



Archives et enjeux de société



Akram Zaatari, *Perfect Timing* series, 2006.
C-Print
© A. Zaatari

Notre culture est fondée sur l'écrit : la révolution numérique, l'omniprésence de l'image, l'accélération et la diversification des médias de la connaissance ne remettent pas en cause cette vérité première et le lien historique et fondamental qui existe entre écriture et archives.

Mais les transformations profondes des modes d'écriture, de leurs supports et de leurs formes permettent, en revanche, de porter sur les archives un regard nouveau, d'une ampleur presque infinie. C'est l'analyse de ce regard qui nourrit le présent numéro de *Culture et Recherche*.

HERVÉ LEMOINE

Directeur chargé des Archives de France

Matière première de l'histoire, les archives le resteront, malgré les évolutions des médias et la diversification des sources nourricières de la recherche universitaire ; l'échange nécessaire entre le chercheur et le conservateur, qui est le premier historien de ces sources qu'il a le devoir de rendre intelligibles, sera toujours porteur d'une fécondité inégalée pour la progression de la connaissance. Mais qui, il y a quelques décennies, aurait écrit que les archives sont aussi « le matériau par excellence de l'art contemporain » (P. Falguières) ? Parce que le document d'archive est une trace tangible, stable, concrète, du passage de l'homme dans la société, il interroge de plus en plus l'artiste, le poète, le musicien.

Les archives demeurent cependant un objet de pratique professionnelle spécifique : collecte, évaluation, tri, étude, classement, fruits d'une expérience deux fois centenaire et sans cesse repensée, illustrent la nécessité de professionnels compétents, passionnés par le sens, la substance des traces confiées à eux par la société pour qu'ils en assurent la transmission aux générations futures. Qu'il me soit permis de saluer ici les efforts et le travail constants de l'ensemble des réseaux professionnels des Archives en France pour se montrer à la hauteur de cette mission exaltante et essentielle dans une société de mémoire et de droit.

Enfin, au-delà des questionnements et des usages des professionnels de la culture et de la recherche, les archives sont aussi faites pour être communiquées et montrées, sous toutes leurs formes, à nos contemporains. Le choix de conclure ce numéro par des articles consacrés à des exemples réussis de médiation et de valorisation est riche de signification : il montre combien les archives sont parties prenantes de la vie culturelle de la Nation.

Avertissement

La présente publication tient compte des rectifications et recommandations orthographiques approuvées par l'Académie française et les instances francophones compétentes, parues au *Journal officiel* (documents administratifs) du 6 décembre 1990.

Remerciements

Proposé par le département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique (DPRPS) de la Direction générale des patrimoines, le projet d'un dossier de *Culture et Recherche* consacré aux archives a été approuvé par Hervé Lemoine, directeur du Service interministériel des archives de France (SIAF), et validé en décembre 2012 par le comité de rédaction de la revue.

Pour la première fois pour *Culture et Recherche*, le présent dossier a fait l'objet d'un appel à contributions. Au cours de l'année 2013 un groupe de travail informel a rédigé, discuté et validé les termes de cet appel qui a été adressé aux différentes listes de diffusion des réseaux patrimoniaux, archivistiques et de la création. La définition du contenu du dossier s'est accomplie au cours de l'été 2013.

Que soient ici remerciées les personnes qui ont participé au groupe de travail : Jean-Baptiste Auzel (SIAF), Hélène Hatzfeld (DREST), Christian Hottin (DPRPS), Dominique Jourdy (DREST), Rosine Lheureux (AN), Emmanuel Pénicaut (SIAF), Yann Potin (AN) et Amable Sablon du Corail (SIAF).

Merci enfin à Françoise Janin pour sa relecture attentive de l'ensemble du dossier.

- 3 Avant-propos d'Hervé Lemoine, directeur chargé des Archives de France
- 6 Introduction, Christian Hottin, Yann Potin et Amable Sablon du Corail

8-35

Des sources pour la recherche et la création

Histoire, sciences, sciences sociales

- 9 Du document à la société. Archives, recherche et enseignement à l'École nationale des chartes, *Françoise Banat-Berger, Olivier Guyotjeannin, Christine Nougaret et Olivier Poncet*
- 10 Archives d'Ancien Régime. Les actes des rois de France : nouvelles approches, *Roseline Claerr*
- 12 Archives des sciences, *Thérèse Charmasson*
- 13 Archives des entretiens de recherche : d'un laboratoire de Sciences Po à Archipolis, *Odile Gaultier-Voituriez*
- 14 Partenariats scientifiques des Archives nationales, *Rosine Lheureux*
- 15 Quand les archives et mémoires étudiantes conquièrent leur droit de cité, *Marina Marchal*
- 16 Le PAJEP et ses relations avec les services d'archives : un modèle vivant, *Emmanuelle Giry et Clothilde Roullier*
- 17 Le fonds ORTE, *Clotilde Le Calvé et Sébastien Menu*
- 20 Les archives d'entreprises, source pour l'histoire de l'architecture, outils pour la restauration du patrimoine moderne en Méditerranée, *Claudine Piaton et David Peyceré*
- 21 Les archives scientifiques au Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), *Isabelle Cabillic et Yannick Vandenberghe*
- 23 Archlab. Les archives au cœur de la recherche scientifique sur le patrimoine, *Clémence Raynaud*
- 24 L'avenir du passé. Politiques de l'archive dans l'art contemporain, *Giovanna Zapperi*
- 25 À l'école de la recherche. Les archives du festival SIGMA à Bordeaux, *Patricia Falguères*
- 27 Voies de débord. *Clipon Archives* de Renaud Duval, *Florent Perrier*
- 28 L'archive en danse ou l'autre représentation, *Laurent Sebillotte*
- 30 Archives et recherche en musicologie, *Catherine Massip*
- 32 L'engouement pour les archives du spectacle : entre foisonnement et éparpillement, *Marion Denizot*
- 34 Dans l'intimité des archives du théâtre populaire, *Léonor Delaunay*

Archives et enjeux de société

36-59

Questions d'archivistique

- 37 De l'archiviste au *chief data officer*,
Françoise Banat-Berger
- 39 Recherche en archivistique et action internationale,
Claire Sibille-de Grimoüard
- 40 Colloque : La réforme du droit des archives,
Françoise Janin
- 41 La normalisation, facteur de professionnalisation dans les archives,
Michel Jacobson et Claire Sibille-de Grimoüard
- 43 Le référentiel général de gestion des archives publiques (R2GA),
Antoine Meissonnier
- 45 L'offre de tiers-archivage de la Bibliothèque nationale de France,
Catherine Dhérent
- 46 Évaluation et sélection des archives publiques contemporaines,
Mélanie Rebours et Antoine Meissonnier
- 48 La revendication d'archives publiques par l'État,
Isabelle Rouge-Ducos
- 50 Pour une histoire des pratiques professionnelles des archivistes,
Patrice Marcilloux
- 51 Le travail archivistique et ses cultures professionnelles,
Richard Lauraire
- 53 Classer et inventorier. Gestes et techniques intellectuelles de la pratique des archives,
Julie Lauvernier
- 54 Les archivistes et l'émotion,
Sandy Guibert
- 55 Au risque de l'Inventaire. Des institutions culturelles face à leurs archives,
Aude Bodet, Françoise Cohen, Xavier-Philippe Guiochon, Corinne Le Neün, Sylvain Lizon, Gaïd Pitrou et Yann Potin

- 57 Art de l'archive, archives de l'Art. Le regard du CNAB,
Françoise Cohen et Xavier-Philippe Guiochon
- 58 « Métamorphoses et innovations »,
Sylvie Le Clech

60-75

Archives et société

- 61 Au-delà de l'histoire : les usages des archives dans la société contemporaine,
Bénédicte Graïlles
- 62 Les historiens face aux archives : vers une redéfinition des pratiques de la recherche ?
Matthieu de Oliveira
- 64 Les archives électroniques,
Jean-François Moufflet
- 65 Les ressources archivistiques sur Internet : bilan et enjeux pour la recherche,
Jean-François Moufflet
- 66 L'édition collaborative de manuscrits sur Wikisource,
Hélène Cavalié
- 68 Les archives des réseaux numériques : périmètres, enjeux, défis,
Camille Paloque-Berges et Valérie Schafer
- 70 La présentation des archives au grand public, un enjeu de la démocratie culturelle,
Bruno Galland
- 71 Plaine d'histoire, les territoires de Plaine Commune depuis le Moyen Âge,
Jean-Pierre Brunterc'h et Marie Chouleur
- 72 Harkis. Au camp des invisibles,
Jacqueline Ursch

- 72 Des aigles et des hommes. Sur les traces de la Grande Armée,
Bertrand Fonck
- 73 De la Ligurie au Languedoc, le notaire à l'étude (XII^e-XVI^e siècles),
Sylvie Desachy
- 74 Fichés ? Photographie et identification du Second Empire aux années 1960,
Pierre Fournié
- 75 Une nuit aux Archives. Un spectacle vivant pour des archives vivantes,
Marine Vasseur

Voir aussi les actualités
p. 76-83

Dossier coordonné par

CHRISTIAN HOTTIN

MCC/Direction générale des patrimoines/Département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique

YANN POTIN

Archives nationales

AMABLE SABLON DU CORAIL

MCC/Direction générale des patrimoines/
Service interministériel des archives de France

En couverture



Bertille Bak, *Roger, Jacqueline, Michel, René...*, 2009.

Vestige des numéros d'habitation des cités minières détruites. Installation au lab-labanque dans les coffres-forts de l'ancienne banque de France (détail).

© Bertille Bak, courtesy galerie Xippas

Introduction

CHRISTIAN HOTTIN

MCC/Direction générale
des patrimoines/Département
du pilotage de la recherche et de
la politique scientifique

YANN POTIN

Archives nationales

AMABLE SABLON DU CORAIL

MCC/Direction générale des
patrimoines/Service interministériel des
archives de France

Des lignes de partage en question

Sectoriel ou transversal ? Archives... Est-il un sujet plus strictement sectoriel que celui des archives, domaine patrimonial par excellence ? Ce serait oublier que toute administration, de l'inventaire général aux arts plastiques en passant par les musées nationaux, crée, de par son activité même, des archives, et que cette fonction est par nature commune à l'ensemble des services d'une institution. Les Archives sont tout à la fois une politique culturelle parmi d'autres et une clef de compréhension de l'ensemble des politiques culturelles au même titre que l'ethnologie. De même, en tant que discipline, l'archivistique n'est pas – ou plus seulement – une science auxiliaire de l'Histoire et une technique de conservation du patrimoine écrit, elle tend à devenir également une branche des sciences de gestion ou de management.

Scientifique ou administratif ? Précisément... qu'en est-il au juste de la science et de la recherche, dans ce qui, plus que d'autres secteurs de la culture, paraît relever de la sphère purement administrative ? Corpus législatif et réglementaire conséquents, importance des normes professionnelles, culture administrative revendiquée par les professionnels, documents d'archives qui ne sont pas seulement conservés grâce au droit, mais qui garantissent et attestent des droits... Toutefois, on ne saurait méconnaître l'importance et l'ancienneté des questionnements de l'institution des archives sur la recherche scientifique, qu'il s'agisse de son apport à celle-ci ou du débat sur la nature même de l'action archivistique : il y a dix ans à peine, la Sorbonne accueillait un important colloque, porté par l'Association des archivistes français et l'École des chartes, entièrement dédié à cette question jamais épuisée, l'archivistique est-elle une science ?

Le ministère de la Culture, ou les institutions culturelles ? Transversal et scientifique... mais à sa manière, ce dossier aura peut-être un gout de nouveauté pour certains : en effet, si les Archives sont bien implantées en administration centrale, via la Mission des archives, rattachée au secrétariat général, mais dont le chef relève de la Direction générale des patrimoines (Service interministériel des archives de France), et si les services d'archives sont désormais bien identifiés comme faisant partie des services culturels des collectivités (régions, départements, communes), elles demeurent pratiquement absentes, en tant que fonction organisée, des directions régionales des affaires culturelles (DRAC), véritable colonne vertébrale de l'organisation déconcentrée du ministère. Cela est particulièrement sensible pour les monuments historiques, dont les archives sont traitées fort différemment d'une région à l'autre.

Conjuguer les archives... au futur

La situation ambiguë des archives au sein de l'administration de la Culture en France est l'écho d'une déclinaison d'identité professionnelle inattendue, car partagée entre pratiques administratives et savoir-faire historiques. À distance apparente des experts de la création et des curateurs du « monumental » et, plus encore, des arbitres du jugement esthétique, contre la plupart des idées reçues, force est de constater que l'archiviste n'est pas le plus vieux métier du monde du patrimoine. Horsain au sein d'une sphère du patrimoine écrit dominé par le culte et les cultures du livre où règne le bibliothécaire, l'archiviste entretient avec le monde de l'art et du patrimoine des liaisons contradictoires, mais qui s'annoncent de plus en plus fertiles.

En bon dernier de la classe, le métier des archives a tardé en effet, avec le début des années 1990, à s'agréger à la noblesse des conservateurs du patrimoine, trouvant difficilement sa place entre l'épée des Monuments historiques et la robe des Musées. Il faut dire que l'*alma mater* de l'École des chartes a pu exercer un long monopole sur le réseau archivistique français. En ce sens, la refondation actuelle des Archives nationales et l'inauguration en février 2013 du site de Pierrefitte-sur-Seine signalent l'ouverture d'une nouvelle brèche, alors que le développement des masters d'archivistique depuis une vingtaine d'années accompagne la mutation en profondeur d'une profession qui n'est décidément plus du tout réduite à la fonction publique et au secteur culturel, ainsi qu'en témoigne le profil des quelque 1 300 adhérents de l'Association des archivistes français.

Assimilation aux autres métiers du patrimoine plus qu'intégration donc – à l'instar des archéologues –, ce qui ne dissipe jamais tout à fait un certain parfum de « méfiance », judicieusement souligné par certains¹. Souvent destructeur avant d'être conservateur, l'archiviste demeure suspendu à la lisière des temps, en une sorte de course folle : anticipant sur la fabrique des archives du futur, il est sans cesse détourné de la contemplation du passé pour se consacrer, au présent, à « l'ouverture », à la description et à la communication des fonds d'archives les plus attractifs, au gré des modes historiographiques, des agendas politiques et des passions identitaires ou simplement généalogiques. La défense des droits des citoyens reste également au cœur de la fonction souveraine des archives publiques : au-delà de la médiation culturelle, se joue à travers leur transmission une véritable question sociale et juridique.

Dans un monde dématérialisé, le spécialiste des archives se révèle ainsi être, plus que jamais sans doute, et comme l'avait suggéré Michelet, un « pontife », c'est-à-dire un agent destiné à « faire le pont » entre les

1. Jean-Michel Leniaud, « Faut-il se méfier des archivistes ? », *Revue administrative*, n° 316, juillet-août 2000, repris dans *Chroniques patrimoniales*, Paris, Norma, 2001, p. 225-235.

vivants et les morts. Au moment où le papier se propose de disparaître de notre environnement, il se doit de mettre en œuvre des savoir-faire pour sa conservation préventive ; en somme, la palette d'expertise du métier des archives ne cesse de se décliner au pluriel. Le monde des archives n'est donc plus la seule antichambre des historiens : conformément à l'évolution documentaire des sciences sociales, de nouveaux chercheurs, issus des rangs de la sociologie et des sciences politiques, sinon même de l'anthropologie, s'aventurent désormais dans des salles de lecture que l'on a cru un peu trop vite définitivement désertées par le mirage de la numérisation du patrimoine culturel.

Un tel paradoxe ne résulte pas seulement de l'obsession provoquée par la rupture de transmission archivistique induite par la fracture numérique : au-delà d'une impossible fixation pérenne des supports de l'information électronique, l'archiviste se situe en position d'interlocuteur privilégié, y compris face au défi même des formes immatérielles de la création. À l'heure des installations, de la performance et du *reenactement*, les archives des œuvres tendent en effet, de manière croissante, à se substituer à ces dernières – sans parler de l'emploi, symétrique, des documents d'archives comme matériau même des arts plastiques. Peut-on parvenir à mettre en résonance le « mal d'archives » des sociétés de l'information à l'*archive fever* qui semble avoir saisi les artistes² ? C'est le défi auquel le présent numéro entend répondre : dix ans après un premier dossier consacré en 2004 à la question, encore fébrile, de l'archivage numérique³, le moment était sans doute venu pour *Culture et Recherche* de prendre le pouls des multiples « maux » et pratiques d'archives qui intéressent l'ensemble du secteur de la Culture en France.

Un dossier en trois temps

La fonction la plus anciennement reconnue aux archives, après la fonction probatoire, est celle de source pour l'histoire. Puis, à mesure que la discipline historique étendait la notion de source à bien d'autres catégories culturelles, d'autres sciences humaines s'en sont emparées, les sciences exactes restant quant à elles plus réservées sur l'utilité des archives. Dans le même temps, les archivistes s'employaient à diversifier leur collecte et à solliciter des organismes peu ou pas représentés dans les dépôts publics d'archives (entreprises et associations notamment), quand ils ne créaient pas eux-mêmes de nouvelles typologies, tels les témoignages oraux. Plus récemment, les archives sont devenues l'un des matériaux privilégiés de l'expression artistique contemporaine. Les multiples significations de « l'archive » ou des archives, leur lien avec les nouveaux supports audiovisuels, ouvrent en effet d'innombrables champs aux jeux de l'imagination et de la création. La première partie du présent dossier explore ces nouveaux territoires ainsi que les différents usages qui peuvent être faits des archives.

Après la recherche en archives ou sur les archives, une deuxième partie présente les grands débats qui irriguent, et parfois divisent la profession. L'irruption

du numérique et la dématérialisation croissante tant des procédures de travail que de la production du savoir sont à l'évidence en train de bouleverser la pratique archivistique. Alors que les frontières se brouillent entre archives, information, documents ou données, les archivistes doivent redéfinir leur rôle en permanence. Ces interrogations débouchent sur des remises en cause parfois douloureuses, mais également sur le développement d'une recherche en archivistique spécifique, qui fait des archives un objet d'études à part entière. Est également abordée dans cette partie la question de la sélection réglementaire des archives, qui constitue un axe central de la politique des archives publiques en France, et qui est très largement ignorée, tant du grand public que des chercheurs. L'archiviste détruit bien plus qu'il ne conserve, suscitant ainsi la surprise, l'irritation, et parfois l'indignation de chercheurs qui se présentent alors volontiers en « historiens » face aux « archivistes » et établissent une hiérarchie implicite rarement en faveur de ces derniers.

Enfin, les archives sont devenues à bien des égards un enjeu de société. On y a déjà fait allusion lorsqu'on a évoqué ce qu'il est convenu d'appeler la « transition numérique ». Ce ne sont plus les seuls archivistes qui se préoccupent désormais de la pérennisation à long terme et de la communication de données numériques qui ne sont pas autre chose que des archives électroniques, soumises aux mêmes obligations réglementaires que les archives papier. Le traitement de masse des données à caractère personnel réveille les craintes, largement fondées, d'un fichage généralisé des individus. À l'inverse, le mouvement d'ouverture et de libre réutilisation des données publiques suscite les convoitises des acteurs économiques des nouvelles technologies, autant que les espoirs de nombreuses associations de citoyens revendiquant la transparence de l'action publique. Le développement du numérique permet aux services d'archives d'aller à la rencontre des publics et de leurs besoins, voire d'en créer de nouveaux. L'édition de documents d'archives et leur valorisation deviennent des projets collaboratifs, auxquels participe un public aussi large que varié. L'érudition et le travail en archives retrouvent ainsi le caractère de loisir qu'ils avaient perdu au cours du XX^e siècle. Il est frappant de constater que le « gout de l'archive » semble progresser au rythme où se rétracte le marché du livre d'histoire. Les amateurs d'histoire, moins nombreux qu'avant, deviennent désormais acteurs de leur passion, au risque de choquer ceux qui font de l'histoire une profession réservée à un cercle restreint de gradués de l'Université. Les archives sont également vues comme un moyen de construire du lien social ou de produire du territoire. Elles deviennent dignes d'être exposées, au même titre que les autres biens patrimoniaux. C'est sur la présentation de plusieurs expositions et manifestations culturelles organisées par les services d'archives, dans toute leur diversité, que se clôt ce dossier de *Culture et Recherche*, sans prétention à l'exhaustivité. ■

2. D'après le titre d'une exposition en 2008 qui reprenait le titre anglais du livre séminale de Jacques Derrida : Okwui Enwezor éd., *Archive Fever: Uses of the Document in Contemporary Art*, New York, International Center of Photography, Göttingen, Steidl, 2008.

3. *Culture et recherche*, n° 103, novembre-décembre 2004, 24 p. www.culturecommunication.gouv.fr/var/culture/storage/lettre-recherche/cr103.pdf



Ahlam Shibli, *Sans titre*, Corrèze, France, 2008-2009.
Trauma n° 2
 Tirage chromogénique, 38 x 57,7 cm.
 Chanac-les-Mines, 18 juin 2008.
 Daniel Espinat, ancien membre de l'Armée secrète, montre des documents sur la torture pratiquée en Algérie par l'armée française qu'il diffusait clandestinement en Corrèze pendant la guerre d'Algérie.

Trauma n° 12
 Tirage gélatino-argentique, 38 x 57,7 cm.
 Tulle, 19 juin 2008.
 Dans une même vitrine du musée des Armes de Tulle sont exposés des mitraillettes allemandes, des STEN britanniques utilisées par la Résistance et des MAT-49 produits par la Manufacture d'armes de Tulle (MAT) pour les guerres coloniales.
 Courtesy de l'artiste. © Ahlam Shibli

Du document à la société

Archives, recherche et enseignement à l'École nationale des chartes

Institution de recherche autant que d'enseignement, l'École nationale des chartes forme des archivistes historiens dont les recherches sur la production, la patrimonialisation ou la transmission des sources historiques sont conduites au sein de son laboratoire, le Centre Jean-Mabillon. Celui-ci accueille aussi conservateurs du patrimoine ou des bibliothèques menant un projet de recherche, qui peuvent notamment y poursuivre un doctorat.

Lorsque l'École des chartes a été créée en 1821, sa vocation était éminemment pratique : lire et comprendre les documents du Moyen Âge et de l'Ancien Régime par la paléographie et la philologie. Dans les années 1830-1850, l'École a accompagné la redécouverte, par leur classement et leur inventaire, des archives anciennes entassées dans les préfectures des départements à la suite de la Révolution. Au même moment, l'émergence d'une science historique fondée sur l'exploitation des documents transfigura l'institution. La thèse d'École des chartes est apparue dès 1846 : originalité absolue de la formation dispensée dans l'établissement, ce travail de recherche appuyé sur des sources inédites n'a cessé d'épouser les évolutions historiographiques de la science historique française jusqu'à aujourd'hui. Le programme d'enseignement, totalement refondé en 1846 et repensé en 1869, a ménagé une attention particulière aux archives, non plus documents pris isolément mais véritables sources d'histoire à part entière. Sciences fondamentales de l'historien (diplomatique), branches spéciales de l'histoire (histoire des institutions) et disciplines préprofessionnelles (classement des archives) ont contribué à former très tôt des archivistes historiens.

Depuis 1977, l'enseignement de la diplomatique, de l'histoire des institutions et de l'archivistique a été unifié et décliné selon les grands découpages chronologiques retenus d'ordinaire dans le monde académique français (périodes médiévale, moderne et contemporaine). Il a été complété en 2010 par la création d'une chaire de professeur associé, dédiée à l'archivistique contemporaine (pérennisation des données numériques). Cette offre concentrée de formation archivistique – probablement unique au monde – s'adosse à un programme général d'enseignement qui complète la connaissance du patrimoine écrit dans toutes ses dimensions (histoire du livre, médias contemporains, paléographie, philologie) et y joint une sensibilisation accrue aux autres types de sources historiques par l'apport de disciplines connexes (histoire du droit, histoire de l'art). Alors que presque partout ailleurs en Europe, la formation aux métiers

des archives intervient dans un second temps de la formation universitaire, voire après l'obtention d'un doctorat, l'enseignement dispensé à l'École des chartes refuse ce dualisme et plaide pour une vision intégrée de l'aspect scientifique de ces professions. L'unité pédagogique s'est ainsi formée autour de la compréhension du sens historique profond de la fabrique des archives, du producteur à l'historien en passant par la figure essentielle de l'archiviste.

La recherche au Centre Jean-Mabillon

La recherche conduite au sein du laboratoire de l'École des chartes, le Centre Jean-Mabillon (EA 3624), témoigne de cette double ambition de former à la recherche par la recherche et de transmettre les connaissances scientifiques indispensables aux métiers de la conservation des archives. Les axes de recherche qui y sont développés s'attachent à explorer les mécanismes de production de la source historique (« Les cultures de l'écrit, du Moyen Âge au XXI^e siècle »), à comprendre et analyser les procédures de sa transmission et de sa patrimonialisation (« Genèse et tradition du patrimoine écrit : auteurs, relais, institutions ») et enfin à proposer et à illustrer les voies par lesquelles elle peut être restituée et diffusée auprès d'un public varié et large (« Épistémologie et normativité des éditions de textes et d'images à l'âge du numérique »).

Le cadre national français de référence demeure un élément structurant de l'enseignement à l'École, mais une pleine maîtrise de ces enjeux scientifiques conduit très naturellement à une activité de recherche internationale soutenue (programme *Multilateral comparative study on archives during the medieval and early modern period*, National Institute for humanities, Tokyo ; grand projet de recherche concertée « Le Français à la mesure d'un continent : un patrimoine en partage », Université d'Ottawa ; etc.). La diplomatique, entendue comme une contribution à l'archivistique d'aujourd'hui et de demain, est enfin un puissant vecteur de coopération internationale, comme le rappelle la présence de plusieurs professeurs dans la Commission internationale de diplomatique – qui

FRANÇOISE BANAT-BERGER

Conservateur général du patrimoine,
MCC / Service interministériel
des Archives de France
Professeur associée à l'École nationale des
chartes, Centre Jean-Mabillon (EA 3624)

OLIVIER GUYOTJEANNIN,

CHRISTINE NOUGARET

et OLIVIER PONCET

Professeurs à l'École nationale des
chartes, Centre Jean-Mabillon (EA 3624)

www.enc.sorbonne.fr/centre-jean-mabillon

1. www.interpares.org

s'ouvre, sous la présidence française actuelle, aux documentations des époques plus récentes comme de cultures extra-occidentales – ou la participation active aux travaux du groupe de recherche interdisciplinaire InterPARES (*International Research on permanent Authentic Records in Electronic Systems*)¹ qui interroge les disciplines archivistique et diplomatique dans l'environnement numérique.

Soucieux de maintenir un contact étroit avec les acteurs de la conservation, le laboratoire accueille enfin des conservateurs du patrimoine et des bibliothèques avec leurs projets de recherche. Ceux-ci peuvent en outre y poursuivre un doctorat délivré depuis 2010 par l'École des chartes en co-habilitation avec deux universités (Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Paris-Sorbonne), principalement (mais non exclusivement) dans les spécialités disciplinaires de l'école (dont l'archivistique). Une bonne part des projets de recherche du Centre Jean-Mabillon dans le domaine des archives

est directement liée à l'inspiration, à la collaboration ou au soutien apportés par les institutions de conservation patrimoniales, qu'elles soient nationales comme le Service interministériel des archives de France (programme Mémoloi de publication numérique et d'études de la législation patrimoniale française contemporaine) et les Archives nationales (projet pluriannuel sur l'écrit et les Parisiens, colloques sur l'art du registre dans l'Europe médiévale et moderne, programme de recherche sur l'écrit à Saint-Denis) ou locales comme les Archives départementales du Tarn (colloque d'Albi sur l'art notarial dans le Midi).

Par la recherche qui y est conduite, par l'établissement formateur auquel il appartient et par sa composition originale (enseignants-chercheurs et conservateurs à parité), le Centre Jean-Mabillon se positionne ainsi clairement comme un lieu d'expertise partagée sur les enjeux de la fabrique des archives de demain. ■

Archives d'Ancien Régime

Les actes des rois de France : nouvelles approches

Initiée au XVIII^e siècle, la publication des Ordonnances des rois de France se poursuit encore aujourd'hui. Le regard de l'historien du XXI^e siècle sur ces documents législatifs fait émerger de nouveaux modèles d'interprétation.

ROSELINE CLAERR

Ingénieure de recherche
Centre Roland-Mousnier
(université Paris 4, UMR 8596 CNRS)

Parmi les centres de recherche hébergés sur le site parisien des Archives nationales figure la Commission des Ordonnances des rois de France¹. À l'heure actuelle, sa tâche consiste à publier le *Catalogue des actes de Henri II*, dans la *Collection des Ordonnances des rois de France* née au XVIII^e siècle : soit à inventorier les lettres patentes – édits, déclarations et mandements – émanant du Conseil du roi entre 1547 et 1559, à les analyser et à en référencer les exemplaires, qu'ils soient originaux, copies manuscrites ou imprimées, voire simples mentions, conservés pour l'essentiel dans les services d'archives et les bibliothèques en France ou à l'étranger². En toute logique, les Archives nationales et les archives départementales sont les principales institutions qui conservent en France des actes royaux, dans la mesure où elles sont dépositaires des archives des juridictions et administrations qui ont enregistré ces documents. Aux Archives nationales par exemple,

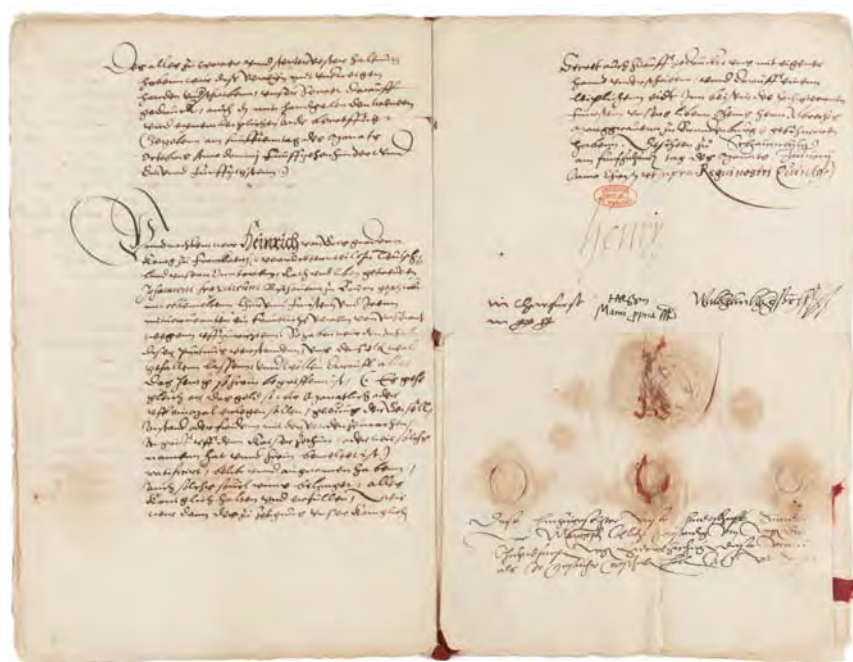
le fonds du Parlement de Paris (série X) offre d'excellentes transcriptions d'actes royaux.

Des sources pour la justice

Au fil de ses trois siècles de carrière, la *Collection des Ordonnances* a connu des changements historiographiques. À l'origine, le but poursuivi par ses concepteurs n'était pas directement historique. Il s'agissait avant tout de fournir aux magistrats, juristes et avocats un recueil fiable de la jurisprudence du royaume. De même, lorsque la collection fut reprise dans les années 1880, c'était parce que des gens de loi s'étaient aperçus que pour résoudre nombre de contentieux touchant les droits communaux, les transports, la voirie, la marine, etc., il fallait se référer à des principes des grandes ordonnances de l'époque moderne. De plus, la reprise de la *Collection des Ordonnances* à ce moment particulier avait une signification politique.

1. Elle bénéficie du soutien de l'Institut de France, au sein duquel a été créée, en septembre 2011, une Commission interacadémique des Ordonnances.

2. Les actes royaux vendus aux enchères ou détenus par des particuliers sont, en théorie, également pris en compte, mais leur recensement est plus difficile.



L'homme à qui fut confiée cette reprise, Georges Picot, très lié au nouveau gouvernement républicain, avait déjà laissé entendre dans son *Histoire des États généraux*, composée de 1867 à 1872, soit en des années d'incertitude de la légitimité de la République, que les lois étaient issues du peuple et de la nation et qu'elles s'imposaient donc en dépit des vicissitudes des régimes. Et lorsque Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, donna son accord à la poursuite de la *Collection*, par une lettre du 8 juin 1883, il y affirma que la République prouvait sa légitimité en assumant l'héritage législatif des rois³. En revanche, à partir de la mise en œuvre du *Catalogue des actes de Henri II*, la collection s'est muée en une entreprise quasi exclusivement scientifique.

Nouvelles perspectives

Les auteurs de la *Collection des Ordonnances* ont toujours eu le souci de l'adapter à ses lecteurs. Ainsi, bien que le *Catalogue des actes de Henri II* conserve, dans ses grandes lignes, la forme que revêtait celui des actes de François I^{er}, quelques innovations y ont été introduites, qui ont favorisé l'émergence de nouveaux modèles d'interprétation des actes royaux. Parmi ces modifications, il y a l'impression, à la suite des analyses de chaque acte, des mentions hors teneur⁴ produites par les différents services chargés de l'élaborer. Ce choix éditorial fut déterminé par la thèse qu'Hélène Michaud consacra à la Grande Chancellerie et aux écritures royales au XVI^e siècle, qui fit prendre conscience de l'importance de ces mentions⁵. D'ailleurs, de manière générale, périodes médiévale et moderne confondues, l'exploitation des mentions de chancellerie s'est amplifiée depuis les années 1980, les commanditaires cités dans ces notations nourrissant les études prosopographiques en plein développement et l'histoire sociopolitique des entourages royaux et princiers. Or, en ce début de XXI^e siècle, de source, de matériau de recherche, les mentions hors teneur tendent à être érigées en objet d'histoire : leur contenu, leur place sur les actes originaux, leur transmission lors des proces-

sus de copie révèlent la manière dont les chancelleries ont géré leur activité et dont elles concevaient leur relation avec l'autorité au nom de laquelle elles écrivaient⁶.

Ce ne sont pas seulement les mentions hors teneur qui suscitent aujourd'hui l'intérêt des historiens, c'est également l'acte royal pris dans sa globalité. Considéré comme la forme la plus pérenne et la plus apparente de la prise de décision royale, chaque exemplaire d'acte peut être décrypté afin de mieux comprendre les circuits et réceptions de la décision qu'il porte. Au fond, n'est-il pas paradoxal d'attacher désormais autant d'importance à l'acte royal en tant que contenant, en tant que support, qu'à son contenu, à l'heure de la politique de dématérialisation des documents d'archives ?

Du point de vue de l'évolution des méthodes de travail, la qualité des sites Internet, en particulier ceux des archives départementales qui offrent l'accès à distance à leurs inventaires et à une description détaillée de leurs séries anciennes, facilite considérablement la tâche de la Commission des Ordonnances. Ce travail en amont a permis de réduire les déplacements et missions en région, même si un contact direct avec l'archive est nécessaire et maintenu.

Enfin, la Commission des Ordonnances envisage l'informatisation et la mise en ligne du *Catalogue des actes de Henri II*, en complément de sa version papier. La concrétisation de ce projet catalyserait, en quelque sorte, le travail des historiens spécialistes du xvi^e siècle, en leur fournissant en temps réel des informations utiles pour accéder à des sources dispersées. Ce projet renforcerait assurément la dimension collaborative du *Catalogue*.

Traité passé entre les princes allemands et Henri II, signé et scellé, 5 octobre 1551.
Cote : J/995/43.

© Archives nationales/P. Grand

Lettres patentes d'Henri II naturalisant les Juifs portugais, 1550.
Cote : T/930/13.

© Archives nationales/E. Boissérie

3. Y.-M. Bercé, « Situation de l'entreprise de publication des ordonnances des rois de France (note d'information) », dans *Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus des séances de l'année 2008, juillet octobre*, Paris, 2008.

4. Les mentions hors teneur sont les éléments textuels présents sur l'original d'un acte royal autres que le texte lui-même. C'est le cas notamment des notes qui signalent les personnages présents à la jussio ou prise de décision.

5. H. Michaud, *La Grande Chancellerie et les écritures royales au seizième siècle (1515-1589)*, Paris, 1967 (*Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes*, 17).

6. Question abordée lors de journées d'études en septembre 2013 : www.enc.sorbonne.fr/actualite/colloques-et-journees-d-etude-centre-jean-mabillon/colloque-les-mentions-de-chancellerie-entre-technique-administrative-et-savoir-de-gouvernement

Les Ordonnances des rois de France Cette collection fut initiée par Phélypeaux de Pontchartrain, chancelier de Louis XIV.

1723-1790 *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. I à XIV
1811-1849 *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, t. XV à XXI
1887-1908 *Catalogue des actes de François I^{er}*
1902-1992 *Ordonnances des rois de France. Règne de François I^{er}*, t. I à IX
1979-2009 *Catalogue des actes de Henri II*, t. I à VII

Archives des sciences

Archives des chercheurs, des laboratoires, des institutions de tutelle, toutes sont des archives publiques. Leur collecte soulève cependant appréhensions et réticences tant chez les archivistes que chez les chercheurs.

THÉRÈSE CHARMASSON

Conservateur en chef du patrimoine
(archives)
Centre de recherche en histoire des
sciences et des techniques (CRHST)
Universcience / Cité des sciences
et de l'industrie
www.crhst.cnrs.fr

Les documents produits et reçus dans l'exercice de leur activité par les organismes de recherche, les laboratoires et les chercheurs eux-mêmes apparaissent encore bien souvent, pour ceux qui sont en charge des archives, comme des objets exotiques nécessitant des procédures spéciales pour leur collecte et requérant des compétences particulières pour leur classement, leur conservation et leur communication.

Les archives des sciences, termes qu'on préférera à ceux d'archives scientifiques qui peuvent apparaître comme trop restrictifs, n'ont fait leur apparition que relativement récemment dans le champ de l'archivistique et l'intérêt qu'elles ont suscité à partir des années 1970 n'est pas né en France dans le milieu des archives, mais dans celui des historiens des sciences qui, à l'image des pays anglo-saxons, ont eu à cœur d'inscrire l'histoire des sciences comme une discipline autonome au sein des sciences humaines et sociales.

Cet intérêt nouveau, suscité ou entretenu par le souci d'un certain nombre de grands établissements de recherche et d'enseignement scientifique de s'inscrire dans la durée et de développer une mémoire institutionnelle par la commémoration de leur cinquantenaire, de leur centenaire, voire de leur bicentenaire, a tout d'abord conduit à définir les archives « scientifiques » à la fois par leur objet, les sciences dites dures, et par leurs utilisateurs potentiels, les historiens des sciences, comme sources de l'histoire des sciences. En s'appuyant sur la définition donnée par la loi d'archives du 3 janvier 1979 dans son article 1, définition reprise en 2004 dans le code du patrimoine, on a proposé de distinguer trois grandes catégories d'archives scientifiques produites par différentes instances : les archives de tutelle, à caractère essentiellement administratif, produites par les différents ministères, Éducation nationale, Recherche, Agriculture, Industrie, Défense, etc., et permettant d'étudier de façon large les politiques de recherche et les grandes orientations de la recherche scientifique dans tel ou tel domaine ; les archives propres des établissements de recherche et d'enseignement scientifique, à caractère administratif lorsqu'elles émanent des services de gestion de la recherche, mais aussi à caractère scientifique lorsqu'elles proviennent des laboratoires ou des équipes de recherche, éclairant la mise en œuvre des politiques de recherche et l'évolution générale des différentes disciplines scientifiques ; les archives personnelles des chercheurs qui apportent des renseignements précieux sur les recherches menées, mais aussi sur l'environnement familial, social et intellectuel au sein duquel elles ont été poursuivies.

Lorsqu'elles sont produites par des agents de l'État, ce qui est le cas le plus général en France, au moins dans le domaine de la recherche fondamentale, les archives de la recherche constituent des archives publiques, comme l'ont rappelé l'instruction « de tri et de conservation pour les archives reçues et produites par les services et établissements concourant à l'éducation nationale » du 23 février 2005, instruction applicable aux établissements d'enseignement supérieur sous tutelle de l'éducation nationale, et celle du 15 janvier 2007 ayant pour objet le traitement et la conservation des archives des délégations du CNRS et des archives des unités de recherche et de service. Archives publiques, elles sont, en tant que telles, inaliénables et imprescriptibles et ont vocation à être collectées, classées, conservées et communiquées dans des services publics d'archives selon les mêmes modalités que les archives produites par tout service ou établissement public de l'État¹.

Si ce caractère public est maintenant reconnu par les organes centraux et les services de gestion de la recherche, tel n'est pas toujours le cas pour les archives personnelles des chercheurs eux-mêmes, que ceux-ci considèrent souvent comme des archives privées, et de ce fait non soumises à obligation de versement, nombre de chercheurs ignorant même l'existence d'une législation sur les archives. C'est ce qui explique sans doute la présence de nombre de fonds d'archives « personnelles » de scientifiques dans des bibliothèques, où ils ont été traités comme des manuscrits isolés, alors même qu'il s'agit de fonds au sens archivistique du terme².

En effet, si les dossiers et documents produits par les instances administratives de la recherche ne sont pas d'une nature différente de ceux produits par les services administratifs des ministères et des établissements publics assurant des tâches de gestion similaires, les fonds d'archives personnelles comportent d'autres catégories de documents, caractérisées à la fois par leur nature et par leur objet : à côté de la correspondance, scientifique ou familiale, souvent volumineuse, la présence quasi constante de cahiers et carnets de laboratoires et d'expériences, de dossiers regroupant notes de travail et notes de lecture sur tel ou tel sujet, de dossiers d'articles ou d'ouvrages comportant les états successifs de la rédaction (manuscrits, épreuves, tirés à part), de notes de cours et de conférences, de documents à caractère biographique (documents d'état civil, pièces relatives aux études et à la carrière) et de dossiers à caractère administratif, souvent liés à la direction d'un laboratoire ou d'un établissement

1. M. Cornu et J. Fromageau, *Archives et recherche : aspects juridiques et pratiques administratives*, Paris, L'Harmattan, 2003.

2. Voir Th. Charmasson, et C. Gaziello, M. Daniel et C. Rota-Tréguer collab., *Les Archives des scientifiques, XVI^e-XX^e siècle. Guide des fonds conservés en France*, Paris, Ed. du CTHS, 2008.

de recherche, témoignent des différentes formes de l'activité scientifique³.

On ne reviendra pas ici sur le bilan des actions menées depuis près de trente ans dans les différents établissements de recherche et d'enseignement scientifique pour une meilleure prise en charge des archives des sciences, tant pour satisfaire à leurs obligations légales que pour nourrir les recherches d'une histoire des sciences de plus en plus tournée vers la période contemporaine, voire pour permettre aux scientifiques eux-mêmes de revisiter certains programmes de recherche et d'en réévaluer les résultats⁴. Beaucoup reste encore à faire, en particulier au sein des universités, et dans les laboratoires et centres de recherche eux-mêmes. En dépit du travail de définition effectué et

des actions de sensibilisation conduites tant auprès des scientifiques que des archivistes et des bibliothécaires, la collecte des archives de la recherche reste difficile, en raison sans doute autant des appréhensions des archivistes et des bibliothécaires face à des documents dont ils pensent ne pas pouvoir appréhender le contenu que des réticences des scientifiques pour qui la notion d'un passé, même très récent, de la recherche, vient contredire leur conception d'une marche de la science en continuel devenir. Une politique volontariste et raisonnée, menée sur le long terme, venant relayer les initiatives de quelques individus, permettrait sans doute de mettre à la disposition du plus grand nombre un patrimoine archivistique encore trop méconnu. ■

3. Th. Charmasson, C. Demeulenaere-Douyère, C. Gaziello, D. Ogilvie, *Les Archives personnelles des scientifiques. Classement et conservation*, Paris, Direction des Archives de France, 1995.

4. Voir la bibliographie établie par Th. Charmasson, « Les Archives des sciences en France : références bibliographiques utiles », dans M.-J. Choffel-Mailfert et L. Rollet dir., *Mémoire et culture matérielle de l'université : sauvegarde, valorisation et recherche*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2008, p. 153-160.

ARCHIVES DES ENTRETIENS DE RECHERCHE : D'UN LABORATOIRE DE SCIENCES PO À ARCHIPOLIS

Des années 1970 au XXI^e siècle, les chercheurs en science politique et en sociologie du Centre d'études de la vie politique française (CEVIPOF), devenu Centre de recherches politiques de Sciences Po (UMR 7048), ont réalisé de nombreux entretiens pour leurs travaux autour d'un objet commun : le politique. À la suite du regroupement du laboratoire en 2004, de départs à la retraite d'une génération ayant beaucoup utilisé ce matériau, ainsi que d'une enquête et d'une journée d'études sur le sujet menées par la Maison des sciences de l'homme de Dijon¹, le traitement pour conservation de ces documents a été entrepris, avec une réflexion sur les questions juridiques liées à leur exploitation. Parallèlement, Sophie Duchesne², sociologue au Centre, s'est intéressée à la manière dont ces sources peuvent être réutilisées aujourd'hui pour d'autres recherches, dans une perspective différente ou comparée. Une collaboration est née, et une méthode de travail a été élaborée. Chaque chercheur du CEVIPOF a été contacté afin de préciser les conditions scientifiques de production de ces entretiens et d'établir des métadonnées. Certains chercheurs ont ensuite remis leurs enquêtes, papier ou

numériques, pour traitement et conservation. Un inventaire de 64 enquêtes a ainsi été établi, dans un but archivistique et historique de sauvegarde du patrimoine de la recherche. Il est à présent envisagé de préserver les futures enquêtes dès leur production. De son côté, le projet mené par Sophie Duchesne s'est élargi, dans un contexte international de création de banques qualitatives sur le modèle de Qualidata³ en Grande-Bretagne, et afin d'approfondir l'apport des enquêtes existantes et d'améliorer l'enseignement des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales. Les entretiens de recherche font partie de ces méthodes de recherche qualitatives, car ils rassemblent des données qualitatives qui sont ensuite analysées, par opposition aux données quantitatives qui peuvent être mesurées. Ainsi a été lancée, avec des financements importants⁴, la banque d'enquêtes qualitatives BeQuali⁵, un projet en trois parties : l'identification des enquêtes, baptisée Archipolis ; la numérisation de corpus d'entretiens selon différents critères ; la « réanalyse » des enquêtes. La deuxième partie correspond au volet qualitatif de l'équipement d'excellence

Données, infrastructures et méthodes d'enquêtes en sciences humaines et sociales (DIME-SHS)⁶. Une équipe a été constituée autour de Sophie Duchesne pour travailler sur ce volet, élargi à la recherche à Sciences Po dans son ensemble et à différentes institutions françaises. Y participent actuellement dix laboratoires. La méthodologie de repérage du CEVIPOF est adaptée et des outils d'exploration (statistiques ou lexicométriques par exemple) sont en cours de développement pour faciliter la navigation et la visualisation des données des entretiens. Une conservation durable est prévue. De mission modeste à l'échelle d'un laboratoire, le projet s'est ainsi hissé au niveau national. Faire travailler ensemble spécialistes de la conservation des documents, chercheurs en sciences sociales et informaticiens conduit à de vigoureuses discussions mais permet de partager des points de vue et de progresser pour mettre ce patrimoine à la disposition de la recherche en sciences humaines et sociales tout en bénéficiant des innovations technologiques, et en respectant la législation en vigueur comme l'éthique de chaque discipline. ■

ODILE GAULTIER-VOITURIEZ

Responsable de la documentation et des archives
Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)

1. La MSH de Dijon a coordonné une enquête nationale auprès des institutions susceptibles de conserver des archives de la recherche en sciences sociales ; un colloque s'est tenu en septembre 2005.

2. Directrice de recherche au CNRS, actuellement à l'Institut des sciences sociales du politique (ISP, UMR 7220 CNRS / Univ. Paris Ouest Nanterre La Défense / ENS Cachan).

3. www.esds.ac.uk/qualidata/

4. Équipes DIME-Qual ; Sciences Po (financement 2009-2011) ; ANR, Consortium Huma-Num IRCorpus, Archives des sciences sociales du politique (financement 2012-2013) ; ANR Réanalyse.

5. www.bequali.fr

6. www.sciencespo.fr/dime-shs/

Partenariats scientifiques des Archives nationales

Partenaire de projets financés par l'Agence nationale de la recherche, ou encore d'initiatives ou de laboratoires d'excellence (Idex, LabEx), les Archives nationales s'attachent à renforcer leurs liens avec le monde de la recherche et de la diffusion des savoirs. Elles ont dans ces domaines un rôle de premier plan à jouer en Seine-Saint-Denis, leur nouvel ancrage territorial.

ROSINE LHEUREUX

Chargée de mission Partenariats
scientifiques
Archives nationales

Les années 2011 et 2012 ont marqué un tournant dans la prise en charge des partenariats scientifiques aux Archives nationales où chaque service entretenait traditionnellement des relations privilégiées avec les établissements d'enseignement supérieur, centres de recherche, fondations, associations et autres organismes liés à leur périmètre archivistique : pas moins de 80 partenaires d'ordre et d'importance très divers ont été dénombrés lors d'un recensement opéré au printemps 2011 dans l'ensemble des services, en préalable à la rédaction du projet scientifique, culturel et éducatif 2013-2016.

Conséquences de la création de l'Agence nationale de la recherche (ANR), des regroupements institutionnels inédits entre établissements d'enseignement supérieur et culturels, tels que les LabEx, sont venus bousculer une institution certes rodée en matière de partage scientifique mais aussi peu rompue aux projets pluridisciplinaires qu'à la formalisation juridique et administrative de ses contributions. Au moment de concrétiser des réformes structurelles sans précédent depuis leur création, les Archives nationales couraient ainsi, paradoxalement, un grand risque de marginalisation à rester en dehors de ces regroupements. Il y eut donc nécessité de collaborer.

Le lancement par l'ANR d'ambitieux projets de recherches en sciences humaines a favorisé la pluridisciplinarité et la mutualisation de ressources afin de permettre l'étude et la diffusion d'importants corpus de sources originales qu'aucun établissement n'aurait sans doute pu exploiter seul. Ainsi, grâce au projet Memoloi (Mémoire des grandes lois), porté par le Centre d'études sur la coopération juridique internationale (CECOJI), qui associe l'École des Chartes, la Mission Droit et Justice, et le ministère de la Culture et de la Communication (Service interministériel des archives de France)¹, l'étude du corpus des grands textes du patrimoine et du droit de la création réunit archivistes, historiens et juristes, pour la mise en œuvre d'une plateforme rassemblant ces sources.

Mais c'est avec le concours de plusieurs LabEx que les Archives nationales développent leurs projets les plus novateurs. Dans le cadre du LabEx Patrima (Patri-

moines matériels, savoirs, conservation, transmission)², qui réunit près de 200 chercheurs et professionnels du patrimoine, les Archives nationales contribuent au projet Verspera (Versailles en perspectives. Plans des Archives nationales et modélisation), porté par le Centre de recherche du château de Versailles, aux côtés de la Bibliothèque nationale de France et du laboratoire Equipes traitement de l'information et systèmes (ETIS) de l'université de Cergy-Pontoise. Ce projet porte sur la restauration, la numérisation et la mise en ligne d'un ensemble de documents graphiques d'Ancien Régime relatifs au château de Versailles, issus entre autres des fonds de la Maison du roi, avec pour finalité une modélisation en 3D d'une partie du château.

Parce qu'il réunit grands établissements culturels, écoles d'art et laboratoires de sciences, le LabEx Arts H2H (arts et médiations humaines)³, lié au récent Idex Creativ⁴ dont les Archives nationales sont également membres, a fourni l'opportunité de contacts et de collaborations originales, notamment, en 2012, l'accueil partagé et la contribution au colloque international « Le sujet digital : mémoire, hypermnésie », confrontation des points de vue croisés de littéraires, neuropsychologues, philosophes et archivistes intervenant sur la question de l'archivage électronique au prisme de l'excès de mémoire et du risque paradoxal mais consécutif d'amnésie. Un autre projet, porté par ce LabEx, « Les sceaux pour les malvoyants ou les archives en 3D », projet de réalité augmentée, repose sur une étroite entente et un travail fructueux entre le département de l'action culturelle et éducative des Archives nationales, l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés et l'Institut national des jeunes aveugles.

Enfin, guidées par sa volonté affirmée d'un ancrage territorial fort en Seine-Saint-Denis, où se trouve à présent son vaisseau amiral, les Archives nationales s'attachent à nouer des liens privilégiés avec le Campus Condorcet (Aubervilliers)⁵ en favorisant des occasions de rencontre. Elles participent aussi au comité de pilotage du Contrat de développement territorial (CDT)

1. Projet soutenu via l'accord cadre Culture/CNRS.

2. Le LabEx Patrima est partie intégrante de la Fondation des sciences du patrimoine : www.sciences-patrimoine.org

3. www.labex-arts-h2h.fr

4. Idex : initiative d'excellence en formations innovantes. <http://idex-creativ.net>

5. www.campus-condorcet.fr



Projet Verspera (Versailles en perspectives. Plans des Archives nationales et modélisation). Château de Versailles, *Grand projet de Gabriel* (élévations de façades, aile du Gouvernement : projets de reconstruction, détails d'architecture), 1774. Papier à la serpente, encre de Chine. 2,53 x 1,09 m (détail). Archives nationales.

de Plaine Commune Saint-Ouen, Territoire de la culture et de la création du Grand Paris. Ce chantier colossal, impulsé et coordonné par la Préfecture de la région d'Ile-de-France, réunit l'ensemble des partenaires appelés à jouer un rôle moteur dans les domaines du patrimoine, de la création artistique, de la formation et de la diffusion des savoirs. Les Archives nationales ont été identifiées comme un des six points

d'appui du dispositif, avec les universités Paris 8 et Paris 13, la Cité du Cinéma, les Archives du ministère des Affaires étrangères, et le 104 à Paris.

À présent, les Archives nationales, tout en stabilisant et nourrissant les partenariats actuels, sont en quête de projets de collaborations internationales, prioritairement européennes, car dans ce domaine tout reste à construire. ■

QUAND LES ARCHIVES ET MÉMOIRES ÉTUDIANTES CONQUIÈRENT LEUR DROIT DE CITÉ

La Cité des mémoires étudiantes collecte, classe et conserve les archives des mouvements étudiants. La valorisation de ces fonds s'appuie sur les travaux de chercheurs spécialisés dans l'étude des mouvements sociaux ou des mondes universitaires, et aussi sur le dialogue avec d'anciens militants étudiants.

La construction progressive et croisée des mouvements étudiants comme objet de recherche légitime et objet de collecte potentiel est relativement récente. C'est en 1995 que le Groupe d'études et de recherche sur les mouvements étudiants (GERME) s'est créé, et c'est en 2004 que la mission de préfiguration de la Cité des mémoires étudiantes a été lancée, partant du constat de la nécessité d'un centre de ressources dédié pour développer ce type de recherches¹. La valorisation par la recherche est une de nos formes privilégiées de valorisation. Un des exemples en cours est le programme de recherche citoyenne PICRI

(Partenariat institutions-citoyens pour la recherche et l'innovation) développé avec le Centre d'histoire sociale du XX^e siècle (Paris 1 / CNRS) sur le thème « démocratie et citoyennetés étudiantes après 1968 ». Ce programme de recherche, au croisement de l'étude des mouvements sociaux, de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, s'adosse à un programme de valorisation de ressources documentaires et archivistiques : archives des organisations étudiantes et des institutions universitaires, campagnes et résultats des élections étudiantes, fonds concernant les mobilisations étudiantes. Des témoignages oraux complètent ce large corpus. D'autres formes de valorisation s'appuient sur cette dialectique archives-recherche. Les plus significatives, en termes de transmission, sont les expositions itinérantes (santé étudiante, guerre d'Algérie...) : elles ne peuvent voir le jour qu'à partir non seulement d'une sélection affûtée de documents, mais aussi de recherches solides. La valorisation par le travail de mémoire et par les publications

suscite également des coopérations. La première démarche se traduit notamment par la tenue d'ateliers « archives et mémoires étudiantes » réunissant chercheurs, archivistes et anciens militants étudiants témoignant de leurs parcours. La recherche est ici enrichie par la parole du témoin et l'expertise de l'archiviste. Enfin, la valorisation passe par des publications, comme en témoigne l'ouvrage consacré à la Fondation santé des étudiants de France³, fruit d'une collaboration entre chercheurs et archivistes, paru en 2010.

Ainsi, un nouveau champ archivistique et un nouveau domaine de recherche s'alimentent mutuellement au gré des initiatives et donnent davantage de matière aux anciennes comme aux nouvelles générations d'étudiants pour se réapproprier leur histoire et leur patrimoine. ■

MARINA MARCHAL

Responsable des archives et ressources documentaires,
Cité des mémoires étudiantes

1. Voir notamment *La Gazette des archives* n° 193 : « Archives et mémoires étudiantes : état des lieux », et n° 221 : « Les archives des syndicats et des mouvements sociaux ».

2. www.citedesmemoiresetudiantes.org

3. Robi Morder, Didier Fisher, *La Fondation santé des étudiants de France au service des jeunes malades depuis 1923*, Clermont-Ferrand, Un, deux... quatre éditions, 2010.

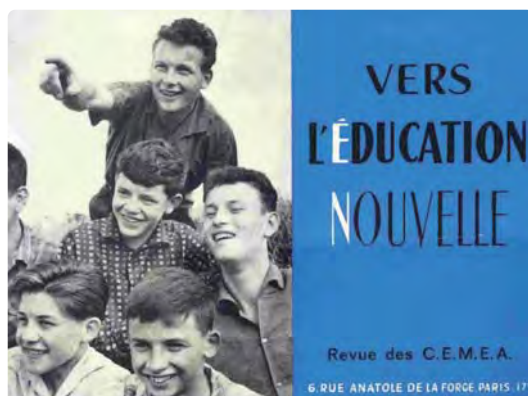
Partenariat avec les AN

Une convention de partenariat entre, d'un côté, la Cité des mémoires étudiantes et, de l'autre, le Service interministériel des archives de France et les Archives nationales a été signée en juin 2013.

Plaquette de présentation « Le centre social », sans date [années 1930], Archives nationales (site de Pierrefitte), en cours de recotation.

Plaquette de présentation de la revue *Vers l'éducation nouvelle* (VEN) publiée par les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA), sans date [autour des années 1950], Archives départementales du Val-de-Marne, 512J 924.

Guide des auberges de jeunesse publié par le Centre laïque des auberges de jeunesse (CLAJ), 1938, Archives nationales (site de Pierrefitte), en cours de recotation.



LE PAJEP ET SES RELATIONS AVEC LES SERVICES D'ARCHIVES : UN MODÈLE VIVANT

EMMANUELLE GIRY
et CLOTHILDE ROULLIER

Archives nationales,
département Éducation, culture
et affaires sociales

Le Pôle de conservation des archives de jeunesse et d'éducation populaire (PAJEP), créé en 1999, s'est donné pour mission de préserver et valoriser le patrimoine des associations et des personnes privées œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire. Ce patrimoine, conservé aux Archives départementales du Val-de-Marne¹, sera dorénavant aussi accueilli aux Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine.

Le pôle est né d'une convention passée, en 1999, entre le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative, le ministère de la Culture et de la Communication, le conseil général du Val-de-Marne et l'ADAJEP, association des déposants aux archives de la jeunesse et de l'éducation populaire. Cette convention inclut également, depuis fin 2013, les

Archives nationales (AN). En effet, considérant le succès remporté par le PAJEP dans ses entreprises de collecte et de sauvegarde², il a été jugé indispensable d'étendre son envergure. C'est donc dans le nouveau bâtiment de Pierrefitte-sur-Seine que seront accueillis une partie des fonds déjà collectés, et d'autres à venir. Cette nouvelle configuration est d'autant plus pertinente que la complémentarité des archives publiques et des archives privées dans ce domaine n'est plus à démontrer. La proximité physique et intellectuelle des documents collectés par le pôle avec ceux des ministères successifs chargés de la Jeunesse, de l'Éducation et de la Culture notamment, ou des organismes d'éducation populaire³ ou de chercheurs⁴ déjà présents aux Archives nationales, permettra d'autant mieux le croisement des sources. De façon originale, les actions de valorisation, de recherche et d'exploitation des fonds organisées par le PAJEP

(colloques⁵, journées d'étude, journées de formation et de sensibilisation auprès des associations, publications etc.) associent constamment chercheurs, acteurs du terrain, témoins, archivistes. Il s'agit, sans tomber dans la célébration mémorielle, de permettre à la recherche scientifique de se confronter à de nouveaux objets et de dépasser d'éventuels clivages⁶. Ce rapprochement avec le PAJEP vient opportunément renforcer les visées actuelles des AN, puisque le renouvellement des pratiques archivistiques, des actions de valorisation et des champs d'action qu'elles promeuvent est un moyen pour elles d'assurer leurs missions, non seulement patrimoniale et mémorielle, mais également, et avant tout, sociale et citoyenne. Le PAJEP, par la diversité des acteurs qu'il rassemble et du champ qu'il embrasse, est donc le partenaire idéal d'une collaboration qui s'annonce fructueuse.

1. <http://archives.cg94.fr/pajep/projet>

2. Plus de 60 fonds, soit plus de 1,3 kilomètre linéaire.

3. Par exemple archives de la Fédération unie des auberges de jeunesse.

4. C'est le cas des archives du Centre de sociologie des loisirs, ainsi que des enquêtes menées par Joffre Dumazedier et son équipe.

5. Colloque « Des lieux pour l'éducation populaire : conception, architecture et usages des équipements depuis les années 1930 », 3, 4 et 5 déc. 2014 à l'École nationale supérieure d'architecture Paris Malaquais, aux Archives nationales, (Pierrefitte-sur-Seine) et à l'Hôtel du département du Val-de-Marne (Créteil).

6. Le PAJEP réunit des formes d'éducation populaire très différentes, tant pédagogiquement que politiquement ou religieusement : Francas, Faucons rouges, fédération Léo Lagrange, CEMEA, Peuple et Culture, scoutisme catholique et laïque, etc.

Le fonds ORTF

Conservé aux Archives nationales à Pierrefitte, le fonds ORTF est encore peu connu des chercheurs en histoire des médias. Des instruments de recherche et des guides des sources sont en cours d'élaboration pour faciliter l'accès à ces archives complémentaires de celles conservées par l'INA.

Lors de l'éclatement de l'ORTF en 1974, ses archives ont été versées au Centre des archives contemporaines, à Fontainebleau. Deux kilomètres linéaires d'archives datées des années 1930 aux années 1970 ont ainsi été récupérés en urgence et en vrac, organisés de manière purement logistique puisque « classés » dans l'ordre chronologique, par année prévue d'élimination des documents. À ce grand ensemble s'ajoutent plusieurs versements d'archives confiées aux Archives nationales au cours de ces dernières années par différentes institutions liées hiérarchiquement et chronologiquement à l'ORTF, par exemple les services du Premier ministre et le service juridique et technique de l'information, le ministère de l'Économie et des Finances qui a eu la responsabilité du versement des fonds des liquidations des pensions des agents de l'ex-ORTF, Radio France et la chaîne télévisée TF1 (période publique).

Le versement des archives de l'Office est extraordinaire, de son arrivée massive à Fontainebleau jusqu'à la gestion des archives réalisée par le service central de l'ORTF. Ainsi, lors des reclassements réalisés depuis les années 1990 par les Archives nationales et le service des archives de Radio France, la réflexion a porté sur deux axes fondamentaux. Il était nécessaire de conserver la mémoire de cette collecte et des modes de classement matériel d'origine, sans pour autant oublier les règles du respect des fonds, en établissant un plan de classement intellectuel selon les grandes fonctions et activités de l'Office.

Un regroupement des fonds

Désormais installé sur le site des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, le fonds de l'ORTF se retrouve en contact direct avec les séries initialement conservées à Paris qui permettent de le replacer dans son contexte historique, telle la série F43 Radiodiffusion et télévision (1923-1952). Ces nouvelles possibilités d'étude s'avèrent d'autant plus précieuses que la recherche en histoire des médias se développe de plus en plus. Il est ainsi nécessaire que les historiens spécialistes de l'histoire des médias se réapproprient ces fonds, complémentaires des archives audiovisuelles diffusées de façon massive depuis le début des années 2000 par l'Institut national de l'audiovisuel (INA) qui en a la charge depuis la loi du 20 juin 1992 relative au dépôt légal. La consultation facilitée de la base de données de l'INA, incontournable pour la connaissance de l'histoire de

la télévision et de la radio, ne doit pas être exclusive mais envisagée parallèlement à celle des sources écrites. Celles-ci sont constituées tant des documents relatifs à l'organisation administrative de l'ORTF que des dossiers constitués lors de la fabrication des programmes, des premiers journaux parlés aux émissions phares des années 1960-1970. Une majeure partie du fonds intéresse également l'histoire des relations internationales entre la France et l'Afrique notamment, via les archives de l'Office de coopération radiophonique OCORA.

Une consultation facilitée

Le fonds ORTF est encore connu des chercheurs comme difficile d'accès puisqu'il n'a pas fait l'objet d'instruments de recherche précis, et parce qu'il a été soumis, dans un premier temps, au délai de communicabilité unique de 60 ans. Les archivistes ont cependant eu conscience de sa valeur pour l'histoire des médias mais aussi pour l'histoire politique et sociologique de la période des Trente glorieuses. Plusieurs mesures ont été prises dans les années 1990 afin de libérer le fonds des contraintes liées à son exceptionnelle arrivée sur le site de Fontainebleau. D'une part, le délai de communicabilité a rapidement été réduit pour regagner le délai général de 30 ans après la date du document le plus récent, rendant ces archives désormais librement communicables. D'autre part, des travaux de recatement et surtout de recherches administratives pour reconstituer intellectuellement le fonds en fonction de leur service d'origine ont été menés.

La nouvelle organisation des Archives nationales en départements scientifiques spécialisés permet aujourd'hui la reprise du classement et la valorisation de ces archives auprès des chercheurs. De nombreuses attentes existent dans ce domaine, notamment à l'occasion des cinquante ans de Radio France, créée en 1974. Plusieurs actions visent à faciliter la consultation de ce fonds aux Archives nationales. Outre la poursuite de la rédaction d'instruments de recherche détaillés pour les archives de l'ORTF, un guide des sources en histoire des médias est en cours de rédaction. ■

CLOTILDE LE CALVÉ

Chargée d'études documentaires
Archives nationales

SÉBASTIEN MENU

Étudiant master 2, spécialité archives,
université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Un sauvetage patrimonial

Les archives du musée national des Arts et Traditions populaires

Fin mai 2013, alors que les collections du musée national des Arts et Traditions populaires (MNATP) avaient rejoint le centre de conservation et de recherche du MuCEM à Marseille, s'est achevée la première phase du chantier d'archivage du musée. L'ampleur, la complexité et l'urgence de ce chantier sont le reflet de l'activité de cet organisme protéiforme dédié à la recherche en ethnologie.

CORINNE JOUYS BARBELIN

Chargée d'études documentaires principale, archiviste
MCC / SG / Mission archives

NATHALIE BADET-WYLER

Archiviste
MCC / SG / Mission archives

VALENTINE LEMETAYER

Archiviste
MCC / SG / Mission archives

Le musée national des Arts et Traditions populaires (MNATP), né du décret du 1^{er} mai 1937 créant au sein des musées nationaux le département des Arts et traditions populaires, est la réponse à l'émergence de l'ethnographie, à l'engouement pour les objets exotiques et pittoresques lors de l'Exposition universelle de 1878 et à l'intérêt porté à la salle de France du musée d'Ethnographie du Trocadéro. La réorganisation de ce dernier en 1928 conduit Paul Rivet, son directeur, et Georges-Henri Rivière, son adjoint, à la création du musée de l'Homme, destiné aux collections étrangères. Les collections françaises (7 334 objets inventoriés) vont au MNATP abrité au Palais de Chaillot et placé sous la direction de G.-H. Rivière.

Dès l'origine, son directeur désigne le MNATP comme un musée-laboratoire : centre de recherche, de conservation et de documentation dont l'objectif est de « faire de l'ethnologie une science appuyée sur une muséologie renouvelée »¹.

La recherche se caractérise par l'organisation d'enquêtes de terrain, parmi lesquelles se distinguent les chantiers intellectuels. Dans les années 1960 sont lancées par le CNRS les recherches coopératives sur programme, puis suivent les enquêtes-collectes dans une approche plus sociologique. C'est au cours de ces missions que sont collectés objets et témoignages sur supports sonores, audiovisuels, photographiques ou papier. L'alliance avec le CNRS se traduira, en 1968, par la nomination de Jean Cuisenier comme directeur du MNATP et directeur du Centre d'ethnologie française (CEF), unité mixte de recherche.

Le nouveau siège² accueille en 1969 les collections du MNATP. Pensé comme un temple du savoir, le bâtiment de onze niveaux et 15 000 m² comprend deux galeries d'exposition permanente et deux auditoriums. Il est surmonté d'une tour en métal et verre qui abrite les services scientifiques et le personnel des douze départements. La galerie d'étude, destinée aux spécialistes, est inaugurée en 1972. En 1975, est ouverte pour

le grand public la galerie culturelle élaborée par G.-H. Rivière avec le concours de Claude Lévi-Strauss.

Par décret du 22 juin 2005, le MNATP est officiellement intitulé musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM). La fermeture du bâtiment parisien au public intervient en septembre 2005 ; le CEF est dissous.

Quelques chiffres témoignent de l'intense activité du MNATP entre 1937 et 2005 : plus de 40 grandes enquêtes, 350 000 objets environ, 135 expositions, plus de 25 colloques, plus de 620 musées, écomusées et associations en relation avec l'institution.

Le chantier d'archivage

La Mission des archives du ministère de la Culture et de la Communication a été sollicitée au printemps 2010 par le MuCEM. Depuis 2005, le chantier des collections, ou « chantier 3D », prépare le transfert de celles-ci à Marseille. Un « chantier 2D » prend en charge fonds photographiques et iconothèque. En revanche, rien n'est prévu pour les archives de l'institution, qui n'a jamais versé ses archives historiques aux Archives nationales.

La Mission des archives présente début 2011 son plan d'action : un audit avec récolement des fonds, la formation des agents du MuCEM à l'archivage de leur bureau, la répartition des fonds entre les Archives nationales et Marseille, le recrutement d'archivistes vacataires pour le traitement et les versements, la nomination d'un archiviste à Marseille pour l'instauration d'une politique d'archivage sur le nouveau site, l'assistance au personnel présent et l'assistance à l'archiviste de Marseille pour le transfert des fonds privés.

Le récolement des fonds révèle un volume de plus de 1 300 mètres linéaires de documents mêlant archives et documentation, dispersés dans tout le bâtiment, souvent abandonnés en vrac dans des lieux difficiles d'accès. Des infiltrations d'eau répétées ont provoqué des dégâts irréversibles ; plusieurs fonds

1. Martine Segalen « Un regard sur le Centre d'ethnologie française ». *La revue pour l'histoire du CNRS*, 13, 2005.

2. Architecte Jean Dubuisson, secondé par Michel Jausserand.



Chantier d'archivage du musée national des Arts et Traditions populaires : salle de tri, sous-sol, phonothèque, bureau abandonné.
© C. Jouys-Barbelin



privés d'associations abritées par le MNATP sont laissés en déshérence. À ces fonds s'ajoutent d'innombrables hors-format³ et 4 téraoctets de documents numériques.

Malgré la création par G.-H. Rivière, dès 1937, de l'Office de documentation folklorique, chargé de rassembler et de classer les documents de l'établissement selon des directives strictes, l'absence de tableau de gestion et de plan de classement, la création de dossiers documentaires thématiques à partir d'archives originales, la confusion entre archives publiques et privées, le désintérêt marqué pour les documents produits par les services administratifs, ont rendu dans bien des cas difficile l'identification de la provenance des documents. Les enquêtes ont été éclatées entre les différents services scientifiques : les fonds sonores à la phonothèque, les manuscrits et calques au service des archives, les photographies à la photothèque, les films à la vidéothèque, sans qu'il soit toujours possible d'établir un lien entre eux.

Parmi les obstacles qui ont entravé le chantier, il faut également citer les nombreux départs d'agents dès les années 2000, provoquant ainsi l'abandon des documents et une perte mémorielle. Difficile alors de s'appuyer sur les témoignages pour reconstituer l'évolution et l'organisation fonctionnelle de ce vaste vaisseau.

Il a fallu pourtant restituer autant que possible les fonds liés aux missions du MNATP pour en organiser des versements successifs. Ainsi ont été versés à l'été 2012 les minutiers chronologiques de la direction puis les fonds concernant la gestion des collections et leur valorisation. Les traitements des fonds sonores et des fonds audiovisuels ont occupé la fin de 2012. Puis le versement du matériel muséographique et des outils pédagogiques a permis de conserver une trace des procédés novateurs conçus par G.-H. Rivière. Enfin la nomination fin 2012 d'un archiviste au MuCEM a permis le transfert de fonds d'archives vers le centre de conservation et de recherche (CCR) du musée. Les

fonds publics historiques nécessaires à la gestion des collections ont fait l'objet d'une convention de dépôt de 5 ans au MuCEM. Les bordereaux de versement ont assuré la traçabilité des fonds déposés.

Fin mai 2013, 236 mètres linéaires, 3 700 hors format et 3 téraoctets d'archives numériques avaient été versés aux Archives nationales, 39 instruments de recherche réalisés et 400 mètres linéaires environ de doublons éliminés. Enfin, 780 cartons avaient rejoint les espaces prêtés par les Archives nationales pour finaliser traitement et versements.

Ce chantier titanesque qui a exigé une adaptation incessante aux conditions matérielles difficiles a permis de sauver la mémoire d'un musée hors norme de renommée internationale et, à travers lui, une partie de l'histoire de l'ethnologie et de la muséologie. Au-delà de cette expérience se pose la question de la fonction archives dans ce type d'établissement culturel, une fonction souvent absente des musées. ■

3. Près de 41 000 calques, 600 affiches, 1 700 cartes et plans, 16 maquettes, 300 estampes, des panneaux pédagogiques, du matériel muséographique, 84 000 enregistrements sonores et 10 000 heures environ d'enregistrements vidéo.

« **Le récolement des fonds révèle un volume de plus de 1 300 mètres linéaires de documents mêlant archives et documentation, dispersés dans tout le bâtiment, souvent abandonnés en vrac dans des lieux difficiles d'accès.** »

Les archives d'entreprises, source pour l'histoire de l'architecture, outils pour la restauration du patrimoine moderne en Méditerranée

Les archives des entreprises du bâtiment et des travaux publics sont des sources documentaires encore peu utilisées par les historiens de l'architecture. Un projet de coopération européen, associant institutions muséales, chercheurs français, belges, italiens et algériens, ainsi que le Centre turc d'information sur la construction, a mis en lumière l'intérêt de ces fonds pour l'étude et la restauration de l'architecture des XIX^e et XX^e siècle.

CLAUDINE PIATON

Architecte et urbaniste de l'État,
laboratoire InVisu (CNRS-INHA)

DAVID PEYCERÉ

Conservateur en chef du patrimoine,
Centre d'archives d'architecture
du XX^e siècle, Cité de l'architecture et
du patrimoine

Pour qui souhaite documenter l'architecture produite entre le milieu du XIX^e siècle et la première moitié du XX^e siècle dans les pays de l'arc sud-est méditerranéen, les sources font souvent défaut. Si la commande publique attirait volontiers les grands noms de l'architecture européenne dont les projets alimentaient les revues spécialisées, la construction privée ordinaire produite par des maîtres d'œuvres installés localement fut en revanche peu médiatisée. Le travail des chercheurs s'appuie principalement sur le dépouillement des fonds d'archives des grandes agences d'architecture déposés dans des institutions publiques dédiées¹ et sur celui des revues d'architecture, qui ne livrent qu'une vision très partielle de l'abondante production architecturale de la période coloniale. Les fonds d'archives des petites agences sont en effet rarement conservés ou, le cas échéant, difficiles d'accès car détenus en mains privées.

Les archives des entreprises européennes constituent des sources documentaires alternatives encore peu utilisées par les historiens de l'architecture. L'activité internationale de ces entreprises a pourtant été florissante entre le milieu du XIX^e siècle et la Seconde Guerre mondiale, tant dans le domaine de l'exportation des techniques du béton armé et du métal que dans celui de la promotion immobilière liée à l'exploitation des mines, des canaux ou des chemins de fer.

Un récent projet de recherche, financé grâce au programme Culture 2007-2013 de l'Union européenne, s'est attaché à explorer quelques-uns de ces fonds d'archives². Il a contribué à mettre en lumière leur intérêt et à assurer leur conservation et leur diffusion à travers un programme de numérisation et de mise en ligne des documents les plus significatifs. L'originalité du partenariat a résidé dans l'association d'institutions muséales européennes détentrices de fonds d'archives comme l'écomusée du Bois-du-Luc (Belgique) et le centre d'archives de la Cité de l'architecture et du patrimoine³ avec des chercheurs italiens,

belges et français, auxquels se sont joints à distance des chercheurs algériens, tous spécialisés dans l'histoire de l'architecture des XIX^e et XX^e siècles⁴. Le YEM (Centre turc d'information sur la construction) était en outre associé au projet pour la valorisation en ligne des recherches et des archives.

Le caractère transnational du partenariat et de l'objet d'étude a conduit à utiliser, pendant la durée du projet, une plateforme de partage en ligne des images, dont une sélection est aujourd'hui librement disponible⁵. Cette documentation intéresse autant les chercheurs attachés à analyser les processus d'innovation technique et formelle que les restaurateurs du patrimoine. Les archives de l'ingénierie livrent en effet des clés de compréhension des procédés de construction qui permettent d'élaborer des projets de restauration dans une perspective de conservation pérenne, comme l'ont brillamment montré, parmi d'autres exemples, les études préliminaires au projet de restauration de la villa art déco de la famille Empain à Bruxelles, qui ont largement fait appel aux archives des entrepreneurs actifs sur le chantier de construction.

À lire

C. Piaton, E. Godoli,
D. Peyceré (dir.),
*Construire au-delà de
la Méditerranée,
l'apport des archives
d'entreprises
européennes
(1860-1970)*,
Arles, Honoré Clair,
2012.



1. Par exemple, pour la France, le Centre d'archives d'architecture du XX^e siècle de la Cité de l'architecture et du patrimoine, la bibliothèque Kandinsky du Centre Pompidou, le musée d'Orsay, l'école nationale supérieure des Beaux-Arts, etc.

2. <http://invisu.inha.fr/Programme-Culture-ARCHING-ARCHives>

3. L'écomusée conserve notamment le fonds d'archives de l'entreprise de construction métallique belge Baume & Mercier, le centre d'archives de la Cité celui du bureau d'études des Bétons armés Hennebique. La recherche s'est également appuyée sur l'important fonds de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez conservé aux Archives nationales du monde du travail à Roubaix.

4. Université de Florence, écoles polytechniques de Turin et Milan pour l'Italie ; InVisu (URS 3103 CNRS-INHA) pour la France ; universités de Tizi-Ouzou et de Sétif pour l'Algérie.

5. www.archmuseum.org/Gallery/building-beyond-the-mediterranean_41.html



Bureaux de la direction de la Compagnie de Suez, Ismailia (1863), Fréret & Cie entrepreneur. Archives de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez, Archives nationales du monde du travail, Roubaix.

Chantier du canal de Suez, écluse du canal d'eau douce à Gassassine (1874-1877), Paponot entrepreneur. Archives privées Famille Paponot.



Les archives scientifiques au Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF)

Le C2RMF possède un important fonds d'archives originales : rapports de restauration et d'analyses, imagerie scientifique, archives de l'atelier de restauration des peintures du Louvre depuis 1935, données relatives à une matériauthèque de référence. Une documentation essentielle pour les scientifiques qui analysent et restaurent les œuvres.

Archives papier et numériques, photographies, radiographies

Dès les années 1930, un fonds documentaire a été mis en place au Louvre pour la peinture, structuré dès les années 1950 par Germain Bazin, conservateur au département des Peintures, et Gilberte Emile-Mâle, alors jeune chargée d'études au CNRS¹. Ce fonds s'est élargi depuis aux arts graphiques, aux arts décoratifs, à l'archéologie, à la sculpture, à l'art contemporain, à l'ethnologie. Il est constitué de rapports de restauration ou d'analyses, de comptes rendus de visites dans les ateliers – qui sont notamment les témoins des prises de décisions en matière de restauration –, et d'imagerie scientifique (radiographies, photographies sous différents éclairages et rayonnements). Nourri au quotidien par les restaurateurs et le personnel scientifique du C2RMF, ce fonds conjugue formats papiers et numériques dans la base de données Eros (cf. encadré p. 22).

En outre, un fonds d'archives unique rend compte de la vie de l'atelier de restauration des peintures du Louvre, ancêtre du département Restauration du C2RMF, dès les années 1935 : registres des mouvements d'œuvres entrées dans les ateliers ; registres des travaux effectués dans les salles du Louvre ; cahiers des restaurateurs ; « fiches de santé » mises en place selon le modèle hospitalier, consignants constats d'état et interventions sur les tableaux ; dossiers sur la vie de l'atelier, articles de presse sur les restaurations au Louvre de 1930 à 1961 notamment ; procès-verbaux de la commission de restauration du musée du Louvre², etc. De surcroît, le C2RMF détient les archives de Jean-Gabriel Goulinat³, restaurateur nommé en 1935 chef de l'atelier, qui a participé à la politique d'allègement des vernis développée par le Louvre dans les années 1950.

ISABELLE CABILLIC

Ingénieur d'études
C2RMF

YANNICK VANDENBERGHE

Technicien de recherche
C2RMF

1. Cf. C. Raynaud, « Les Archives de la restauration au Centre de recherche et de restauration des musées de France », *Techné*, n° 27-28, 2008, p. 43-45.

2. Que l'on retrouve également respectivement dans les séries P16 et P2R des Archives des musées nationaux.

3. Le fonds Goulinat, déposé par sa fille en 1974, comprend dossiers techniques, articles, notes préparatoires à des cours donnés à l'École du Louvre ou à des conférences, coupures de presse, reproductions des tableaux qu'il a peints.

Fiche de l'atelier de restauration des peintures du Louvre, consignait constats d'état et interventions sur un tableau de J.-B. Chardin, *La raie*.
© C2RMF

École : Française		Nom de l'artiste : CHARDIN J. Baptiste - Siméon.		DOSSIER N° 146	N° d'inventaire
Siècle : XVIII ^e .		Titre du tableau : La raie.		INV. 3197	
ÉTAT			INTERVENTION		
Date de l'examen	Auteur de l'examen	Nov. 1938. M. GOULINAT/ : A signaler que la toile se fatigue et qu'avant long - temps un retoilage sera utile.		Auteur	Date
12.10.1948	M. MICHEL	- Toile détendue et flottante - à retendre sur un châssis à clés ou à retoilage.			
8.2.1949	M. MICHEL	- Idem - apprêts à refixer.			
10.10.1950	M. MICHEL	- Soulèvements d'apprêts, morceaux de peintures tombés - Toile très détendue. Refixage nécessaire.			
12.6.1951	M. MICHEL	- Nouveaux éclats tombés. A transposer. Urgent.			
Janv. 1953	M. BAZIN	- Retoilage. L'allègement sera étudié après retoilage. Châssis neuf.	- Retoilage. Châssis neuf avec bâti.	M. LEPAGE	11.J., 1953
Fév. 1953	M. BAZIN	- Allègement du vernis très poussé en conservant seulement une pellicule de la patine.	- Allègement très poussé du vernis qui à laisser apparaître une matière picturale en excellente état, et a rendu leur valeur aux tons froids - A signaler" Ecailles tombées à senestre le long du bord. Très petites usures dans l'anse du chandron, le goulet et le pied de la cruche. Repeint dans l'ombre portée du poisson - Repentirs 1°) Derrière et autour du fiasco (traces d'une plante) 2°) Angle bas senestre. (Voir détail dans rapport de restauration)	M. GOULINAT	Mars. 1953
17.3.1953	COM.de. Rest	- Présentation après allègement.	- Retiré quelques bleus -	M. MICHEL	26.I.1954
27.4.1957	M. LINARD	- Toile détendue.			

7- 021-363-0

La Base Eros

72 000 notices d'œuvres,
280 000 images numériques,
incluant des images 3D et
multispectrales,
40 000 rapports de laboratoire et
dossiers de restauration.
Développée au sein du C2RMF, la
base Eros dispose d'un système de
visualisation et d'analyse d'images
haute définition, ainsi que de
modules de reconnaissance
d'images et de formes.
Pour les musées français, des
accès sécurisés peuvent être
délivrés pour la consultation des
documents relatifs à leurs
collections.

4. Une coupe stratigraphique est une inclusion d'un fragment d'échantillon, principalement de polychromie, dans une résine spécifique. Le bloc de résine obtenu est ensuite abrasé afin d'observer et d'analyser finement la succession des couches picturales.

Archives matérielles du C2RMF : coupes stratigraphiques de matériaux de référence (pigments, liants...).
© C2RMF

La consultation de ces documents s'avère indispensable avant d'initier toute intervention de conservation-restauration. De fait, ils constituent un fonds de référence tant pour les conservateurs des musées et les restaurateurs que pour les chercheurs et les étudiants qui participent aux travaux conduits par le C2RMF en matière d'histoire de la restauration.

Archives matérielles

Ces archives papier et photographiques sont complétées par un fonds singulier, celui des prélèvements de matière originale sur les œuvres. Depuis les années 1950, certaines analyses sont menées via la réalisation de microprélèvements. Bien que de taille infime (quelques centaines de microns), ces échantillons, fragments de l'œuvre, apportent des informations sans équivalence ; chaque fragment non utilisé pour les analyses est conservé afin de pouvoir le réétudier grâce à l'évolution des techniques analytiques, et d'éviter un nouveau prélèvement lorsqu'une œuvre revient au C2RMF pour restauration. Actuellement référencés et classés de manière individuelle par chaque scientifique, ces échantillons ne sont ni centralisés ni informatisés ; c'est pourquoi une matériauthèque informatique est en cours de constitution, qui comprendra également le référencement des coupes stratigraphiques⁴. Ce dernier fonds, probablement unique au monde, renferme près de 18 000 préparations réalisées depuis les années 1960, conservées sur lame de verre.

Afin d'identifier la composition des matériaux utilisés par les artistes, il est nécessaire dans bien des cas de réaliser des analyses sur des matériaux de référence. Le C2RMF a collecté ces matériaux au gré des études et recherches : pigments d'origines naturelles ou de synthèses, matériaux organiques employés comme liant ou vernis (huiles, cires, résines), divers composés chimiques. Leur analyse a donné lieu à la réalisation

de bases de données spectrales, auxquelles s'ajoutent les bases de données génériques des fournisseurs.

Complété par les analyses menées sur les objets, ce travail génère un nombre considérable de données, aujourd'hui informatisées. Une réflexion sur leur pérennité a été initiée (durée de vie des supports de sauvegarde, lisibilité à long terme des données). En effet, certaines analyses étant les seuls marqueurs d'une matérialité parfois disparue (pour la documentation des zones dérestaurées) ou impossible à réanalyser, il est essentiel de parfaitement conserver et de transmettre l'ensemble de ce patrimoine archivistique exceptionnel que génère le C2RMF depuis plus de 80 ans. ■



Archlab

Les archives au cœur de la recherche scientifique sur le patrimoine

Le projet européen Charisma inclut un accès transnational aux archives de six institutions de recherche dédiées au patrimoine. C'est ainsi une place nouvelle qui est reconnue à ces fonds, outils pour la recherche contribuant au renforcement des collaborations scientifiques et au rayonnement des laboratoires.

Succédant à Eu-Artech, le projet européen Charisma, lancé en octobre 2009¹, innove en introduisant, au sein de son axe « accès transnational » (Transnational Access), un programme consacré aux archives, Archlab. Pour la première fois dans un projet scientifique porté par un consortium de laboratoires voués au patrimoine, les archives étaient considérées comme un outil de la recherche à part entière, au même titre que le laboratoire mobile (Molab) et les accélérateurs de particules (Fixlab). La coordination de ces nouvelles activités a été confiée à la filière Archives et documentation² du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) qui conserve l'un des fonds d'archives les plus riches, en Europe, dans le domaine de l'étude scientifique du patrimoine.

Archlab consiste à financer des accès au sein de six laboratoires situés dans cinq pays d'Europe : le British Museum et la National Gallery (Londres), le C2RMF (Paris), le musée du Prado (Madrid), l'Opificio delle Pietre Dure (Florence) et l'OCW-RCE Cultural Heritage Agency of the Netherlands (Amsterdam). Après la sélection de leur projet par un comité d'experts extérieurs à Charisma³, les chercheurs bénéficient d'un séjour d'une semaine dans un ou plusieurs de ces laboratoires qui s'engagent à mettre à leur disposition leurs archives et bases de données.

Depuis le lancement d'Archlab en 2009, la Commission européenne a ainsi financé la réalisation de 67 projets présentés par des chercheurs de disciplines diverses. Plusieurs accès sont liés à d'importants chantiers de conservation conduits sur des œuvres majeures du patrimoine européen. Citons, par exemple, le projet porté par Muriel Vervat, restauratrice de peintures, qui a pu consulter les études réalisées à la National Gallery de Londres et au C2RMF sur la *Bataille de San Romano* de Paolo Uccello, dans le cadre de la restauration du panneau conservé aux Offices. De même, Marie Postec (école La Cambre, Bruxelles) et Hélène Dubois (Institut royal du patrimoine artistique, Bruxelles) ont bénéficié d'accès au C2RMF, à la National Gallery et au Prado pour étudier les dossiers relatifs aux œuvres des Van Eyck, préalablement à la restaura-

tion du *Polyptyque de l'Agneau mystique* (cathédrale Saint-Bavon, Gand).

Favorisant les échanges, ces séjours ont été, dans bien des cas, déterminants pour le développement de projets collectifs impliquant les établissements d'accueil d'une part et, d'autre part, les institutions d'origine des chercheurs bénéficiaires. En témoigne le projet réalisé par Benoit Mille (C2RMF) et Marc Etienne (musée du Louvre) au Scientific Department du British Museum, qui aboutira en 2014 à une publication portant sur les techniques de fabrication des bronzes égyptiens antiques, associant le C2RMF, le musée du Louvre et le British Museum.

Une politique d'ouverture

Ainsi la thésaurisation, pendant des décennies, des archives produites par les laboratoires permet-elle aujourd'hui aux services de documentation de contribuer efficacement au développement de la recherche. Dans cette évolution, l'essor des bases de données, démultipliant les possibilités d'exploitation des fonds, a sans nul doute été déterminant mais ces données restaient relativement confidentielles, en l'absence d'une réelle politique d'ouverture. Conçu comme une incitation à la consultation des fonds, le programme Archlab constitue une étape importante dans cette voie. Cette ouverture reste néanmoins soumise à un contrôle dans la mesure où les laboratoires d'accueil peuvent émettre un avis défavorable, notamment dans le cas des dossiers en cours de publication.

Les premiers résultats d'Archlab confirment le potentiel des archives en tant que plateforme d'échanges scientifiques. Loin d'une accumulation passive, elles peuvent constituer un véritable pivot pour la recherche et favoriser les collaborations entre institutions, dans des domaines où leur exploitation n'est pas traditionnellement fondamentale. Couplée à une politique numérique, une stratégie d'ouverture confère ainsi à ces fonds un rôle nouveau dans le développement de la recherche scientifique et, au-delà, dans le rayonnement des laboratoires dont les investissements dans le domaine documentaire se trouvent par là-même pleinement récompensés. ■

CLÉMENCE RAYNAUD

Conservateur du patrimoine,
musée de l'Air et de l'Espace
(chargée d'études documentaires au
C2RMF jusqu'en juin 2013)

1. Coordonnateur général : Bruno Brunetti, professeur à l'université de Pérouse. www.charismaproject.eu

2. Coordination assurée par Clémence Raynaud (2009-2012) puis Joëlle Crétin (depuis 2013).

3. Comité composé de Vincent Serneels, université de Fribourg, Michael Tite, université d'Oxford, et Jørgen Wadum, National Gallery of Denmark.

L'avenir du passé

Politiques de l'archive dans l'art contemporain

Pour l'artiste contemporain, les archives sont un matériau à interroger. L'archive comme fiction historique ? C'est autour de cette question que sont intervenus chercheurs et artistes lors du cycle de conférences organisé en 2011-2012 à l'école nationale supérieure d'art de Bourges.

GIOVANNA ZAPPERI

Professeure d'histoire et théorie de l'art
à l'école nationale supérieure d'art
de Bourges

En 2013-2014, pensionnaire de la Villa
Médicis - Académie de France à Rome

L'archive représente un enjeu majeur pour les arts visuels dans leurs formes les plus critiques. Les usages de l'archive dans l'art contemporain s'inscrivent le plus souvent dans la tendance actuelle à interroger les documents dans leurs implications avec un ensemble complexe de relations, de conflits et de subjectivités. Depuis une vingtaine d'années, l'archive s'est imposée comme un matériau artistique susceptible d'ouvrir des possibilités inédites d'expérimentation avec le savoir historique et avec ce que l'on conçoit souvent comme un discours de l'objectivité. En effet, la question du savoir est au cœur de cette problématique dans la mesure où les artistes interrogent l'autorité du document (son caractère de témoignage et d'objectivité), tout en proposant de penser l'art comme une pratique de la connaissance. Le film et la photographie, qui renvoient, par les caractéristiques qui leur sont propres, à la mémoire, à l'identité et à l'histoire, se sont imposés comme les médias privilégiés de ce tournant. En général, les usages des documents sont marqués par une incertitude à l'égard de leurs effets de réalité et par une ambivalence à l'égard de l'authenticité de l'image documentaire.

Michel Foucault a souligné que l'archive représente un mode de régulation du passé (et donc du savoir) : « l'archive, c'est d'abord la loi de ce qui peut être dit, le système qui régit l'apparition des énoncés comme événements singuliers¹ ». Le cycle de conférences organisé à l'école nationale supérieure d'art de Bourges en 2011-2012 proposait d'aborder l'archive dans une perspective politique, prenant pour point de départ cette imbrication des archives avec la fabrication du savoir². Nous avons choisi pour cette raison de faire interagir réflexion théorique et interventions artistiques à travers les contributions issues des domaines de la philosophie (Judith Revel), de l'histoire (Sophie Wahnich), de l'histoire de l'art et du cinéma (Teresa Castro, Corinne Maury, Natasa Petresin-Bachelez), et de l'art contemporain (Florence Lazar, Vincent Meessen, Virginia Villaplana). Les questions de l'archive comme fiction

historique, des rapports de force issus de la colonisation et de la réactivation des traces des sujets subalternes ont émergé avec force dans leur imbrication avec les contradictions de notre présent postcolonial. Chaque intervenant(e) a éclairé un aspect singulier de la question à partir d'une perspective située et ouvertement partielle ; l'ensemble des contributions compose une sorte de puzzle en devenir qui recoupe la tendance à remettre en cause la possibilité d'une narration objective et d'un temps homogène que l'on retrouve si souvent dans l'art contemporain.

Quelle connaissance historique l'art peut-il produire en recourant à des fragments d'archives ? Est-il possible d'extraire l'image des liens qu'elle entretient avec l'histoire ? Ou plutôt : est-il possible de faire abstraction des projections de celle ou de celui qui regarde l'image, de sa propre mémoire, et des liens qui se tissent, inévitablement, avec d'autres images ? Afin de réfléchir à ces questions, nous avons envisagé différentes manières de penser l'archive dans sa dimension culturelle, sociale et esthétique, ainsi que la création d'archives (réelles ou imaginaires) permettant de faire émerger des histoires marginales ou refoulées. Si, comme l'écrivait Walter Benjamin, le passé n'existe qu'à partir de la perspective du présent, nous proposons de mettre en œuvre un regard rétrospectif susceptible de réactiver un passé jusqu'ici indéchiffrable. L'objectivité est remplacée par l'appropriation subjective, la narration non linéaire, le fragment ou l'allégorie. Dans l'art contemporain, ces questions se traduisent en des formes d'expérimentation avec ce que j'appellerai des « tactiques critiques », où la mémoire émerge comme une temporalité subjective. Cette relation critique à l'histoire devient ainsi une sorte de restitution, dans le présent, d'une information historique souvent perdue ou oubliée. Les œuvres mettent en évidence le caractère fragmentaire de la mémoire, tandis que la représentation des faits historiques apparaît comme un matériau récalcitrant qui prend la forme de traces, souvent énigmatiques, d'une mémoire alternative. ■

1. M. Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Minuit, 1969, p. 170.

2. Un grand merci à Alejandra Rieira pour sa contribution essentielle à l'élaboration du programme et de la problématique.

À l'école de la recherche

Les archives du festival SIGMA à Bordeaux

Comment l'école d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux en est-elle venue à s'investir dans une vaste enquête sur un fonds d'archives, au point de remanier en profondeur les deux dernières années de son cursus ? C'est avant tout une affaire de pratique artistique.

L'archive est devenue le matériau par excellence de l'art contemporain. En deçà des enjeux de mémoire qui sont entrés massivement dans le registre des artistes, le tournant conceptuel des années 1970 a donné sa pleine légitimité à l'interrogation du document et de l'archive. La logique du montage, empruntée au cinéma, a achevé de constituer l'archive en matériau de prédilection pour les artistes, ouvrant un horizon qui semble infini au « style documentaire » dans l'art. En outre, le travail sur l'archive est devenu la priorité d'une génération qui interroge à nouveaux frais la « modernité ». L'apparition de nouveaux acteurs sur la scène internationale de l'art donne un caractère d'urgence à cette interrogation générationnelle : pour les petits-enfants de l'Europe communiste ou des nations jadis colonisées, la réappropriation de l'archive est un enjeu vital. Cet *Archival Turn* est d'une telle ampleur qu'il fait l'objet, à l'échelle internationale, d'un début de réflexion critique sous forme d'ateliers (*workshops*), de débats, de colloques, d'expositions. D'un début seulement, car jusqu'ici la convergence des pratiques artistiques avec les recherches menées dans le champ des sciences humaines et sociales a été esquivée, alors même que dans les secteurs les plus en pointe de la sociologie et de l'anthropologie, l'archive fait l'objet de réélaborations de grande ampleur : l'archivistique, naguère « science auxiliaire de l'histoire », est au centre de profonds remaniements théoriques. Or il y a urgence : le numérique ouvre l'archive à une ère nouvelle. Ici le quantitatif transforme qualitativement son objet : la notion d'archivage change du tout au tout quand l'échelle et les nouveaux modes de lecture délinéarisés que laisse entrevoir la numérisation la transforment de manière aussi spectaculaire.

On perçoit donc le fossé qui sépare les nouvelles problématiques de l'archive du pittoresque auquel sont encore attachées beaucoup d'opérations artistiques (l'archive papier, la photo unique, écornée et chargée d'affect, etc.), et le « boulevard » offert à une recherche qui saurait associer graphistes, designers,

anthropologues, historiens et artistes... C'est celui qu'a emprunté l'école d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux (EBABX) en misant sur un fonds d'archives qui venait d'être placé à la disposition des Bordelais, le fonds SIGMA.

De 1965 aux années 1990, le festival SIGMA fait de Bordeaux l'un des rendez-vous européens des avant-gardes. Il fait reconnaître en France quelques-unes des figures les plus marquantes de la contreculture américaine (Living Theatre, Bread & Puppet, Barbwire Theatre) ou européenne (Arrabal, Grand Magic Circus), popularise les œuvres de Silvano Bussotti, Webern, Varese, Xenakis, Sun Ra ou Pierre Henry, fait coexister happenings (Jean-Jacques Lebel) et art ciné-

PATRICIA FALGUIÈRES

Enseignante, chargée de la recherche
École d'enseignement supérieur d'art de
Bordeaux (EBABX)

Ce projet de recherche est soutenu par le MCC / Direction générale de la création artistique, dans le cadre de l'appel à projets de recherche dans les écoles d'art.



Laboratoire de recherche « Sigma, les archives vivantes », EBABX, Bordeaux. Publication, 2013.

Détail d'une publication de Pascaline Morincôme, étudiante de 5^e année à l'école d'art de Bordeaux, mettant en relation une photographie d'archive (sur fond vert) d'un happening de Jean-Jacques Lebel qui organisa dans les rues de Bordeaux en 1966 un défilé « à l'aveugle » pour le festival SIGMA II et le témoignage d'un entretien avec Jacques Labarthe-Pon réalisé en 2013 sur son rôle d'interface entre les artistes niçois de Fluxus et leur présence à SIGMA.

tique (Nicolas Schöffer), Mondrian et les Pink Floyd. Télévision, design, écologie ou cybernétique nourrissent expositions et conférences. Pendant une semaine chaque année, Bordeaux, placée au centre de l'attention des médias, devient une capitale internationale de la recherche dans tous les arts. Le déclin progressif de SIGMA au fil des années 1980 n'a pas tari la mémoire très vive qu'en a conservé le public local et national. Quelques mois avant sa disparition en 2011, Roger Lafosse, fondateur du festival, a confié les archives de SIGMA à la Ville de Bordeaux qui les a déposées aux Archives municipales.

À l'EBABX, le terrain était trouvé pour organiser la rencontre entre les chercheurs « de l'extérieur », archivistes, historiens, anthropologues de l'écriture, et les chercheurs « de l'intérieur », les étudiants et les professeurs de l'école. Il s'agissait de confronter des métiers et des méthodes pour intensifier la singularité

de la recherche en école d'art. La clef du succès, ce sont deux dispositifs nouveaux au sein de l'école, qui y ont « naturalisé » la recherche, ses méthodes, ses protocoles. Le bureau de la recherche (BDLR), un groupe de professeurs (designers, artistes, historiens et critiques d'art) qui, à partir de l'archive autant que des pratiques d'atelier, fait émerger et élabore une série de problématiques offertes autant à la recherche qu'à l'enseignement pour les années 4 et 5 du cursus : « cartographie de la contre-culture », « scénographies des avant-gardes », « multiples et cybernétique », « temporalité du festival », « l'adresse au public », « télévision des avant-gardes »... autant d'outils heuristiques pour explorer le fonds SIGMA, le travailler, le réemployer, l'exposer, tout en nourrissant pratiques d'atelier et séminaires. Et puis un conseil scientifique qui conseille le BDLR et ouvre le travail de recherche fait à l'école sur le monde extérieur, sur l'ailleurs des recherches en cours. ■

Voir *Clipon Archives* sur le site de
Renaud Duval :
[www.renaudduval.com/installations/
clipon-archives/](http://www.renaudduval.com/installations/clipon-archives/)

Renaud Duval, (51°00'54" Nord,
2°20'44" Est) Outre les Kempes,
Loon-Plage. [poteau électrique fracassé
au sol].
Tirage photographique jet d'encre
110 x 138 cm présenté sur dibond. 2012.



Voies de débord

Clipon Archives de Renaud Duval

Ce texte prolonge le séminaire étoilé # 1 consacré aux usages des documents d'archives dans l'art contemporain, organisé par Florent Perrier à Dunkerque en mars 2013, auquel Renaud Duval fut invité à participer. L'installation *Clipon Archives* (photographies, vidéo, son) a été présentée dans l'exposition *Panorama 14* au Fresnoy en 2012.

Soigneusement inscrits sur une simple pochette de papier d'où émergent les tranches de négatifs déjà anciens, des mots juxtaposés en strates racontent un espace disparu que des photographies contemporaines, prises à la chambre par Renaud Duval, recomposent à vide : clichés de ce qui n'est plus que sur cette mémoire argentique laissée ici en latence, irrélevée, archives paradoxales de ce qui reste après que tout aura été détruit.

« Les Huttes - Les Dunes des Pauvres », une terre désolée sur laquelle se greffent les instruments de la désolation – « blockhaus - canons » : tout semble dit d'un processus d'occupation militaire aggravé, des années plus tard, de procédures d'expropriation civiles. Le Clipon, lande frontalière de Dunkerque étendue entre mer et canal, est depuis longtemps promis aux arasements destructeurs d'une industrie pétrochimique dévoreuse d'espace pour son commerce de marchandises. À cette fin, l'écart, l'excentricité d'une présence maintenue hors des sentiers battus doit être réduite, effacée et ne plus demeurer, en lieu et place d'une vie jusqu'alors régie par sa précarité même (mais pour cela chaleureuse, riche de fraternités sans doute), qu'un réseau névralgique de tubes et de conduites pour usines à gaz.

Ce que la topographie ajoutée à l'histoire des remaniements successifs du paysage par ses habitants laissait subsister de débords, ces marges peu hospitalières où la vie cependant s'organisait en son économie propre, sera rogné, supprimé au profit d'une rationalisation étrangère et hostile à toute existence ici perçue comme à fonds perdus : réductible.

Les reliefs de cette vie démonétisée par décrets, de ces espaces qui furent investis, mais qui n'ont plus cours aux yeux des ingénieurs que vides du pas des hommes, les traces désormais sans valeur de sites ou d'objets voués à la disparition sont ce que Renaud Duval interroge et relève par sa démarche artistique. Ce qui, sans qualité, subsiste avant l'effacement définitif et qui, pour nous spectateurs, forme précisément le cœur d'une résistance à l'oubli ; ce qui, par les métamorphoses du temps subies, devient improbable ou se déverse, échoue en des lieux incertains : restes saisis par l'objectif à la butée d'arrêt d'antiques voies de débord¹.

Poteau électrique fracassé au sol, squelette isolé et vétuste d'une mesure évidée, redoutes aveugles de béton armé envahies par les lierres, soubassements effondrés enfouis dessous les sables, ne persistent plus que des souvenirs de formes, des fragments épars, un archipel de mondes pré-engloutis avant leur recouvrement total et où les armatures rongées, corrodées créent, mêlées au foisonnement d'une végétation insoumise, le sentiment paradoxal d'une évacuation récente, une vie à peine retirée.

Des rives de l'océan aux bords du canal, l'étendue traversée par le regard de Renaud Duval a alors pour double métaphorique les différentes pochettes de négatifs reproduites dans son installation², archives précaires d'une utopie niée et dont les indications manuscrites sommaires forment la seule richesse. Fors les contours, le reste n'est plus qu'opacité, graphes métonymiques pour un tout disparu, les photographies récentes jointes aux anciens supports ne faisant que rejouer l'écart, le répéter à vide où la réalité présente le comble tant qu'elle l'occulte.

Inventaire d'une dissipation en cours, si *Clipon Archives* ne préserve aucune mémoire de ce qui déjà n'est plus, en superposant aux cadastres réguliers les cartes plus subjectives d'un lieu où l'on vécut, ce travail laisse voir, hors les formes instituées, toutes les marges dépréciées que l'art persiste à vouloir sauver face aux murs sans débord qui en tous lieux s'érigent. ■

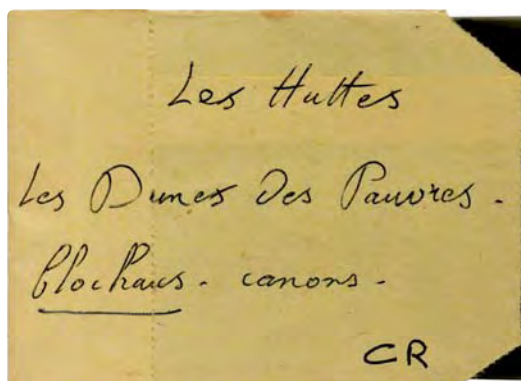
FLORENT PERRIER

Docteur en esthétique et philosophie de l'art
Chercheur associé à l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) et aux archives Walter Benjamin de Berlin

Florent Perrier a été professeur d'esthétique et de théorie des arts à l'école supérieure d'art du Nord - Pas de Calais jusqu'en août 2013.

1. Une voie de débord est une voie établie à l'écart des voies principales pour le chargement et le déchargement des wagons de marchandises. Les autres travaux de Renaud Duval, notamment *Berlin (I) : Tempelhof, Berlin (II) : Palast, Berlin (III) : Archivage*, se situent aussi, de notre point de vue, à la butée d'arrêt de ces voies de débord, toutes également désaffectées.

2. Outre deux séries de photographies, l'installation comporte une vidéo doublée d'une création sonore de François Breut. *Clipon Archives* fut présenté pour la première fois au Fresnoy en juin 2012 dans le cadre de l'exposition *Panorama 14*.



Renaud Duval, sans titre [pochette protégeant des négatifs noir et blanc 6 x 9, prises de vues des lieux avant modifications-destructions années 60/années 70].

Tirage photographique jet d'encre 20 x 25 cm présenté sur dibond (i.e. panneau composite aluminium) et sous cadre en bois. 2012.

L'archive en danse ou l'autre représentation

D'une création chorégraphique il reste de multiples traces produites avant, pendant, après la présentation vivante de l'œuvre : écrits, dessins, vidéos, sites Internet...

La médiathèque du Centre national de la danse collecte ces sources, élabore et met en ligne des inventaires et des dossiers thématiques multimédias. Elle en propose aussi parfois une approche plus poétique.

LAURENT SEBILLOTTE

Directeur de la médiathèque
du Centre national de la danse

Alors que la question de l'archive en danse n'est pensée que depuis quelques décennies¹ et que les usages et pratiques dans le domaine sont encore tout jeunes, c'est un moment complexe que traversent aujourd'hui les acteurs du champ chorégraphique, dans lequel plusieurs enjeux et dynamiques semblent s'opposer. D'une part, il est toujours plus nécessaire de développer les publics du spectacle et leur connaissance de la danse, en favorisant la rencontre directe avec les œuvres et les artistes, pour que la danse, comme les autres arts, puisse continuer à produire son effet et à ouvrir d'autres espaces de création. D'autre part, de nouveaux moyens d'accès à la culture et au savoir s'imposent, et avec eux de nouvelles attentes et de nouveaux usages, fondés sur la dématérialisation, la convocation ponctuelle et volontaire d'une certaine occurrence des œuvres aussitôt mise en partage sans médiation via des réseaux sociaux : une occurrence qui, en matière de spectacle, est celle de reflets numériques, substitués en quelque sorte dé-réalisés de l'évènement artistique, hors de la présence des corps et de l'espace-temps propre au théâtre. Enfin, dans le même temps, il s'avère plus urgent que jamais de soutenir la recherche et de renforcer la structuration du champ de pensée de l'art de la danse, des pratiques corporelles et du travail chorégraphique, en favorisant la production de textes théoriques, de discours critiques, d'approches historiques, et pour cela de collecter, traiter et rendre accessible une multiplicité de sources permettant d'envisager la danse, au-delà même de son avènement, selon des perspectives diversifiées.

En somme, il s'agit tout à la fois de réduire la distance entre les publics et les œuvres (conduire au spectacle), de développer pourtant – avec une offre numérique – d'autres accès à la culture chorégraphique (proposer des médias), et néanmoins de consolider les (encore très jeunes) fonds documentaires spécialisés pour rendre possible une approche plus sérieuse ou informée de la danse (valoriser et interroger les traces).

Comment – dans ce cadre – penser le développement d'archives en danse, tout en répondant aux enjeux d'un milieu encore en questionnement sur la

manière de penser sa propre mémoire et sa transmission ? On peut convenir qu'un spectacle (théâtral ou chorégraphique) est « sa seule représentation », laquelle est d'une certaine façon son seul « patrimoine »². L'archive qui en résulte éventuellement est seulement un indice qui vient dire que cela a été, qu'il y a eu « vie », au sens où l'on parle de spectacle vivant. C'est ainsi que toute prétention à re-présenter la danse comme œuvre (la danse qu'on voit) est vaine, et que la connaissance, l'analyse et la reconstitution des œuvres passeront nécessairement par des traces « conservées au-delà de l'évènement »³.

Et si c'était justement cette difficulté à « capturer » le moment de la création et l'acte de production du geste, à savoir l'instant de la présence artistique, qui rendait plus importantes les traces qui nous restent ? L'archive en danse, parce qu'elle raconte autre chose, se libère avec le temps de toute illusion de restituer l'œuvre chorégraphique, pour simplement raconter son occurrence dans l'époque, sa survenue dans une carrière d'artiste, ses procédés de composition, et finalement quelque chose de son impact sur les publics, sa marque dans la mémoire individuelle et collective.

Si donc l'on accepte que le travail du corps comme le présent spectaculaire ne sont proprement pas archivable, que reste-t-il comme traces ? De quelle mémoire, les archives peuvent-elles donc être le *moyen*⁴ ? À partir de près de cent fonds d'archives actuellement conservés par la Médiathèque du Centre national de la danse, on peut fournir quelques éléments de réponse.

Un même document a souvent plusieurs objets et parfois c'est la fonction ou le domaine d'intervention du producteur de l'archive en danse qui va varier dans le temps ou prendre plusieurs natures (chorégraphe et directeur de structure, interprète puis chorégraphe, danseur-notateur, artiste et pédagogue, etc.). Les activités liées à un artiste⁵ sont souvent multiples : création, production, diffusion, activités connexes, activités génératrices (écriture, recherches documentaires, etc.), créations secondes (partitions, films, photos, arts plastiques), commentaires et verbalisations diverses, réception critique, transmissions et remontages, etc. Dans

1. La création par Rolf de Maré, en 1932, des Archives internationales de la danse (AID), dans le but de « centraliser les documents sur la chorégraphie dans les divers pays et à diverses époques », marque une étape clé dans le développement des ressources en danse.

2. L. Rossion, « Lettres, scène, musée... le nécessaire dialogue de la culture » in : *Performing arts collections on the offensive = Les collections d'arts du spectacle passent à l'offensive* (actes du 26^e congrès de la Sibmas, éd. U. Dembsli et C. Mühlegger-Henhapel, Frankfurt am Main : Peter Lang, 2007, p. 248-9).

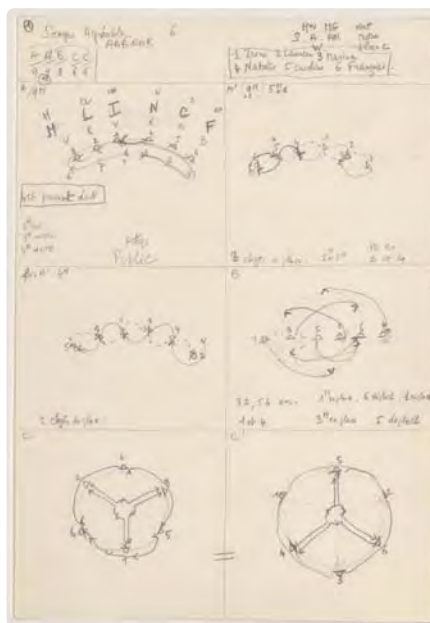
3. J. Béjoc et N. Boulouch, « Archives ou œuvres ? L'exemple du fonds d'archives de la performance de François Pluchart », in : F. Rouquet dir., *L'exploitation scientifique des archives*, Rennes, Apogée, 2005, p. 45.

4. L. Sebillotte, « Tanz dokumentieren : Das Archiv als Mittel » [Documenter la danse : le moyen de l'archive], trad. en allemand par F.-A. Cramer, in : *Tanzplan Deutschland, Jahreshft 2009 – Tanz und Archive : Perspektiven für ein kulturelles Erbe*, Berlin : Tanzplan Deutschland, 2008, p. 26-31. (Version en ligne : <http://www.tanzplan-deutschland.de> - ainsi qu'une traduction anglaise par N. Woods).

5. Parmi d'autres éminents artistes ayant marqué la danse, notamment des années 1970 à aujourd'hui, citons les fonds très complets consacrés aux chorégraphes Francine Lancelot (1929-2003), Odile Duboc (1941-2010), Anne-Marie Reynaud (1945-2009), Hideyuki Yano (1946-1988), Andy de Groat (1947-), Lila Greene (1949-), Régine Chopinot (1952-), Catherine Diverrès (1959-), conservés au CND.



Andy de Groat, page d'un cahier de notes
(projet *La Folie d'Igitur*, 2008-2009.
Médiathèque du Centre national de la
danse © A. de Groat



Francine Lancelot, notes de chorégraphie pour *Atys* (1987) : Acte III, « Songes agréables », danse des six filles.
Médiathèque du Centre national de la danse © F. Lancelot



Patrick Bossatti, page extraite de la
« partition » dessinée de la *Mana danse*
(1988). Médiathèque du Centre national
de la danse © P. Bossatti

tous les cas, s'agissant d'archives artistiques, on peut distinguer ce qui s'inscrit dans le temps de la genèse (création, production : *avant* l'œuvre), dans le temps de la performance (*l'œuvre*, ses représentations, ses avatars ou versions, ses contextes d'apparition, sa diffusion) et dans le temps de la mémoire, celui des traces (*l'après* : reliquats, réception publique et critique, œuvres dérivées) et de la transmission éventuelle à/via d'autres corps. Parallèlement à ces trois temps, l'archive vient encore souvent documenter ce qui définit aussi son producteur : des éléments de sa vie « privée », son ou ses réseaux, ses autres ancrages et activités, etc. Le contexte de production de l'archive est moins complexe à saisir s'agissant de fonds de pédagogues ou d'écoles⁶, de fonds de lieux de diffusion⁷, de critiques ou théoriciens⁸, d'institutions professionnelles⁹ ou encore de plasticiens prenant la danse comme objet de leur art¹⁰ : l'activité de ces producteurs d'archives se laisse souvent mieux définir, ou s'inscrit plus évidemment dans un des temps caractérisant le cycle de vie d'une œuvre.

Le spectacle livre ainsi bien des traces indirectes, sources pour l'analyse. Des notes d'intention et croquis préalables ou des vidéos de répétition aux affiches, programmes et sites web présentant les œuvres des compagnies, des « captations » aux partitions élaborées à partir de l'œuvre par des « notateurs », des blogs de spectateurs aux représentations graphiques ou littéraires d'autres artistes. Souvent volumineuses et longues à décrire précisément, ces archives – le plus souvent « ouvertes », s'agissant d'artistes contemporains – font l'objet, selon les cas, d'in-

ventaires en EAD mis en ligne¹¹, ou bien d'une autre sorte de *révélation*, livrant moins une description qu'un imaginaire, moins un référencement qu'une représentation poétique, autre manière d'en faire apparaître l'*organicité*.

C'est le cas par exemple de la mise en ligne de trois films d'artiste commandés à la vidéaste Do Brunet à partir des cahiers de notes du chorégraphe Andy de Groat¹², cahiers saturés de mots, de croquis, d'annotations de toutes sortes mélangeant points de vue et registres, du domestique au philosophique, de l'intime à la conduite de projets artistiques. Ou encore de la *Mana danse*, « invention de danse » du dessinateur Patrick Bossatti dont les croquis – plutôt que d'être désignés ou décrits – sont mis en regard de la captation vidéo d'une de ses interprétations par le danseur Bertrand Lombard¹³. D'autres archives sont présentées au sein de dossiers numériques composites organisant la ressource sous une forme très éditorialisée permettant de mieux rendre lisible l'activité révélée par les documents : ce fut le cas récemment des archives de l'Institut de pédagogie musicale et chorégraphique (1987-1995)¹⁴.

Dans tous les cas, qu'elles soient atypiques ou (pour la plupart) comparables à d'autres archives liées à la création, les archives en danse, approchées le plus souvent par des artistes ou chercheurs du champ même qu'elles documentent (lesquels ont vis-à-vis d'elles une forme d'appréhension), imposent aux professionnels du document qui veulent en favoriser l'accessibilité de s'interroger sur les modalités de (re)présentation des fonds les plus aptes à favoriser la curiosité et la recherche.

6. Cf. par ex. le fonds Irène Popard (1894-1950).

7. Cf. par ex. le fonds du festival Danse à Aix (1976-2005).

8. Citons les fonds Albrecht Knust (1896-1978), Lisa Ullmann (1907-1985), deux proches de Rudolf Laban, de Pierre Tugal (1883-1964) des Archives internationales de la danse, des critiques Jean-Marie Gourreau ou Lise Brunel (1922-2011).

9. Cf. par ex. le fonds Danse au cœur-Centre national des cultures et des ressources chorégraphiques pour l'enfance et l'adolescence.

10. Cf. par ex. les archives et œuvres du peintre André Ouellier (1925-2010).

11. Une vingtaine d'instruments de recherche détaillés sont déjà en ligne : http://mediatheque.cnd.fr/spip.php?page=fonds_archives

12. http://mediatheque.cnd.fr/spip.php?page=andy_de_groat

13. <http://mediatheque.cnd.fr/spip.php?page=patrick-bossatti>

14. <http://mediatheque.cnd.fr/spip.php?page=jpmc>

Archives et recherche en musicologie

Fonds d'archives généraux ou spécialisés nourrissent des recherches érudites sur l'histoire des institutions musicales, des pratiques de composition et d'exécution, sur l'évolution des goûts ou l'utilisation politique et religieuse de la musique. Catherine Massip évoque ici des travaux novateurs qui se sont appuyés sur l'exploitation de ces sources.

CATHERINE MASSIP

École pratique des hautes études

L'apport des documents d'archives dans la recherche en musicologie date des débuts de la discipline à la fin du XIX^e siècle. Si celle-ci peut se définir fortement par son objet, la musique, ses acteurs, ses conditions de production, elle n'a cessé d'évoluer dans sa méthodologie en s'appuyant principalement sur les acquis de deux autres disciplines, la philologie et la critique des textes d'une part, l'histoire d'autre part. De celle-ci, la musicologie a suivi les développements en s'inspirant de ses nouvelles orientations et tendances, par exemple l'histoire sociale ou l'histoire du goût et des idées, ou bien la théorie de la réception.

La situation particulière des archives en France et leur organisation ont également favorisé ce type d'érudition fondé sur la découverte de documents sources : un regroupement rationnel entre Archives nationales et archives départementales, un cadre de classement harmonisé offrent un terrain sûr, même si demeure la nécessité de maîtriser d'autres outils comme la paléographie ou l'histoire administrative.

Aux Archives nationales, des inventaires de séries spécifiques ont nourri, dès les années 1970, la recherche en musicologie, en particulier celui de la série AJ¹³ (Opéra national de Paris) (1977) par Brigitte Labat-Poussin et celui de la série AJ³⁷ (Conservatoire de Paris) par Elisabeth Dunan (1971). Le Conservatoire peut être d'ailleurs considéré comme l'institution musicale qui a suscité les premiers grands travaux érudits reposant sur la publication et l'exploitation des ressources multiples des Archives nationales issues des séries AJ³⁷ et F²¹, en particulier des textes réglementaires (Théodore Lassabathie 1860, Constant Pierre 1900), démarche poursuivie récemment pour la période 1900-1930 (Anne Bongrain 2012).

Les travaux sur les musiques royales depuis le règne de Louis XIV jusqu'à la fin de l'Ancien Régime reposent sur le dépouillement exhaustif des actes de la série O¹ concernant les musiciens occupant des charges (Marcelle Benoit, Roberte Machard, Richard Langelier-Bellevue). Ces actes jalonnent la carrière de ces artistes en précisant nominations, survivances de charges, gratifications, incidents divers ; leur publication a fourni un socle solide à l'approche d'autres types de sources telles que les éditions et manuscrits musicaux

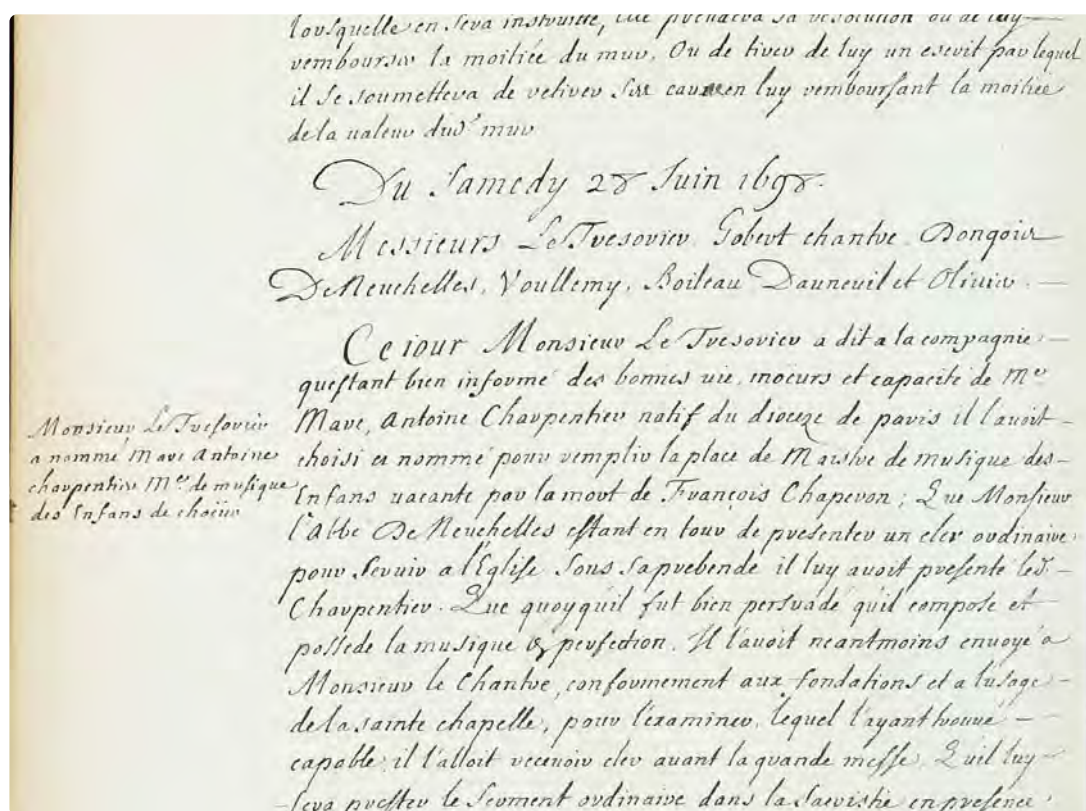
émanant de leur activité et conservés en général dans les bibliothèques. L'utilisation des comptes des Menus Plaisirs a permis de démonter le mécanisme fragile des créations d'œuvres à la cour et de jeter un éclairage inédit sur certains échecs célèbres, comme celui des *Boréades* de Jean-Philippe Rameau (Sylvie Bouissou).

Au cours des dernières années, la recherche musicologique a aussi bénéficié de la mise en ligne massive d'inventaires et de fonds. Citons quelques exemples : la mise en ligne des registres paroissiaux – baptêmes, mariages, décès – par les archives départementales, fondamentale pour les recherches biographiques sous l'Ancien Régime, celle des tables du Minutier central des notaires ou, pour une période récente, celle des inventaires qui a permis l'élaboration du guide sur la musique en France pendant la Grande Guerre de Charlotte Second-Genovesi (thèse du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, 2013). Ce travail récent couvre tout le territoire français et fait émerger la présence constante de la musique en temps de guerre mais aussi ses liens étroits avec d'autres arts tels le théâtre et le cinéma.

D'autres types de documents conservés aux Archives nationales ont fait l'objet d'une exceptionnelle mise en valeur : ils enrichissent aussi bien l'histoire des spectacles sous l'Ancien Régime que l'histoire de l'art. Il s'agit des Recueils de décorations de théâtre des Menus Plaisirs du fonds des Menus Plaisirs (exposition 2010 et base ARCHIM).

Les ressources de fonds non spécifiquement dédiés à la musique sont plus difficiles à atteindre mais elles se sont révélées exceptionnelles. Le fonds des faillites des Archives de Paris a livré 46 dossiers de faillites d'éditeurs de musique entre 1817 et 1898 et alimenté ainsi les travaux sur l'édition musicale en France de François Lesure et d'Anik Devriès.

Longtemps délaissées, les archives ecclésiastiques, dont les registres de délibérations capitulaires, connaissent un vrai regain d'intérêt et bénéficient de campagnes de dépouillement soit dans le cadre de travaux universitaires, soit dans le cadre de projets collectifs soutenus par l'Agence nationale de la recherche (projet MUSEFREM, Musiques d'église en



Page du registre de la Sainte Chapelle
(détail). Contrat d'entrée de Marc-
Antoine Charpentier.
Archives nationales, LL_609_59 verso.

Jean Berain, décors de *Médée*, opéra de
Marc-Antoine Charpentier. Archives
nationales, 01* 3242B, f.17

France à l'époque moderne, sous la direction de Bernard Dompnier, comportant un répertoire des musiciens en activité en France en 1790 ; projet Musiques et musiciens dans les Saintes Chapelles XIII^e-XVIII^e siècle, sous la direction de David Fiala).

Dans le domaine des archives privées, les musicologues français ont compris très tôt toute la richesse des archives notariales ; il suffit de citer à cet égard la somme de Lionel de La Laurencie sur l'école française de violon (1922) dans laquelle les biographies des compositeurs sont nourries d'actes notariaux conservés à l'époque dans les études parisiennes. Dans les années 1950, les thèses de l'École des chartes de François Lesure sur les joueurs d'instruments parisiens au XVI^e siècle, de Bernard Bardet sur les violons du roi sous Louis XIV, puis, dans les années 1960-1970, de Colombe Samoyault-Verlet sur les facteurs de clavecin à Paris ou de Catherine Massip sur les musiciens de Paris au temps de Mazarin ont largement démontré la richesse des ressources du Minutier central des notaires tout en proposant une méthodologie et une approche des sources qui auront une belle postérité. De plus, la publication par les Archives nationales de volumes analysant les minutes d'études parisiennes concernant soit des musiciens soit, plus généralement, des artistes des XVII^e et XVIII^e siècles (Madeleine Jurgens, Mireille Rambaud) a ouvert la voie à de nombreux travaux. La diversité de ces actes émaillant la vie privée – inventaires après décès, contrats de mariage, achats, ventes, locations de bien immobiliers, constitutions de rentes – ou la vie professionnelle – contrats d'apprentissage, achats et ventes de charges, contrats d'associations d'instrumentistes – a mis en lumière la place des musiciens dans la vie culturelle et sociale de l'époque.

Dans cette lignée se situent les travaux sur les musiciens ayant fait partie du personnel de la cour

– musique de la Chapelle, de la Chambre, de l'Écurie – sous l'Ancien Régime, par exemple les dépouillements extensifs réalisés par Marcelle Benoit et Norbert Dufourcq dans les études notariales versaillaises et publiés dans *Recherches sur la musique française classique* à partir des années 1960.

Parmi les résultats les plus novateurs obtenus sur de grands compositeurs français grâce à l'apport des documents d'archives figurent les travaux conduits par Jérôme de La Gorce sur Jean-Baptiste Lully et la création de l'Académie royale de musique, par Catherine Cessac et Patricia Ranum sur Marc-Antoine Charpentier, et par Erik Kocevar sur Jean-Philippe Rameau.

D'autres types de fonds d'archives (archives municipales, archives de chambres de commerce) ont récemment apporté des éléments inédits, soit d'ordre biographique (Damien Vaisse sur Campora), soit éclairant le rôle majeur de confréries dans la vie musicale de métropoles comme Toulouse (Benoît Michel, thèse sur le Noël à grand chœur, École pratique des hautes études, 2012).

Il est possible qu'à l'avenir l'exploration d'autres types d'archives permette de collecter de nouveaux faits. Pour le seul Ancien Régime, les archives des grandes juridictions ou les archives judiciaires ont été peu utilisées, à l'exception des insinuations du Châtelet pour le XVII^e siècle. Ici, la difficulté inhérente à l'extrême parcimonie des documents intéressant les musiciens ou leur activité, en l'espèce leurs conflits ou délits, ainsi que le temps nécessaire pour détecter des témoignages tenus deviennent des obstacles majeurs : le chercheur patient travaillant sur des individus ou des groupes représentés – comme les musiciens – de façon marginale dans les archives, sera toujours reconnaissant de toute information partagée ou de tout inventaire le guidant.



L'engouement pour les archives du spectacle : entre foisonnement et éparpillement

Dans un contexte général de souci mémoriel, les archives du spectacle suscitent aujourd'hui l'intérêt aussi bien des chercheurs, des artistes, des institutions publiques, que des archivistes et des lieux de conservation.

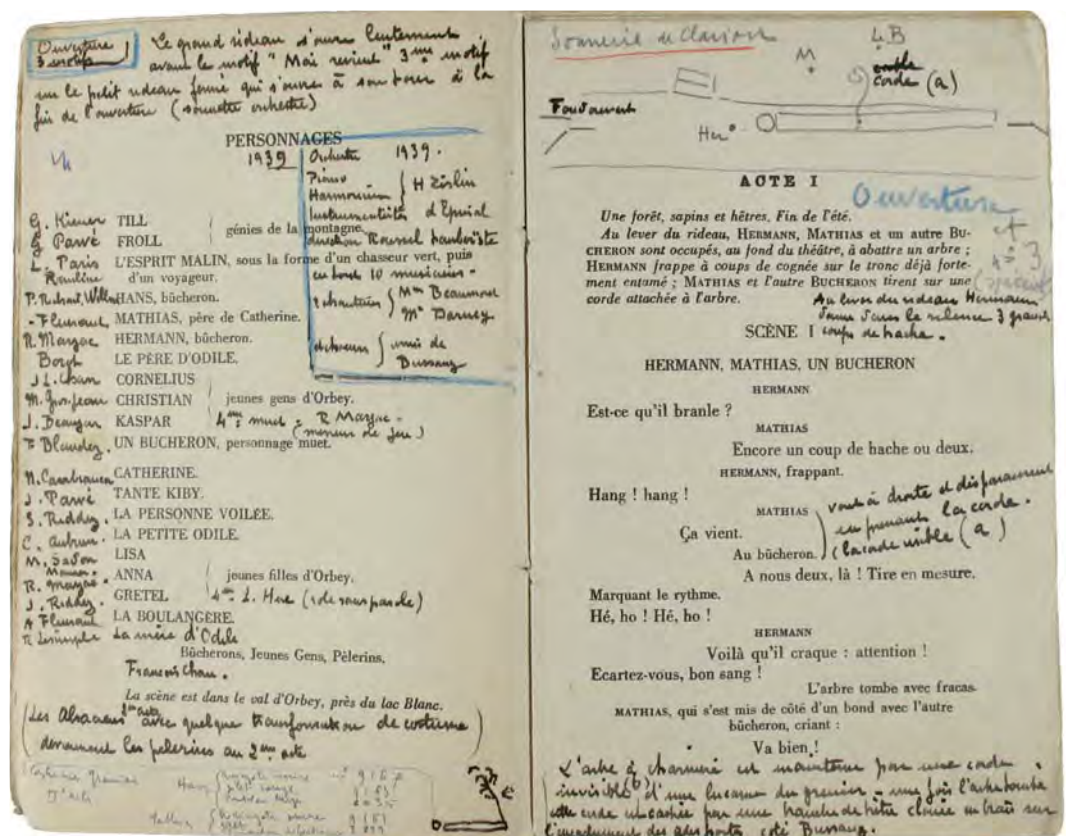
MARION DENIZOT

Maitre de conférences en études théâtrales
Université de Rennes 2 - Université européenne de Bretagne
Laboratoire Théâtre, équipe d'accueil
« Arts : pratiques et poétiques »

Bénéficiant de l'extension théorique et juridique de la notion d'archives, au-delà du seul écrit, vers l'ensemble de ces « vestiges du passé » selon l'expression de Marc Bloch, les traces des représentations passées sont extrêmement diverses, aussi bien liées au processus de création (correspondance, croquis, notes de mise en scène, photographies de répétition, maquettes en volumes...), à la représentation (costumes, accessoires, photographies de représentation, captations audiovisuelles...), à l'exploitation (documentation technique, juridique, administrative, supports de communication...) ou à la réception du spectacle (articles de presse, interviews...). Cette variété d'archives pose, tout d'abord, des défis techniques de conservation. Il s'agit de conserver aussi bien des tissus que des

constructions de bois, des supports argentiques, numériques ou différents types de papier... Ensuite, le chercheur est confronté à l'éparpillement des différents fonds. Même si des efforts ont d'ores et déjà été entrepris par le Centre national du Théâtre, le ministère de la Culture et de la Communication (Direction du livre et de la lecture) et le département Arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France (BNF) – notamment un répertoire des arts du spectacle consultable en ligne (<http://rasp.culture.fr/sdx/rasp/index.xsp>) –, il n'existe pas un guide des sources unifié et global. Par ailleurs, en raison du principe souverain en archivistique d'unité des fonds, une même thématique ou un même objet peuvent être traités au sein de plusieurs fonds. Ainsi, par exemple, les archives du Théâtre du Peuple

Cahier de mise en scène (exemplaire du théâtre) du Château de Hans de Maurice Pottecher (1908), 1939. Fonds Maurice Pottecher, archives déposées aux Archives départementales des Vosges. AD des Vosges, 83 J 52.





Pierre-Richard Willm, dessins des barbes et moustaches pour *L'Anneau de Sakountala* de Maurice Pottecher (1936), 1960. Fonds Maurice Pottecher, archives déposées aux Archives départementales des Vosges. AD des Vosges, 83 J 144.

de Bussang sont réparties entre les Archives départementales des Vosges, la BNF, le théâtre et les nombreux particuliers qui ont contribué à son histoire.

Les fonds publics concernant le spectacle vivant sont, de plus, majoritairement soumis au régime des archives dites privées. En effet, en dehors des archives des théâtres nationaux ou des archives administratives et comptables des théâtres subventionnés, les archives du spectacle ne font pas partie des archives publiques, soumises aux obligations de dépôt.

Pourtant, malgré cette absence de contrainte, celles-ci se sont considérablement accrues au sein des organismes de conservation. Cet accroissement rend compte du succès de l'intégration de l'enjeu historique des archives privées dans la loi sur les archives de 1979. Il s'explique également par la vigilance des artistes à conserver la mémoire de leur démarche et de leur œuvre : en effet, rares sont désormais ceux qui refusent tout archivage au nom du caractère intrinsèquement éphémère de l'art théâtral. Néanmoins, les spécificités de statut juridique des archives privées influencent la recherche en arts du spectacle. Si le service d'archives peut acquérir la propriété matérielle des documents, il ne dispose ni du droit moral, ni des droits patrimoniaux de la propriété intellectuelle. La protection de la vie privée s'applique également, notamment à l'égard des correspondances ou des photographies. Le fait que l'auteur d'une lettre soit protégé, mais aussi le destinataire et éventuellement les tiers mis en cause, complexifie la communication des correspondances contemporaines, qui sont pourtant fort riches pour comprendre la genèse des œuvres et tracer les réseaux artistiques.

Mais les difficultés pour rassembler et obtenir l'ensemble des autorisations pèsent peu, au regard de celles qui attendent le chercheur qui s'aventure vers des terrains non documentés au sein des centres d'archives, comme les pratiques artistiques dites mineures (pratiques en amateur, théâtre populaire, théâtre politique, théâtre militant...). Le chercheur doit alors faire preuve d'esprit de conviction et de diplomatie pour gagner la confiance des propriétaires d'archives. Il doit également être particulièrement vigilant dans la critique du document, qui peut, en effet, pâtir d'une appropriation affective et devenir l'objet d'une reconstruction mémorielle a posteriori.

Enfin, pour finir, on peut se demander en quoi l'abondance d'archives peut freiner la recherche. En effet, les ressources de l'archivage, de la conservation, de la muséologie, jointes aux progrès techniques de la photographie, de l'audiovisuel et du numérique, permettent de suivre de plus en plus efficacement les processus de création. Si les banques de données permettent de croiser des sources et de dresser des séries, les nouvelles techniques de diffusion – via Internet – mettent le chercheur devant une masse d'informations impossible à traiter. Il faut, en effet, non seulement en prendre connaissance, mais aussi être capable de les sélectionner – en s'assurant de leur fiabilité – et de les synthétiser. Dans ce cadre, les institutions publiques ont non seulement un rôle de conservation et de communication, mais également une fonction d'orientation des chercheurs et d'identification de l'ensemble des lieux ressources pour les arts du spectacle. ■

DANS L'INTIMITÉ DES ARCHIVES DU THÉÂTRE POPULAIRE

LÉONOR DELAUNAY

Administratrice
de la Société d'histoire du théâtre

www.sht.asso.fr/

1. Christophe Granger, « L'imagination narrative ou l'art de raconter des histoires », in *À quoi pensent les historiens ?*

Faire de l'histoire au XX^e siècle, Paris, Autrement, 2013, p. 162.

2. Nous nous reporterons en particulier aux deux ouvrages suivants :

M.-M. Mervant-Roux (textes réunis et présentés par), *Du Théâtre amateur. Approche historique et anthropologique*,

Paris, Ed. du CNRS, 2004 ;

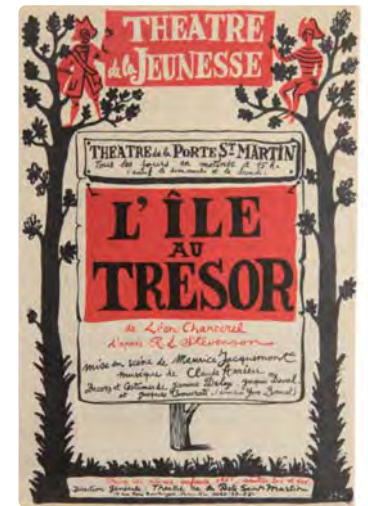
M.-M. Mervant-Roux, M.-C. Bordeaux, J. Caune, *Le Théâtre des amateurs et la question de l'art. Accompagnement et autonomie*, Montpellier,

Ed. L'Entretemps, avril 2011.

Quiconque cherche à retracer la trajectoire d'une expérience théâtrale à la croisée du monde artistique et du monde social – théâtre social, théâtre amateur, théâtre militant... – se trouve confronté à la rareté et à la dissémination des traces. Les archives du théâtre amateur et populaire existent pourtant : dans les fonds de la Société d'histoire du théâtre par exemple (Les Comédiens routiers de Léon Chancerel, la Fédération nationale du théâtre amateur, le théâtre jésuite ou scout, le théâtre à l'usine...), dans les archives de la préfecture de police de Paris conservant des dossiers de surveillance (rapports des Renseignements généraux sur les représentations et le public, textes censurés, affiches, tracts...), dans les fonds des bibliothèques et des archives municipales, parfois nichées dans d'autres fonds d'artistes professionnels au passé amateur ou, plus couramment, dans les archives des associations, des comités d'entreprises, des syndicats...

Privées comme publiques, les archives de ce théâtre populaire se caractérisent le plus souvent par leur dimension intime et, à ce titre, se cachent dans les replis de l'histoire familiale : photographies de troupes, de spectacles ou du public, disséminées dans les albums de famille, journaux

intimes, usage artistique des objets familiers (décors, accessoires, costumes...). L'archivage se fait souvent entre soi, selon des protocoles qui expriment l'entrelacement des parcours personnels et militants. Si depuis une quinzaine d'années, un tournant réflexif touche les sciences sociales¹, les études sur le théâtre sont aujourd'hui à leur tour concernées. Ce tournant donne une place centrale aux préoccupations quant à la manière dont s'agence et se construit le récit historique. Les sources deviennent alors prépondérantes, dans le sens où elles peuvent permettre de produire d'autres mises en récit du passé, de remettre en cause les hiérarchies et les systèmes de distinction à l'œuvre usuellement. Or la recherche sur les arts du spectacle, très sensible aux réputations et aux destinées des artistes, s'est vue particulièrement exposée au risque du processus de sélection au nom de critères déterminés par les tenants d'un goût esthétique dominant. Concernés, au même titre que les artistes et les compagnies qui classent et exposent désormais leurs archives, les chercheurs se sont intéressés aux pratiques mineures et ont réinterrogé l'histoire des arts du spectacle autrement, observant à neuf aussi bien les pratiques que les réalités



économiques et sociales du spectacle. Ce tournant vient d'entretiens avec les différents acteurs bien sûr, mais aussi d'une attention nouvelle aux archives : recherche et exploration d'archives qui ne soient plus seulement celles d'auteurs, mais privées comme publiques, intimes comme judiciaires, conservées par les praticiens, les associations ou les institutions.

Par le jeu de recoupement et de montage de ces traces dispersées, de plus en plus de travaux² ont ainsi permis, ces dernières années, de mieux connaître les pratiques de théâtre amateur, populaire ou politique qui constituent depuis longtemps l'un des pans les plus dynamiques de la culture et de l'éducation populaire.

Photographie de la troupe amateur
La Phalange artistique, devant la
coopérative ouvrière La Bellevilloise,
Paris, 1933, archives privées Madeleine
Palin-Eskénazi.



L'histoire du théâtre : de l'archive à l'écriture

Chantier de recherche

Université Rennes 2, Société d'histoire du théâtre, Bibliothèque nationale de France

Le département des Arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France, la Société d'histoire du théâtre (SHT) et le laboratoire Théâtre de l'université de Rennes 2 ont lancé un programme de recherche autour de l'histoire du théâtre, qui questionne notamment les pratiques d'écriture de l'histoire du théâtre et les pratiques archivistiques. Une première journée d'étude a porté sur « L'écriture de l'histoire du théâtre et ses enjeux mémoriels » (Rennes, mars 2011, publiée dans le n° 1 de la *Revue d'histoire du théâtre numérique*). Une deuxième journée a porté sur « Les oublis de l'histoire du théâtre : enjeux historiographiques » (Rennes, 28 novembre 2013) et sera suivie d'une troisième sur le même thème en 2014 (Paris, BNF, 16 mai 2014). Une plateforme numérique permettant de publier des travaux de ce programme et de favoriser l'échange et la réflexion entre chercheurs est ouverte sur le site de la SHT (www.sht.asso.fr).

Septième année. — N° 183.

Le Numéro : 25 centimes.

Dimanche 27 Mai 1917.

LE MIROIR

PUBLICATION HEBDOMADAIRE, 18, Rue d'Enghien, PARIS

Le MIROIR paie n'importe quel prix les documents photographiques relatifs à la guerre, présentant un intérêt particulier.



LES CHIENS DU FRONT, EUX-MÊMES, PORTENT DES MASQUES CONTRE LES GAZ

L'usage des appareils respiratoires s'étend, sur le front, à tous les animaux. Nous avons déjà montré des chevaux masqués. Voici le chien d'un soldat qui, lui aussi, est protégé efficacement contre les vapeurs délétères.

La une du *Miroir*, n° 183, 27 mai 1917.

© Musée Nicéphore-Niépce / Ville de Chalon-sur-Saône

282 numéros de cet hebdomadaire illustré ont été numérisés et sont consultables sur le site innovant www.uneguerrephotographique.eu (cf. p. 77, la présentation de ce site).



Céline Duval, revue en 4 images.

N° 5 : la jetée d'Orly — coédition DiapoRoma (Pierre Leguillon)
4 pages, format plié 15,5 x 21,5 cm
Impression offset N&B — 03/2004

N° 36 : les émigrants — coédition Emmanuel Zwenger
4 pages, format plié 21,5 x 15,5 cm
Impression offset recto — 04/2007

N° 12 : dimanche — coédition Thorsten Baensch
4 pages, format plié 15,5 x 21,5 cm
Impression offset N&B — 12/2004

N° 41 : construire — coédition Arko, Nevers
4 pages, format plié 21,5 x 15,5 cm
Impression offset recto — 09/2007

© Documentation Céline Duval

De l'archiviste au *chief data officer*

Face aux nouveaux modes de production dans les administrations, le métier de l'archiviste se transforme. Il n'intervient plus seulement en bout de chaîne : en tant que « responsable des données » (*chief data officer*), il doit participer à la conception des applications informatiques afin de définir le cycle de vie des informations et les stratégies d'archivage.

Aujourd'hui, l'administration dans son ensemble connaît une mutation sans précédent dont l'origine est à chercher à la fois dans une nécessité pressante de diminuer le poids de l'État dans la société, un souci croissant de qualité des services pour l'utilisateur, et, bien évidemment, la révolution numérique. On observe ainsi un mouvement de plus en plus rapide de transformation radicale des structures suivant des principes pouvant sembler parfois contradictoires : part de plus en plus réduite de l'administration centrale et développement des opérateurs, mutualisation des métiers et déploiement, dans le même temps, des services de proximité dans les territoires. Un levier en est la dématérialisation des métiers, fondant une réorganisation des processus afin, d'une part, de décloisonner et de constituer de vastes entrepôts de données, et d'autre part, de rendre des services plus performants tout en abaissant les coûts. Enfin, on constate une accélération de la décentralisation avec, en parallèle, une volonté de simplifier la répartition des compétences et de rationaliser les organisations. La simplification est par conséquent un maître mot qui intervient dans un contexte général de complexité de fonctionnement des organisations sans précédent.

On passe ainsi de l'univers des dossiers et documents papier, qui se retrouvaient à plusieurs échelons administratifs mais restaient difficilement accessibles, à l'univers des systèmes d'information communiquant entre eux des flux de données sécurisées dont l'hébergement est de plus en plus centralisé. Dans ce contexte, la qualité des données devient un enjeu essentiel qui contribue à l'efficacité du pilotage des politiques. Parallèlement, le stock actif papier est numérisé pour permettre l'exploitation à distance par les agents ou les partenaires externes. De fait, on est actuellement dans un entre-deux inconfortable qui peut encore durer plusieurs années. Cet entre-deux est périlleux, car le relatif soin porté à la gestion des dossiers papier faiblit au fur et à mesure que les systèmes d'information sont au cœur de la production mais, à l'inverse, la qualité des données gérées par les applications métier reste encore très perfectible.

Face à ces transformations, tout l'enjeu des archivistes est de faire reconnaître leur mission tout en s'adaptant rapidement. En France, dans le secteur public, les archivistes sont responsables de l'ensemble de la chaîne archivistique. Leur mission est double : garantir les droits des organisations et des citoyens à travers la constitution d'archives intègres et authentiques ; mettre à disposition de tous le patrimoine que constituent ces archives pour celles qui, au-delà de leur valeur primaire, ont une valeur secondaire (valeur juridique permanente comme l'état civil, le cadastre..., ou valeur historique, statistique, scientifique).

Depuis plusieurs décennies déjà, avec le développement exponentiel de la production d'archives contemporaines, les archivistes visent à intervenir au sein des organisations : création des missions des archives au sein des ministères, développement des centres de pré-archivage et/ou d'archivage intermédiaire dans un objectif de rationalisation et de mutualisation, mise au point, en collaboration étroite avec les producteurs, des tableaux de gestion, des chartes d'archivage, des visas d'éliminations. Ce positionnement permet, en n'intervenant plus seulement en bout de chaîne, de diminuer les risques juridiques de pertes de documents vitaux et, en améliorant la gestion de l'information, de contribuer à un meilleur fonctionnement des services, tout en repérant le plus rapidement possible les archives destinées à une conservation patrimoniale.

Au fur et à mesure des réorganisations administratives, l'archiviste a mis particulièrement à profit sa connaissance profonde de l'histoire des institutions et a appris à évaluer la qualité et l'intérêt d'un ensemble documentaire, non plus uniquement à l'aune de son producteur mais également à l'aune d'un domaine d'activité entier. De même les responsables des missions d'archives dans les ministères ont, pour certains d'entre eux, développé dans les services déconcentrés des réseaux de gestionnaires d'information qui travaillent en collaboration avec les directeurs d'archives départementales chargés d'exercer le contrôle scientifique et technique de l'État.

La révolution numérique a accéléré le mouvement, rendant désormais crucial le positionnement en amont

FRANÇOISE BANAT-BERGER

Sous-directrice de la politique interministérielle et territoriale pour les archives traditionnelles et numériques
MCC / DGP / Service interministériel des archives de France



Régie des fonds,
opération de code-barrage.
© Archives nationales/M. Paturange

Le Centre d'accueil et de recherche
des Archives nationales (Caran),
site de Paris : le guichet de liaison.
© Archives nationales/S.H. Jézéquel



des archivistes. De même la mission traditionnelle de l'archiviste, qui consiste à interroger la qualité de la donnée afin de pouvoir attester qu'il prend en charge des « objets » dignes de confiance, revêt un intérêt encore plus évident face à ces ressources numériques qu'il est si facile de falsifier, d'altérer intentionnellement ou non, ou encore de perdre en raison de l'obsolescence technologique toujours plus rapide.

Ainsi, les archivistes deviennent, au sein des organisations, des sortes d'assistants à maîtrise d'ouvrage travaillant en étroite collaboration avec les équipes

ainsi un acteur de l'urbanisation des systèmes d'information². Nous avons ainsi défendu cette proximité, auprès de la direction interministérielle des systèmes d'information de l'État (DISIC), lors de l'élaboration du cadre commun d'urbanisation³.

De même les archivistes, dans ce contexte numérique, doivent-ils se positionner vis-à-vis des autres grands acteurs intervenant dans ce champ : s'agissant de la protection des données personnelles, les travaux en cours sur le projet de règlement européen prouvent la forte tension existant entre d'une part, une légitime protection des citoyens contre les atteintes à la vie privée et, d'autre part, la non moins légitime préoccupation des archivistes qui doivent permettre aux citoyens de prouver leurs droits et aux historiens de travailler sur des sources intègres.

L'autre grand mouvement, qui se situe à l'opposé, est celui de l'ouverture des données (*open data*). Une partie des objectifs se rejoignent : collecter des données de qualité pour les mettre à disposition.

On aura compris qu'aux confins de la science de l'information, de l'archivistique, du juridique, de la qualité, des sciences administratives et historiques, les archivistes ont toute leur place. La principale difficulté, dans un contexte de contractions budgétaires et d'une production encore largement hybride, reste celle de leur visibilité à la fois vis-à-vis des autres professionnels ou intervenants dans le domaine de la gestion de l'information et vis-à-vis des directions des systèmes d'information. La réponse se situe dans la recherche de convergences raisonnées et de respect mutuel des compétences. ■

« Aux confins de la science de l'information, de l'archivistique, du juridique, de la qualité, des sciences administratives et historiques, les archivistes ont toute leur place.

1. Voir le *Guide des bonnes pratiques sur l'archivage numérique*, 2012 : <http://references.modernisation.gouv.fr/archivage-numerique>

2. Il s'agit, appliquée à l'informatique, d'une démarche similaire à celle utilisée pour les villes. En effet, l'urbanisation des villes est l'ensemble des plans et des actions cohérentes qui permettent l'organisation optimale des fonctions spatiales, économiques, sociales et environnementales des territoires. Ici, il s'agit de mettre en œuvre l'ensemble des actions cohérentes permettant l'organisation optimale du système d'information d'un organisme.

3. <http://references.modernisation.gouv.fr/urbanisation-du-systeme-dinformation-de-letat>

projets des systèmes d'information. L'archiviste doit en effet intervenir dès la conception des applications métier ou de leur évolution, de manière à pouvoir ainsi définir et mettre en œuvre le cycle de vie des informations gérées dans cette application ainsi qu'une stratégie d'archivage¹. De même, la centralisation des systèmes d'information modifie les modes d'organisation existants, avec le développement de politiques d'archivage nationales ou encore la centralisation de l'instruction des processus d'élimination et leur automatisation relative. Enfin la mutualisation des plateformes d'archivage numérique devient encore davantage une évidence.

L'archiviste participe ainsi à la production et à la modélisation des processus métiers. En cela, il rejoint les architectes des systèmes d'information et devient

Recherche en archivistique et action internationale

Les recherches en matière d'archives, de gestion et de conservation des documents restent insuffisamment partagées, alors qu'elles ont un impact certain sur l'évolution des métiers. Quelques programmes internationaux existent toutefois, dont ceux conduits par le Conseil international des archives.

Si l'archivistique s'avère être une discipline à part entière, elle doit, outre son enseignement, faire l'objet de recherches pour étayer les bases scientifiques de ses pratiques. Depuis ces vingt dernières années, la recherche est soutenue et animée par un grand nombre de praticiens et d'universitaires qui approfondissent, voire remettent en question divers aspects des concepts et pratiques archivistiques. Il est aujourd'hui admis que l'archiviste délaisse quelque peu les bases historiques et historiennes de sa formation pour aborder des problématiques directement inspirées des questionnements contemporains de l'archivistique. Les résultats des recherches jouent un rôle non négligeable dans l'évolution de la profession. Dans plusieurs domaines, notamment ceux de l'évaluation, de la conservation et de la description, les pratiques se modifient peu à peu avec l'application de nouveaux modèles d'analyse et de normes permettant aux archivistes d'obtenir des résultats plus systématiques.

De par sa position unique d'organisation neutre non gouvernementale rassemblant institutions d'archives et professionnels, le Conseil international des archives (ICA) offre une plateforme pour les chercheurs qui travaillent sur la discipline archivistique dans le monde entier. La Commission de programme de l'ICA vient de lancer une enquête sur les recherches menées en archivistique et sur les chercheurs, pour traiter de la double problématique du développement des connaissances et du partage de la recherche en matière d'archives et de gestion et de conservation des documents, par-delà les frontières et sur la base de stratégies de recherche futures¹. Des universités ont commencé à développer des programmes de recherche importants, dotés de subventions conséquentes, tout en facilitant la diffusion de leurs travaux et en faisant connaître ceux de leurs doctorants. Dans quelques pays, des programmes nationaux de recherche sont mis en place (par exemple le projet doctoral AERI aux États-Unis, ou le travail effectué en matière de stratégie de recherche aux Pays-Bas, et la mise en place d'un plan de recherche pour les éducateurs du Royaume-Uni). Le projet d'enquête de l'ICA est né du constat que le développement de la recherche

était considérablement ralenti par un manque de connaissance des activités de recherche existantes, le partage de ce savoir étant un élément essentiel de consolidation de la discipline archivistique.

Des projets de recherche internationaux ont par ailleurs été conduits par l'ICA lui-même, notamment dans le domaine des normes et de bonnes pratiques dont l'élaboration fait partie des missions de l'organisation. Ainsi, depuis 1994 ont été développées quatre normes internationales de description archivistique qui ont profondément transformé les pratiques de description. Toutefois, malgré leur complémentarité, elles n'ont pas été toutes conçues au même moment et, dans la pratique, il est difficile de les utiliser conjointement de manière cohérente. D'où un nouveau projet de recherche visant à modéliser la description archivistique pour créer un véritable réseau de relations entre les différents types d'entités à décrire et prendre en compte les technologies du web de données (*linked data*). Ce travail de recherche revêt donc une importance particulière pour améliorer la description archivistique.

Une autre initiative internationale de recherche collaborative est le projet InterPARES, piloté par Luciana Duranti de l'université de Colombie britannique, visant à adapter les concepts de l'archivistique et de la diplomatie à l'environnement numérique². L'un des objectifs du projet a notamment consisté à confirmer, par des recherches sur le terrain, si les conclusions, recommandations et résultats de précédentes phases peuvent s'appliquer dans des situations concrètes, et à les mettre en œuvre dans des organismes archivistiques de petite et moyenne envergure ou à budgets limités. Le projet InterPARES est engagé dans une nouvelle phase (I-Trust), relative à la confiance que l'on peut accorder aux documents numériques Internet³.

Si démontrer l'importance de la recherche en archivistique pour le développement de la discipline demeure un exercice assez aisé, il ne faut cependant pas prendre pour acquis que ce qui est nouveau est nécessairement meilleur et que ce qui est normalisé est nécessairement plus efficace. Il reste donc à déve-

CLAIRE SIBILLE-DE GRIMOÛARD

Chef du bureau des traitements et de la conservation
MCC / DGP / Service interministériel des archives de France, sous-direction de la politique interministérielle et territoriale pour les archives traditionnelles et numériques

1. Pour en savoir plus : www.ica.org/706/activites-et-projets/enquete-sur-les-recherches-menes-en-archivistique-et-sur-les-chercheurs.html

2. Voir le site du projet : www.interpares.org/

3. Pour en savoir plus : www.interparestrust.org/

lopper tout le champ de la recherche pratique en archivistique appliquée, pour tester les effets des normes et des meilleures pratiques proposées aux professionnels. Les chercheurs en archivistique doivent travailler

de concert avec les praticiens pour donner à la communauté professionnelle des outils pour mesurer les effets de l'application des nouveaux modèles d'analyse et des nouvelles normes.

COLLOQUE : LA RÉFORME DU DROIT DES ARCHIVES

FRANÇOISE JANIN

Conservatrice du patrimoine

Les 13 et 14 juin 2013 s'est tenu à Dijon un colloque consacré à la réforme du droit des archives. Organisé par l'université de Bourgogne (CREDESPO), il a réuni juristes et archivistes autour des questions liées aux archives publiques. La direction scientifique du colloque entendait notamment dresser un bilan de la mise en œuvre de la loi de 2008 relative aux archives, et s'intéresser aux problématiques liées aux nouvelles technologies. De ce colloque, on souhaite ici retenir quelques éléments. Le premier est sans doute le consensus qui semble se dégager au sujet de la loi de 2008, que la plupart des intervenants jugent peu satisfaisante. Plusieurs se sont fait l'écho de la perplexité des uns et des autres devant les dispositifs mettant en place les délais spéciaux de communication pour les documents non immédiatement communicables (art. L. 213-2). L'alignement de l'accès aux archives sur l'accès aux documents administratifs – tel qu'il a été défini dans l'art. 4 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 – peut être vu comme un progrès (E. Bédarrides), mais il va de pair avec la nécessité de déterminer le régime de communicabilité document par document et non plus par dossier, rendant la tâche des services d'archives des plus difficiles. Autre difficulté majeure, celle que le défaut d'articulation entre le code du patrimoine et d'autres codes (Défense, Santé) fait naître pour tout détenteur d'archives classifiées (C. Nougaret, A.-S. Maure) ou pour tout établissement de santé

(V. Gourraud). Faut-il rappeler enfin que le législateur entendait ouvrir davantage les archives, et qu'il a pourtant créé des catégories d'archives à jamais incommunicables (C. Nougaret) ? La loi de 2008 n'est cependant pas la seule cause d'inquiétude. Les « données publiques » ont ainsi été l'objet de plusieurs communications et d'interventions de la salle. N. Mallet-Poujol a fait part des craintes liées à une réutilisation des données émanant des archives publiques, qui serait synonyme d'une mainmise du secteur privé sur ces données, et qui ne ferait aucun cas des données personnelles. M. Cornu a insisté sur le droit de réutilisation de l'usager, qui côtoie désormais le droit d'accès aux archives du citoyen. Constatant la résistance des services d'archives devant les demandes réitérées du marché de réutiliser les données mises en ligne par ces mêmes services, elle a suggéré que l'attachement des archivistes à la gratuité d'accès aux documents d'archives pouvait en être une cause. Est-il permis d'ajouter ici que les données mises en ligne ne sont jamais brutes ? Le lourd travail préalable que représente leur diffusion (préparation des images, indexation, contrôle de qualité, etc.) suppose que les collectivités et les tutelles des services d'archives aient consenti un effort financier et humain important. Partant, il est aisé de comprendre leur refus de voir les sociétés privées en tirer bénéfice, alors qu'eux-mêmes n'avaient d'autre

bénéfice en vue que celui de l'image.

Dans ces conditions, on comprendra qu'archivistes et juristes aient pu faire part des espoirs qu'ils placent dans une nouvelle loi, qui pourrait être promulguée en 2014, soit quelque six années seulement après l'entrée en vigueur de la loi de 2008. De cette future loi, toutefois, il a été en fin de compte peu question, le sujet étant encore largement à l'étude. Tout au plus a-t-il été indiqué qu'il ne s'agirait en aucun cas d'une refonte du droit des archives, mais plutôt d'un « lissage », devant permettre de résoudre les difficultés liées à l'application de la loi de 2008 (M. Ranquet). Il est alors apparu sans ambiguïté au cours des discussions que la mise en cohérence future du droit des archives avec les textes relatifs aux documents administratifs et, surtout, aux données publiques se ferait sans doute au détriment de la conception qu'ont les archivistes des archives. Le contenu prime, et le support s'efface, comme l'a souligné M. Cornu à propos de la directive 2003/98/CE du parlement européen et du conseil du 17 novembre 2003. La notion de fonds organiquement constitués, juridiquement quasi inexistante, mais omniprésente dans la pratique, devra, semble-t-il, céder le pas devant les données. Archivistes et juristes attendaient beaucoup de ce colloque ; des réponses leur ont été apportées, mais d'autres questions, et d'autres inquiétudes, ont été mises en lumière.

La normalisation, facteur de professionnalisation dans les archives

Les normes pour l'archivage constituent un cadre pour maîtriser le cycle de vie des informations. Leurs modalités d'application nécessitent toutefois des phases de réflexion et l'élaboration de bonnes pratiques.

Vers le début des années 1990, avec l'expansion de l'outil informatique, de nouvelles préoccupations d'homogénéisation des pratiques se sont fait jour dans la communauté des archivistes, la normalisation apparaissant comme la seule voie technique pour les échanges, la gestion et le contrôle des informations.

Qu'est-ce qu'une norme ?

Une norme est un ensemble de règles approuvées par des instances officielles en charge de la normalisation. Ces structures offrent une certaine garantie d'indépendance vis-à-vis du marché ou du politique, de stabilité et de pérennité, comme l'Association française de normalisation (Afnor) ou l'Organisation internationale de normalisation (ISO), alors que les standards sont définis par des groupes privés qui peuvent être industriels ou commerciaux (par exemple les standards PostScript ou PDF de Adobe) ou collégiaux comme le W3C, le consortium Unicode ou le consortium OASIS. Élaborée de manière consensuelle par toutes les parties intéressées dans un domaine donné pour adresser un besoin, une norme est d'application volontaire contrairement à la réglementation qu'il est obligatoire d'appliquer même si elle peut par ailleurs s'appuyer sur les outils normatifs. Les évolutions technologiques ont été à l'origine de nombreuses normes, développées pour satisfaire le besoin d'interopérabilité, notamment pour rendre explicite pour des machines ce qui peut rester implicite pour des humains.

L'archiviste et les normes

Les domaines couverts par la normalisation pour les archives sont très nombreux : les bâtiments d'archives, la conservation préventive, la description, la numérisation, l'archivage électronique, la gestion externalisée des archives... Comme toute autre activité, l'archivage est bien sûr confronté à de nombreuses autres normes touchant des domaines transverses comme les normes de sécurité, les normes de qualité, les normes en matière d'équipement, de matériaux de construction. L'informatisation des services est égale-

ment un facteur très consommateur de normes (pour les supports de stockage, pour le matériel, les logiciels, les formats de représentation, les équipements réseau, etc.).

La normalisation influence les pratiques professionnelles. Elle favorise les rapprochements entre les communautés professionnelles (l'EAD, développée au départ pour les archivistes, est utilisée aussi par les bibliothèques pour décrire leurs collections de manuscrits), entre les acteurs du cycle de vie des archives (le SEDA, Standard d'échange de données pour l'archivage, a été élaboré pour faciliter les échanges entre les services d'archives et leurs partenaires : services producteurs, tiers-archivistes, éditeurs de logiciels métier) et entre les spécialités (informatique, archivistique, documentaire, sécurité...).

De la normalisation naît le souhait de toujours s'améliorer, de couvrir plus d'aspects de son activité, car la conscience des besoins qui restent à couvrir augmente au fur et à mesure que l'on avance : après l'EAD dont l'objectif était d'encoder les descriptions archivistiques, l'EAC-CPF (Contexte archivistique encodé – Collectivités, personnes, familles) a été élaboré afin de compléter la description des fonds d'archives par une description des producteurs de ces archives et de leur contexte de production. De ces premiers travaux est apparue la nécessité de normaliser également les référentiels utilisés dans les contenus des éléments et attributs de ces deux formats d'échange (normes d'encodage des dates, des dimensions, référentiels géographiques, thésaurus pour l'indexation). La normalisation est un facteur de professionnalisation : ses utilisateurs, tout en s'interrogeant sur leurs propres pratiques, reconnaissent son caractère de référence puisqu'elle a été développée par les experts d'un domaine donné.

La certification

Afin d'apporter de la confiance auprès de leurs clients, les sociétés cherchent à prouver qu'elles respectent les bonnes pratiques (normes) en vigueur dans leur profession. Pour cela elles ont recours à de la certi-

MICHEL JACOBSON et

CLAIRE SIBILLE-DE GRIMOÛARD

MCC / DGP / Service interministériel des archives de France

« Gage évident de qualité, d'interopérabilité et de sécurité, la normalisation permet de mutualiser et de diffuser des bonnes pratiques, voire d'atteindre des objectifs de bonne gouvernance.

fication. La certification est une procédure d'audit appliquée à un domaine (service, produit, système) sur la base d'un référentiel normatif. L'audit de certification devant être pratiqué par une société elle-même accréditée auprès d'un organisme d'accréditation officiel (en France il s'agit du Cofrac pour « Comité français d'accréditation ») afin de garantir son indépendance, sa compétence et sa déontologie. L'apport de cette confiance peut ainsi faciliter la création d'un marché de prestataires et d'éditeurs de confiance. Par exemple, les tiers-archivistes peuvent entamer une démarche de certification auprès de l'Afnor-certification visant à sanctionner la conformité de leurs prestations d'archivage et de gestion externalisée des documents par rapport à la norme NF Z 40-350 pour ce qui concerne la gestion des documents sur supports traditionnels (certification NF342) ou bien par rapport à la norme NF Z 42-013 pour ce qui concerne la gestion des documents électroniques (certification NF461). Le Service interministériel des archives de France participe d'autant plus activement à la révision de ces normes qu'il est chargé, depuis 2008 (révision de la loi sur les archives), d'instruire les demandes d'agrément déposées par des prestataires pour la conservation des archives publiques courantes et intermédiaires. La conformité aux normes étant une des conditions d'obtention de l'agrément, les Archives de France suivent avec attention ces travaux de normalisation et de certification. Un autre exemple est celui de la famille des normes 30300 sur les systèmes de management, préalable indispensable à la certification des systèmes de gestion des documents d'activité.

Appliquer les normes : les bonnes pratiques

Si l'on reprend la définition qu'en donne l'ISO, une norme est destinée à faciliter des processus, à « fournir pour des usages communs et répétés des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné ». Gage évident de qualité, d'interopérabilité et de sécurité, la normalisation permet de mutualiser et de diffuser des bonnes pratiques, voire d'atteindre des objectifs de bonne

gouvernance. C'est le cas par exemple des normes pour l'archivage qui permettent de disposer d'un cadre normalisé pour la maîtrise du cycle de vie des informations produites qui doivent être conservées afin d'assurer leur authenticité, leur fiabilité, leur intégrité et leur exploitabilité. Toutefois, les normes ne sont que des outils qui ne dispensent en aucun cas leurs utilisateurs de réfléchir à leurs modalités d'application. Bien souvent, la mise en œuvre des outils normatifs passe par l'élaboration de règles de bonnes pratiques. Par exemple, l'implémentation du SEDA s'accompagne de l'élaboration de « profils » spécifiques pour les différentes filières d'archivage. Un autre problème est celui de l'articulation des normes les unes par rapport aux autres. Enfin, un des effets pervers de la normalisation est le développement par certains acteurs de réseaux de *lobbying* et d'alliances pour défendre leurs positions, tenter d'infléchir des normes ou d'en créer de nouvelles.

Si les enjeux et les processus sont maintenant mieux compris des archivistes qui s'impliquent de plus en plus dans les travaux de normalisation, afin de mieux faire valoir leur point de vue et leurs pratiques, il reste encore beaucoup à faire. Parmi les travaux en cours, il convient de signaler le travail mené par les Archives de France dans le cadre de la CN 4 sur l'interopérabilité qui a abouti à la publication récente de la norme Z 44 022, soit un cadre normatif pour les différents échanges d'informations entre les services d'archives et leurs partenaires. L'enjeu est d'arriver ensuite à une normalisation ISO. La question est essentielle pour le développement de l'archivage numérique dans la mesure où l'interopérabilité entre les systèmes est un préalable indispensable à la conservation durable des informations numériques.

Être acteur du processus de normalisation et ne pas simplement le subir, c'est se donner la possibilité d'entrer dans une communauté d'experts sur le sujet pour échanger et de faire prendre en compte son retour d'expérience. Les organismes de normalisation permettent de décloisonner les structures et donc de ne pas rester isolé du reste du monde. La veille sur ces aspects devient une part importante de l'activité de chacun au même titre qu'une veille technologique ou économique. ■

Le référentiel général de gestion des archives publiques (R2GA)

Alors que l'information connaît une mutation sans précédent sous l'effet de la révolution numérique, le délégué interministériel des archives de France et son comité ont souhaité la publication d'un référentiel rappelant aux administrations les règles et les recommandations pour assurer la gestion de leurs archives. Ce document s'inscrit dans la prise de conscience progressive, au sein de l'administration française, de l'importance de la gestion de l'information.

La gestion des archives en France a été identifiée comme un enjeu démocratique par les révolutionnaires français dès 1794 avec la promulgation d'une première loi sur les archives le 7 messidor an II. Celle-ci posait quatre idées fondatrices de la culture archivistique française : la nature publique des archives de l'administration, leur nécessaire centralisation dans des dépôts publics, la nécessité que de simples particuliers puissent y avoir accès et enfin l'utilisation de ces archives pour l'élaboration d'une mémoire nationale qui imposait des tris. Ces caractéristiques sont emblématiques des tensions qui s'exerçaient autour des archives publiques en France, entre une volonté de transparence administrative et une sacralité de la puissance publique qui impliquait la sanctuarisation des archives, toutes à la fois sources d'un roman national et arsenal juridique de l'État.

La législation française a permis tout au long du XX^e siècle de faire progresser la prise en compte par les administrations de l'importance d'une bonne gestion des archives¹. La loi et le règlement ont donné progressivement aux archivistes publics un rôle de contrôle de la production documentaire des institutions publiques, État et collectivités locales. Mais, pour être accepté, ce contrôle a dû être complété sur le terrain par des actions de conseil : on notera en particulier la création à partir du milieu du XX^e siècle de missions au sein même des ministères, tout à la fois personnes en charge du contrôle scientifique et technique sur les archives publiques de ces administrations et personnes ressources.

À l'heure où la révolution numérique rend de plus en plus complexe la gestion de l'information publique, qui doit louver entre protection des données à caractère personnel et une volonté accrue de transparence (mouvement d'ouverture des données ou d'*open data*), l'enjeu pour les archivistes du secteur public est de réaffirmer l'utilité de leur expertise pour encadrer la production de l'information et assurer sa qualité, à des fins de transparence administrative comme d'efficacité de l'administration publique.

C'est pourquoi le délégué interministériel aux Archives de France a lancé un projet interministériel de référentiel visant à rappeler aux dirigeants des institutions publiques toutes les règles encadrant la gestion de leurs archives et à donner aux archivistes du secteur public des outils pratiques pour mettre en œuvre une politique de gestion des archives courantes et intermédiaires (grilles d'audit, modèles de cahiers des charges...). Outil stratégique et synthétique, le référentiel général de gestion des archives (R2GA)² s'inspire des référentiels développés ces dernières années dans le cadre des politiques de modernisation de l'État pour encadrer les systèmes d'information publics (référentiel général de sécurité, d'interopérabilité et d'accessibilité). La rédaction de ce document a été pilotée par le Service interministériel des archives de France, en collaboration étroite avec les directions des archives des ministères de la Défense et des Affaires étrangères.

Le R2GA souhaite être une étape dans l'adaptation de la politique de gestion de l'information des administrations publiques à ces nouveaux enjeux. Le besoin, souligné par l'audit de 2007 sur les archives publiques, est aujourd'hui renforcé par l'évolution des normes de gestion des documents d'activité (*records management*). Depuis la publication des normes ISO 30 300 et 30 301 en 2011, il apparaît en effet qu'une des pistes de promotion de la gestion des archives à un haut niveau décisionnel réside dans le rapprochement entre les normes qui ont formalisé les principes fonctionnels de gestion des archives (ISO 15 489, 23 081 et 26 122) et les normes de gestion des systèmes (série des ISO 9000). Loin d'être une solution miracle, ce rapprochement présente néanmoins l'intérêt d'insister à nouveau sur le fait que la gestion des archives est un domaine d'expertise et un des facteurs de la qualité d'une activité, au même titre que d'autres facteurs déjà popularisés, comme la sécurité des systèmes d'information (série des ISO 27 000) ou le management environnemental (série des ISO 14 000).

ANTOINE MEISSONNIER

MCC / DGP / Service interministériel des archives de France

1. Entendues en France au sens des mots anglo-saxons *record* (document conservé du fait qu'il engage la responsabilité de son producteur) et *archive* (document conservé à des fins patrimoniales).

2. Pour consulter le référentiel général de gestion des archives : www.gouvernement.fr/gouvernement/le-delegue-et-le-comite-interministeriel-aux-archives-de-france-3

Les archivistes sur le web

Quelques sites internet

Vie d'archiviste (<http://viedarchiviste.tumblr.com/>)

Carrefour des archives (<http://paper.li/lanarchiviste/1336568187>)

Les Archiveurs (<http://archiveurs.org/>)

Association des archivistes français (AAF) (www.archivistes.org/)

Association des étudiants et de diplômés de la formation en archivistique d'Angers (AEDAA) (www.aedaa.fr/)

Les principaux blogs

Impressions, Expressions (www.marieannechabin.fr/), le blog de Marie-Anne Chabin, une approche critique de l'information numérique et de l'archivage.

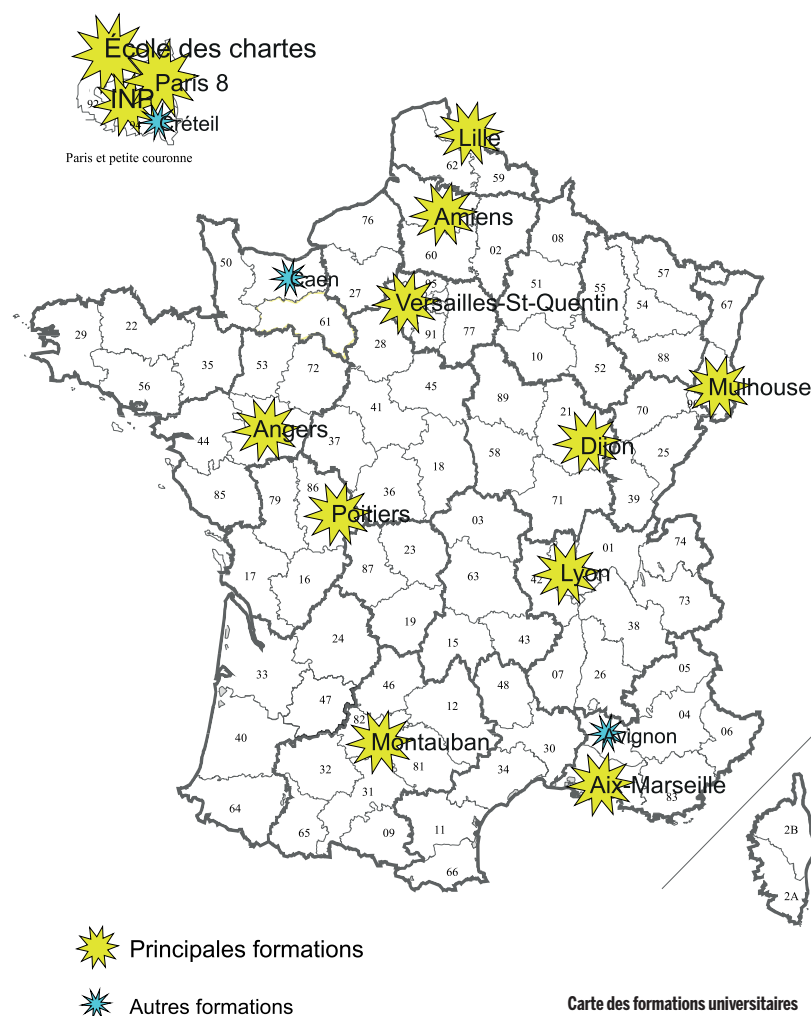
Archives Online (<http://archivesonline.wordpress.com/>) se fait l'écho des problématiques liées au développement des technologies numériques.

Archives masala (<http://archivesmasala.wordpress.com/>) parle d'archives et de bibliothèques et plus particulièrement de diffusion des données et contenus numériques.

Archives d'Assy (<http://danis-assy.blogspot.fr/>), l'un des plus anciens blogs d'archivistes français, et qui renvoie aussi vers d'autres blogs : « Un(e) archiviste et... »

Paralipomènes (www.paralipomenes.net/), le blog de Michèle Battisti, et *Les carnets* de Michel Roberge (<http://gestarcarnets.blogspot.fr/>), concernent plus largement la gestion de l'information.

Des blogs de généalogistes offrent un regard sur le monde des archives et notamment sur l'*open data* et la réutilisation des données publiques : par exemple *Papiers et poussières* (www.papiers-poussieres.fr/), ou *GénéInfo* (<http://geneinfos.typepad.fr/geneinfos/page/2/>), un blog de la *Revue française de généalogie*.



Carte des formations universitaires
« Principales formations » : formations centrées sur les métiers des archives
« Autres formations » : les enseignements liés aux archives ne composent qu'une partie de l'enseignement.

Formations universitaires aux métiers des archives

Les formations universitaires aux métiers des archives sont implantées aujourd'hui dans toute la France. Depuis la filière MECADOCTE créée en 1976 à l'université de Mulhouse jusqu'à l'ouverture en 2013 du Master « Métiers des archives » à Paris VIII en lien avec les nouvelles Archives nationales de Pierrefitte, les offres couvrent tous les niveaux, de la licence au doctorat. Les enseignements, tout en étant centrés sur l'archivistique – traditionnelle et numérique –, peuvent avoir des colorations différentes suivant les universités, autour de l'image et de l'audiovisuel par exemple (Aix, Montauban) ou du monde du travail (Lille). Des diplômes universitaires (DU) existent également, qui s'adressent à la fois aux étudiants et aux agents déjà en poste (Angers, Poitiers). À Versailles, la formation participe au projet transdisciplinaire du LabEx Patrima.

Ces enseignements préparent aux concours administratifs, principalement de la filière culturelle (assistant, attaché de conservation, chargé d'études documentaires), mais aussi à des carrières dans le privé (entreprises, associations) : après des contrats à durée déterminée, les étudiants trouvent en moyenne un poste définitif au bout de deux ans.

Le recrutement des conservateurs du patrimoine se fait grâce à la double formation à l'École nationale des chartes (Paris), créée en 1821, et à l'école d'application qu'est l'Institut national du patrimoine (Paris) depuis 1991.

Formation de base en archivistique sur le Net

Le portail international archivistique francophone (PIAF) propose une formation à la profession d'archiviste et à ses pratiques. Cette formation est gratuite, libre d'accès, non diplômante. Les cours sont divisés en modules à la fois autonomes et interdépendants qui permettent de progresser par étape, d'établir son parcours de formation. Les cours sont complétés par des exemples, des études de cas, des exercices pratiques et un glossaire.

www.piaf-archives.org/se-former/presentation

L'offre de tiers-archivage de la Bibliothèque nationale de France

Opération complexe et onéreuse, l'archivage numérique s'impose aujourd'hui à toutes les organisations. Le système d'archivage de la Bibliothèque nationale de France, auquel institutions et entreprises privées peuvent recourir, est agréé par les Archives de France pour la conservation d'archives publiques.

L'information numérique est fragile et complexe en raison d'une structure qui associe diverses couches (matériel, logiciels, formats de données, codage des contenus). Malgré cette complexité, la valeur de cette information est devenue telle qu'il faut tout faire pour la conserver en état de lisibilité, parfois définitivement. Le coût de production de l'information numérique est en effet important, qu'elle soit native ou résultant d'une numérisation. En cas de perte du numérique, le coût de reconstitution est identique, parfois plus important. Certains documents originaux, comme la presse, auront continué à se dégrader, rendant peut-être même impossible une nouvelle numérisation.

Pour les bibliothèques, le numérique peut avoir une valeur patrimoniale aussi forte que le papier (exemple du dépôt légal numérique, dont celui du web). La conservation du numérique fait donc partie des missions de conservation, de diffusion et de transmission du patrimoine de certains établissements.

Enfin, sa valeur s'est accrue récemment pour les sociétés et organismes qui manipulent l'information numérique. La presse donne largement écho à ces enjeux du *Big data*¹, auxquels participent tous les fournisseurs de données, y compris publics (par exemple les métadonnées des institutions patrimoniales, comme leurs listes de descripteurs, thesauri et fichiers d'autorité).

Expérimenté par quelques pionniers, notamment aux Archives nationales, dès le début des années 1980, l'archivage numérique est en passe de devenir une évidence pour tout organisme qui produit ou recourt à des fichiers numériques. Il commence même à l'être pour les particuliers qui souhaitent préserver photos, méls et autres SMS, comme le montrent les échanges nourris sur les blogs de la Library of Congress qui ont donné lieu, en mars 2013, à la publication d'un manuel, *Perspectives on Personal Digital Archiving*².

Il ne s'agit pas de tout conserver de façon optimale, l'archivage ayant un coût non négligeable. Il s'agit de définir au préalable, dès avant l'acquisition, la création d'informations numériques ou la numérisation de

documents physiques, une stratégie de conservation du numérique. Pour cela on définit la valeur de chacun des ensembles d'information, on évalue les risques qu'ils encourrent, on met en place une organisation et des processus et on détermine les responsabilités (qui fait quoi?), en étant conscient d'une part qu'archiver du numérique est une opération complexe, d'un coût élevé, qui nécessite matériel et architecture technique, logiciels, processus, veille constante, experts, et d'autre part que des offres de tiers-archivage existent, de plus en plus nombreuses.

SPAR, système d'archivage de la BNF

La Bibliothèque nationale de France (BNF) a mis en place son système de préservation pour répondre à plusieurs objectifs, dont le premier, la mission nationale qui lui est confiée de conserver définitivement le dépôt légal du numérique³ (hors ligne) et du web⁴. La BNF doit aussi préserver les fichiers numériques du dépôt légal de substitution auquel elle recourt parfois (affiches de grand format, presse quotidienne régionale), ceux résultant des programmes de numérisation depuis 1997, ceux des acquisitions électroniques, et même ceux qu'elle produit pour sa propre gestion administrative.

La BNF se trouve ainsi confrontée à des données assez spécifiques en raison de la grande variété de leurs formats informatiques (notamment dans le cas du web), de leurs statuts juridiques et de leurs volumes importants en constante augmentation. C'est pour assumer ces défis qu'elle a mis en place son système d'archivage et de préservation réparti (SPAR), opérationnel depuis 2010⁵.

Il repose sur la norme internationale OAIS (ISO-14721) et recourt aussi à d'autres normes comme la NF Z42-013 et les spécifications RDF du W3C pour l'interrogation des données. L'architecture en est dupliquée dans un autre site distant de plusieurs dizaines de kilomètres. Ce système est connecté à d'autres applications de production en amont (chaînes de numérisation, d'acquisitions, production administrative) et

CATHERINE DHÉRENT

Adjointe du directeur des services et des réseaux,
Bibliothèque nationale de France

1. « Nous vivons une période de rupture, celle de la numérisation de tout : l'homme, la société, les organisations, le savoir, les interactions, le corps biologique de chacun, etc. Tout devient donnée numérique, et par là même a vocation à une existence dans le monde virtuel en émergence... Les données... offrent un potentiel extraordinaire que l'on commence à exploiter. Elles permettent de générer des connaissances, qui étaient soit hors d'atteinte, soit inexistantes [...] Une nouvelle économie émerge, qui exploite les données pour des services à valeur ajoutée [...] Les données sont devenues une ressource, peu différente des matières premières [...] et dont l'importance dépassera celle du pétrole [...] » *Le Monde*, 7 janvier 2013.

2. www.digitalpreservation.gov/documents/ebookpdf_march18.pdf

3. Décret du 3 janvier 1994, art. 2.

4. Loi du 1^{er} août 2006.

5. L'infrastructure a été acquise en 2005 et la réalisation du système lui-même confiée en 2008 à Atos-Origin.

6. Des pages d'information sont en ligne sur le site de la BNF dans la rubrique « Pour les professionnels / Numérisation et archivage numérique ». On y trouve les tarifs détaillés et le contrat-type. www.bnf.fr/fr/professionnels/numerisation/a.bnf_archivage_numerique.html. Pour plus de renseignements, contact : Catherine Dhérent, archivage-numerique@bnf.fr

en aval pour l'interrogation et la visualisation des données, par exemple à Gallica pour les documents numérisés libres de droits.

Dans un esprit de mutualisation et parce qu'aucun établissement aujourd'hui ne peut assumer seul les coûts que représente un tel équipement, la BNF a souhaité mettre en place une offre destinée aux institutions publiques d'abord, mais aussi éventuellement privées : l'offre BNF – Archivage numérique⁶.

Cette offre repose ainsi sur un des plus gros systèmes d'archivage pérenne de France, géré par une institution publique dont l'action s'inscrit dans le

temps, capable de garantir la conservation, la lisibilité et l'interprétation des données a priori définitivement. La capacité actuelle des magasins virtuels est de 25 Po (qui pourront être multipliés par 5 lorsque le besoin s'en fera sentir). L'exploitation du système repose sur l'expertise interne de vingt-six personnes (experts fonctionnels, administrateurs, ingénieurs, experts de préservation...).

Ce système a obtenu l'agrément du service interministériel des archives de France pour la conservation d'archives publiques courantes et intermédiaires, par arrêté du 29 mars 2013. ■

Évaluation et sélection des archives publiques contemporaines

Un groupe de travail associant archivistes et statisticiens a été constitué par le Service interministériel des archives de France afin de formaliser et de parfaire les méthodes d'évaluation et de sélection des archives publiques. De ses travaux est issu un texte réglementaire, en cours de finalisation.

MÉLANIE REBOURS

Adjointe au chef du bureau des missions
MCC / DGP / Service interministériel des
archives de France

ANTOINE MEISSONNIER

Adjoint au chef du bureau de la gestion,
de la sélection et de la collecte
MCC / DGP / Service interministériel des
archives de France

La sélection et l'enrichissement des patrimoines publics, bien qu'étant le cœur de l'activité des personnels scientifiques, diffèrent selon leur discipline d'exercice. Dans les musées et les bibliothèques la sélection vise à alimenter une collection. On sélectionne des objets de provenance, de forme, de nature et de valeur différentes afin d'alimenter un ensemble dans lequel chaque pièce aura son importance. L'archiviste, quant à lui, vise une collecte plus systématique de fonds cohérents, produits dans le cadre d'une activité administrative et dont aucune pièce ne sera dissociée pour alimenter un autre ensemble, en vertu du principe de respect des fonds. Les archives présentent, en effet, un caractère spécifique que les autres objets patrimoniaux ne revêtent pas : elles constituent des sources de droit et d'information pour le public. Cet aspect induit souvent une méconnaissance sur la collecte des archives : elle ne consiste pas à récolter sans distinction des masses de documents. L'archiviste doit s'appuyer sur son expertise et prendre la responsabilité d'évaluer et de sélectionner les documents à conserver pour l'éternité.

La compétence de l'archiviste se fonde sur sa connaissance intime des archives et de leurs producteurs, lui conférant la position d'un spécialiste de l'administration et de ses évolutions, tout en tenant compte de l'avis de l'administration productrice. Son action en matière de collecte est également encadrée par la réglementation et les normes en vigueur, qui lui permettent d'élaborer des outils (tableaux de gestions, chartes d'archivage) et de formaliser les décisions prises quant à la durée d'utilité administrative (DUA) des documents et à leur sort final (conservation intégrale, partielle ou nulle). Pourtant, l'évaluation et la sélection, bien qu'étant des étapes primordiales de la constitution des fonds, figurent parmi les compétences archivistiques les moins normalisées et une revalorisation de l'évaluation de la qualité de l'information s'avère nécessaire.

Réexaminer les méthodes de sélection

En examinant certaines méthodes de sélection, on s'aperçoit que quelques typologies ont été sacralisées et d'autres considérées avec un certain mépris, sans un examen suffisamment approfondi de leur contenu

informationnel. Les critères de conservation partielle (sélection qualitative, échantillonnage statistique, géographique ou encore alphabétique...) méritent également d'être réexaminés afin d'évaluer la pertinence de chaque approche et de redéfinir rigoureusement chacun de ces termes et des techniques qui y sont liées. Au regard de ces constats, le service interministériel des archives de France (SIAF) a donc constitué, entre 2011 et 2012, un groupe de travail réunissant archivistes et statisticiens afin de formaliser et de parfaire les méthodes d'évaluation et de sélection. Les évolutions proposées ont été rassemblées au sein d'un texte règlementaire, actuellement soumis à concertation, définissant les critères scientifiques à examiner pour décider de la conservation ou non d'archives publiques.

Pour améliorer la qualité des fonds d'archives conservés, il convient de réfléchir aux critères permettant une collecte raisonnée et mieux documentée. L'évaluation vise à déterminer l'intérêt de l'ensemble de documents considéré : intérêt public, administratif, juridique ou historique. Il semble important de revaloriser la réflexion préalable à cette démarche. Dans ce but, une grille d'évaluation a été conçue pour orienter la réflexion et hiérarchiser toutes les questions à se poser. L'objectif est non seulement de rationaliser les choix faits et de modérer le risque d'erreur, mais surtout d'améliorer la transmission d'informations entre le service producteur, le service d'archives et les chercheurs futurs. Cette grille établit ainsi des correspondances entre les informations nécessaires à l'évaluation des archives et les champs des normes internationales de description ISAD(g), ISDF et ISAAR-CPE. Cette procédure revalorise l'expertise de l'archiviste. Un document n'est pas à conserver uniquement parce qu'il est ancien, mais du fait de la qualité et/ou de la rareté de l'information contenue : les documents médiévaux ne sont pas conservés parce que médiévaux, mais parce que l'information sur cette période est rare et que toute pièce collectée vient forcément compléter les autres fonds très parcellaires conservés par ailleurs.

Conservation partielle : quels critères d'échantillonnage ?

Pour répondre à l'enjeu d'amélioration des différents procédés de conservation partielle, il convenait de mieux identifier les critères de choix de telle ou telle méthode. En effet, l'échantillonnage ne doit pas être un pis-aller évitant une destruction intégrale, mais un choix assumé correspondant à des situations où il est réellement pertinent. En outre, on constate que les échantillonnages alphabétiques et chronologiques pratiqués aujourd'hui montrent des limites sérieuses. Inspiré par la démarche de Jacques Dupâquier¹, l'échantillonnage alphabétique, appliqué jusqu'à présent à des dossiers sériels nominatifs classés alphabétiquement, consiste, à la suite de nombreuses dérives et évolutions, à sélectionner les dossiers en B et T, ou toutes autres lettres substituées suivant le contexte local. Il interdit donc le suivi de cohortes et celles-ci ne seraient en outre pas représentatives de la diversité de la population française. L'échantillonnage chrono-

« Pour améliorer la qualité des fonds d'archives conservés, il convient de réfléchir aux critères permettant une collecte raisonnée et mieux documentée.

logique, quant à lui, consiste à prélever dans une série tous les dossiers des années se terminant par des nombres prédéterminés (0 et 5 ; 3 et 8). Cette méthode laisse ainsi sans documentation des périodes trop longues et peut conduire à manquer des années importantes. Enfin, l'échantillonnage géographique suivant la méthode de l'échantillon géographique permanent (EGP) de l'INSEE ne peut être maintenu que pour la sélection des documents issus du recensement de la population : la représentativité de cette méthode devient douteuse dès lors qu'elle est utilisée pour un autre domaine que la connaissance de la démographie.

En revanche, l'échantillonnage systématique ou statistique est à privilégier puisqu'il a l'avantage de conserver une image représentative de l'ensemble d'archives considéré avant sa sélection. D'après les résultats mathématiques liés à la loi des grands nombres, plus on diminue la taille de l'échantillon, plus la marge d'erreur sur les conclusions tirées de son étude augmente. L'enjeu a donc été de trouver une taille maximale des échantillons, suffisamment haute pour garantir une précision satisfaisante des études et suffisamment basse pour que les échantillons soient d'une taille raisonnable. L'avantage de cette méthode est de garantir aux chercheurs futurs un large potentiel de sujets d'études possibles dans les domaines historiques, statistiques, sociologiques ou encore économiques : le tri statistique présente en effet moins de biais que les tris géographiques, chronologiques et alphabétiques.

« Le tri statistique présente moins de biais que les tris géographiques, chronologiques et alphabétiques.

Les travaux menés pour préparer la circulaire à venir sur l'évaluation et la sélection des archives ont abouti à une clarification et une rationalisation des pratiques dans le domaine. Ils ont permis de redéfinir les contours de l'expertise de l'archiviste et de mettre en valeur les informations essentielles à son exercice. Il s'avère que ces informations constituent également la base de la compréhension du fonds par les chercheurs. Elles sont d'autant plus importantes qu'un fonds procède directement de l'activité de son producteur et n'est pas constitué initialement dans un but d'études : son intelligibilité dépend du travail des archivistes. ■

1. Jacques Dupâquier, « Problèmes de représentativité dans l'enquête des 3 000 familles », *Histoire et Mesure*, 1989, IV-1/2, p. 59 : « L'enquête dite des 3 000 familles [avait] pour objectif d'étudier la mobilité géographique et sociale des Français aux XIX^e et XX^e siècles, selon une méthode de micro-observation, inspirée des techniques de la démographie historique, et plus particulièrement de la reconstitution de la population française entreprise par l'INED : la grande différence est que l'enquête de l'INED est fondée sur un échantillon de communes, celle du Laboratoire [de démographie historique - EHESS] sur un échantillon de familles. »

La revendication d'archives publiques par l'État

Lorsque des recherches permettent de retrouver, dans des collections privées ou à l'étranger, des archives à caractère public, l'État peut procéder à leur revendication. Isabelle Rouge-Ducos décrit ici les règles précises d'application de ce droit, et sa mise en pratique au Service interministériel des archives de France.

ISABELLE ROUGE-DUCOS

Conservatrice du patrimoine,
archiviste paléographe
Chargée de mission
pour les archives privées
MCC / DGP / Service interministériel
des Archives de France

Le 20 novembre 2013, le tribunal de grande instance de Paris a rendu un jugement en première instance faisant droit à une action en revendication du ministère de la Culture et de la Communication concernant les brouillons des télégrammes adressés par le général De Gaulle entre 1940 et 1942, détenus par le musée des Lettres et Manuscrits et la Société Aristophil. Ces documents, retrouvés à Londres par M^{me} Guinet-Desseignet, secrétaire de l'état-major du général, furent vendus par son fils à la Société Aristophil. Cette dernière ayant refusé la restitution des manuscrits, le Service interministériel des archives de France (SIAF) a saisi le tribunal sur le fondement de l'article L. 212-1 du Code du patrimoine, aux fins de revendication de ces 313 messages du général comme propriété de l'État.

« À la nature publique du document, condition sine qua non, s'ajoute parfois la raison d'État.

Dans son jugement, le tribunal a déclaré recevable l'action en revendication de l'État français, considérant qu'il n'y avait pas de difficulté pour la détermination du caractère public de ces documents et que celle-ci ne justifiait pas une éventuelle question préjudicielle au juge administratif. Cet exemple récent a renforcé le droit de revendication de l'État, fondé sur l'article L. 211-4 qui définit les archives publiques et sur l'article L. 212-1, ainsi que sur l'article R. 212-7 du Code du patrimoine : les archives publiques sont imprescriptibles, inaliénables, assimilées aux Trésors nationaux, donc inexportables.

La procédure de revendication

Une procédure de revendication d'archives publiques peut intervenir entre l'État et des particuliers, entre l'État et des personnes morales ou bien entre

des États. On évoquera ici le cas des archives publiques retrouvées en mains privées sur le territoire national. Les circonstances de découverte du document public peuvent être variées : catalogues de vente, chez des marchands ou des particuliers, demandes de certificats d'exportation, réapparition après un vol ancien ou non repéré.

La loi distingue l'action en revendication de l'action en nullité des actes ayant entraîné la vente, disparition, cession ou exportation du document public, ainsi que de l'action en restitution. En effet, on peut revendiquer un bien public, détruit ou disparu, et demander dommages et intérêts ; l'action en revendication prévoit aussi la restitution quand le bien existe toujours. On ne connaît aucun cas juridique à ce jour d'une demande en restitution disjointe de l'action en revendication, mais la loi le prévoit.

L'action en revendication est présentée par l'État devant le juge judiciaire, qui détermine la propriété. Elle doit toujours être précédée d'une mise en demeure, dans le cas des archives, telle que définie à l'article R. 212-7, sous peine d'être irrecevable. Cette mise en demeure est en général elle-même précédée d'une démarche administrative, sous la forme d'une lettre amiable informant le détenteur de l'intention de mise en demeure et de l'action en revendication qui peut s'en suivre. La restitution intervient parfois à ce stade, sans aller devant le juge ; cette première étape est donc importante.

Lorsqu'a été déterminée la nature publique des documents, par une recherche plus ou moins développée selon la complexité des fonds d'archives, se pose la question de l'opportunité d'agir en revendication ; celle-ci dépend de l'importance des documents et de leur symbolique. À la nature publique du document, condition *sine qua non*, s'ajoute parfois la raison d'État. Par exemple, lorsque le procès-verbal d'inculpation de Ben Bella, chef historique du FLN et premier président de l'Algérie en 1963, en date du 23 octobre 1956, rédigé par la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), a été mis en vente publique au printemps 2013, le SIAF est intervenu car les archives de la DGSN postérieures à 1945 n'avaient pas encore été versées aux Archives nationales. Par ailleurs, ce document,

établi en plusieurs exemplaires, n'en était pas moins public et de nature à créer des difficultés diplomatiques avec l'Algérie, réclamant les archives de la souveraineté française sur son territoire. Après investigation, il s'agissait d'un document émanant de la DGSN à destination du Résident général de l'Algérie, Robert Lacoste. Ce document provenait en fait du fonds privé de Robert Lacoste, donné aux Archives départementales de la Dordogne. Il a pu être soustrait de ce fonds avant le don, puisqu'une vente publique avait eu lieu après le décès de Robert Lacoste pour l'ensemble des biens de sa demeure périgourdine¹. On retrouve ici un scénario fréquent : un fonds privé d'ancien fonctionnaire public dans lequel une majorité de documents publics ont été placés.

Les archives sont les seuls biens culturels pour lesquels le fait qu'il n'y ait pas de marques d'appartenance aux collections ni d'inscription sur des inventaires des collections publiques n'empêche pas de les revendiquer, grâce à la définition des archives publiques telle qu'elle apparaît dans le Code du patrimoine.

Pour éviter un éparpillement des revendications, la priorité est donnée aux liasses et dossiers cohérents (ensemble de documents) plutôt qu'aux documents isolés, sauf s'ils ont un haut intérêt patrimonial ou correspondent à une typologie clairement définie (minutes notariales, traité de paix, décret original).

Pour certains types de documents, aucun problème n'est en général soulevé par la revendication si une explication claire et concise est fournie aux commissaires-priseurs ou aux marchands, en particulier pour les cahiers de doléances, compoix, minutes notariales, registres paroissiaux, plans cadastraux, registre de délimitation des communes, archives de préfecture, archives de conseils généraux, décrets et lois originaux.

La question du dédommagement

Si la pratique de la revendication par l'État d'archives publiques n'est pas récente, celle de revendiquer sans dédommager l'est davantage et crée parfois des difficultés. L'État n'a pas à racheter un bien qui lui appartient. Le détenteur précaire en a profité, il n'est pas lésé s'il n'y a pas eu achat. Cependant, la pratique a longtemps été de dédommager systématiquement, de manière symbolique, selon la théorie des impenses², mais jamais au prix de vente, ce qui permettait un *statu quo* avec le marché. C'est également une façon de dédommager le détenteur de bonne foi³. Toutefois, ni le Code des domaines, ni le Code général de la propriété des personnes publiques, ni le Code du patrimoine ne prévoient de dédommagement des biens relevant du domaine public, quand le bien est situé en France. Seule la directive européenne sur la restitution des biens culturels illicitement déplacés à l'intérieur de l'Union européenne (1993) prévoit un dédom-

agement pour l'État membre qui doit restituer, dans le cas d'un détenteur de bonne foi⁴.

Il n'est donc pas nécessaire de dédommager dans de nombreux cas, lorsque le bien est situé en France, notamment en cas d'absence de bonne foi du détenteur précaire ou d'absence de titre d'achat. Mais la plupart du temps les documents ont fait l'objet de plusieurs transactions de bonne foi, donc des titres d'achat existent. Cela n'empêche en rien de le revendiquer, la garantie d'éviction attachée aux transactions entre particuliers étant une possibilité pour le détenteur évincé de se retourner contre le précédent vendeur. Cependant, les transactions multiples avant une revendication la rendent, en pratique, plus difficile.

L'application trop radicale et systématique du droit de revendication a des effets pervers, une répression trop forte entraînant la fuite des documents publics sur un marché parallèle et illégal. Mais l'idée de remettre une récompense officielle, dans certains cas, à des propriétaires ou des marchands qui ont découvert un bien public et le restituent de bonne grâce reste controversée.

Autre difficulté d'application pratique, le cas des fonds mixtes où archives privées et publiques se mêlent. Le maintien de l'intégrité des fonds imposerait d'acheter la partie privée (à estimer) et de revendiquer la partie publique (sans l'estimer), en proposant un achat pour conserver l'ensemble. La théorie semble aisée, mais, dans ce cas, les propriétaires contestent le manque à gagner de cette partition financière, demandent des inventaires pièces à pièces où parties privée et publique sont séparées, et souhaitent ne vendre que la partie privée, ce qui pose le problème du respect des fonds.

Sensibiliser les acteurs

Le SIAF finalise un vademecum juridique d'aide aux revendications, à l'usage des services d'archives. Plus largement, la Direction générale des patrimoines réalise des consultations juridiques pour tous les services publics gérant des collections de biens culturels afin d'harmoniser les pratiques du ministère de la Culture en matière de revendication et de mieux comprendre l'état de la jurisprudence.

En matière d'archives, depuis 2012, plus de soixante revendications non contentieuses ont été effectuées par le SIAF. Cinq revendications contentieuses sont actuellement en cours. Le droit de revendication ne pourra prospérer en pratique que si une politique parallèle de formation et de dialogue envers les acteurs du marché de la librairie et des autographes se met en place, ce qui est déjà le cas avec le Syndicat national des commissaires-priseurs volontaires et le Conseil des ventes volontaire, afin de mieux prévenir ces acteurs en amont.

1. Ce cas de raison d'État se trouvait compliqué par la reproduction dans un ouvrage d'histoire de ce procès-verbal d'inculpation, produit en plusieurs exemplaires ayant valeur d'originaux, l'existence de plusieurs originaux n'enlevant pas le caractère public de chacun d'eux.

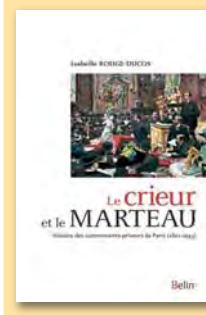
2. Théorie du droit civil selon laquelle un détenteur a le droit de se faire rembourser certains frais et dépenses par lui exposés en vue de l'entretien ou de l'amélioration d'un bien dont il n'est pas propriétaire.

3. L'article 2277 du Code civil prévoit de subordonner la restitution d'un bien perdu ou volé au remboursement du prix d'acquisition par le propriétaire originaire au détenteur, si ce bien a été acheté en vente publique ou chez un marchand. Rappelons que ce mécanisme ne s'applique qu'aux biens privés et non aux biens du domaine public.

4. Cette disposition entraînant une équivoque avec le droit interne à la France.

À lire

Le Crieur et le marteau.
Histoire des commissaires-priseurs de Paris (1801-1945)
par Isabelle Rouge-Ducos
Paris, Belin, 2013. 496 p., 35 €



Pour une histoire des pratiques professionnelles des archivistes

L'archiviste n'est pas neutre. Il collecte, classe, élimine. Le Centre de recherche historique de l'Ouest (CERHIO) s'attache à défricher l'histoire de la « mise en archives ».

PATRICE MARCILLOUX

Professeur des universités en
archivistique
Université d'Angers
CERHIO UMR-CNRS 6258

1. C. Hottin, *Des hommes, des lieux, des archives : pour une autre pratique de l'archivistique*, Paris, 2009, 179 p.

2. Y. Potin, *La mise en archives du trésor des chartes (XIII^e-XIX^e siècle)*, Paris, 2007.

3. B. Grailles, « La fonction archives à l'UNESCO, entre exemplarité et controverses (1947-1971) », *La Gazette des archives*, n° 229, 2013 ; « Archivistiques canadienne et française : échanges, influences ou transferts ? », *Archives et musées, le théâtre du patrimoine (France-Canada)*, Paris, 2013.

C'est une histoire toujours piègeuse et pleine d'embûches que celle des pratiques professionnelles. Naturellement préemptée par les professionnels eux-mêmes, elle court le risque de la téléologie et du présentisme qui feraient dominer les centres d'intérêt dictés par l'actualité et orienteraient la perspective vers la construction des pratiques contemporaines, forcément ressenties comme un point d'aboutissement. Dans le cas des archives et des archivistes s'y ajoute le poids d'une normalisation étatique des pratiques, qui ne facilite pas la libre formulation des hypothèses de recherche¹. L'élaboration doctrinale aidant, s'est installée l'idée d'une neutralité de l'intervention des archivistes sur le matériau documentaire, spontanément partagée par les historiens : les archivistes comme passeurs objectifs de sources que l'historien peut utiliser en toute confiance. Il serait pourtant très surprenant que des actes aussi interventionnistes que la collecte, le classement ou les éliminations puissent s'exonérer de toute contextualisation intellectuelle, culturelle, voire idéologique. Les archives sont un matériau éminemment façonné, il existe bien une « mise en archives »² dont l'histoire doit être faite, y compris dans le temps présent. Bien des remises en cause ou des examens à nouveaux frais sont nécessaires.

Sur ce territoire de recherche fort vaste qui embrasse tout à la fois les enjeux d'élaboration, d'évolution, de transmission et de diffusion des pratiques professionnelles, on se contentera d'évoquer trois thématiques actuellement en cours de défrichement au sein du séminaire de l'axe ALMA (Archives, livres, manuscrits et autres supports de l'information) du laboratoire CERHIO d'Angers (Centre de recherches historiques de l'Ouest, UMR-CNRS 6258). Entre 2009 et 2012, le cycle *Raisons classificatoires* a permis de poser la question de la place des classifications archivistiques dans une histoire générale des systèmes classificatoires (à paraître). Si l'officialisation des cadres de classement des archives publiques, renforcée par la résonance nettement identitaire des pratiques de classement, a joué depuis la seconde moitié du XIX^e siècle un rôle fortement stabilisateur, voire conservateur, il n'en reste pas

moins que l'inventivité classificatoire a toujours existé. Surtout, elle n'a jamais été ni complètement autonome ni exempte d'influences extérieures à l'administration des archives comme le montrent dans les années 1950-1960 les tentatives d'introduction de la classification décimale universelle (CDU), d'adaptation du *self-indexing system* décimal aux archives contemporaines (cadre de répartition des versements d'archives contemporaines dit grille Pérotin) ou l'empreinte des classifications à facettes (Henri Charnier).

Lancé en 2012 à la suite d'une journée d'étude sur le don l'année précédente, le séminaire *Do ut des ?* entend mieux comprendre les motivations du don d'archives pour les donateurs tout en s'interrogeant sur les modalités d'acceptation du don par les archivistes. Les stratégies d'affirmation de soi et de transmission, personnelle ou collective, se révèlent centrales chez beaucoup de donateurs. C'est notamment le cas pour les organisations militantes où le don d'archives signifie volontiers espérance d'écriture d'une histoire perçue comme gage d'une permanence des idées. Dès lors la problématique du contre-don plus ou moins consciemment consenti par l'institution devient centrale, ce qui amène à observer les pratiques professionnelles avant, pendant et après le don (carnet de recherches <http://alma.hypotheses.org>).

La dimension internationale n'est pas la moins stimulante de cette histoire des pratiques professionnelles, qu'il s'agisse de la place des archives dans les relations internationales, du rôle des échanges et des coopérations dans la définition des pratiques nationales ou de la dilution éventuelle des écoles nationales dans des pratiques archivistiques globalisées, pan d'une histoire de la globalisation en quelque sorte³.

Ces quelques études de cas conduisent à proposer de considérer les archives comme un objet culturel résultant de processus de coconstruction dans lesquels les actes professionnels ne sont qu'un rouage parmi d'autres, au cœur d'un complexe interactionnel dans lequel tous les acteurs agissent en fonction de leur culture et de leur système de représentations, y compris les archivistes.

À lire

Les ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi

par Patrice Marcilloux, Presses universitaires de Rennes, 2013.
252 p., 18 €



Le travail archivistique et ses cultures professionnelles

Richard Lauraire a mené une enquête ethnologique auprès des archivistes du département de l'Hérault. Il rend compte ici de ses observations, de la façon dont ces femmes et ces hommes investis d'une mission de service public perçoivent et vivent leur métier.

Proposer une démarche de recherche ethnologique pour aborder le monde du travail des archivistes et leurs pratiques professionnelles n'est plus si rare. Ce qui l'est davantage, c'est de profiter de l'opportunité d'un nouvel équipement culturel pour y saisir les occasions de changement à l'œuvre et les facteurs de mutations qui infléchissent les pratiques de travail, comme peut l'illustrer la création du nouveau bâtiment « Pierresvives » à Montpellier, signé par Zaha Hadid.

C'est dans ces circonstances que l'ethnologie peut aborder le substrat culturel de cette organisation professionnelle ; ses valeurs techniques, ses traditions opératoires qui en font un métier adapté aux exigences de la réglementation publique, et les innovations qui progressivement altèrent son fonctionnement, suscitant alors de nouvelles normes internes de travail chez les agents. À ces diverses dimensions du métier, s'ajoutent aujourd'hui les effets d'un management par objectifs devenu généralisé à l'organisation territoriale, et ceux issus de démarches qualité qui introduisent de nouvelles exigences de production ou de relations aux publics.

Le collectage, le classement, la communication et la valorisation, qui mobilisent des archivistes spécialisés, créent ainsi des sous-cultures professionnelles qui sont nourries par des représentations différenciées avec des objectifs et des valeurs spécifiques. Souvent présentées comme complémentaires, ces activités créent en réalité des sphères distinctes qui autonomisent en quelque sorte les savoir-faire appelés à s'y dérouler et les consciences collectives qui en émergent. Du coup, il est frappant de constater combien les archivistes sont prompts à opposer leur spécialisation technique respective et à y voir des univers séparés ; et les gardent, en dépit de systèmes de rotation des postes de travail fréquents qui visent la polyvalence.

Au sein de chaque activité, d'autres différenciations se font jour. Pour s'en tenir au collectage/dépôt, les types de fonds appellent, selon leur ancienneté, des modes de relations avec les déposants publics ou privés qui tranchent de manière structurale les uns avec les autres et créent, dans les représentations, un effet de système : don/contre-don pour les fonds privés et

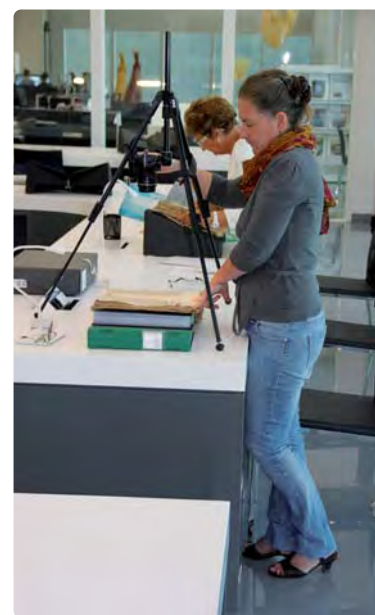
communaux ; relation marchande pour les archivistes itinérants, qui exclut tout dépôt et tout don ; obligation négociée assimilable à la gestion de « l'aban-don » pour les fonds des autres services versants, passant par des collaborations inédites. Cette anthropologie de l'échange est tellement puissante qu'elle semble organiser une part dominante du travail archivistique de collectage, de communication et de restitution, en particulier grâce aux nouvelles technologies numériques.

On retrouve des complexités symétriques dans le champ du classement, domaine traditionnel du conservateur. Les compétences liées à cette activité sont considérées encore aujourd'hui par la plus grande part des archivistes comme les plus élevées dans la hiérarchie des savoir-faire. Elles débordent le champ de la connaissance car elles supposent la maîtrise d'une véritable discipline du corps et de l'esprit, en exigeant de tout archiviste qu'il puisse supporter des conditions de pénibilité diverses, du transport physique des charges nécessaires à l'analyse des documents, qui requièrent l'opiniâtreté et la résistance à des tâches répétitives et fastidieuses peu gratifiantes dans des locaux souvent encore poussiéreux, même si les locaux anciens furent pires. Cette culture professionnelle est à ce point puissante que les conservateurs chartistes devenus des managers, qui n'y sont plus astreints, disent « regretter la poussière » de leurs premières années d'exercice.

La socialisation professionnelle des archivistes passe par l'intériorisation progressive de valeurs qui aboutissent à ce que leur travail ne soit pas vécu sur un mode sacrificiel, s'ils disposent des diplômes nécessaires et minimaux, première étape pour permettre d'engager ce que Geneviève Prouvost définit comme un processus de « conversion au métier ». Cette socialisation se déroule alors autant dans le travail de classement que dans celui lié à la communication des documents. « J'ai le souvenir des 15 premiers jours que j'ai passés en salle ; c'était alors le système des levées à heures fixes. Physiquement c'était épuisant et le soir quand je rentrais à la maison – j'avais un bébé à l'époque –, je me disais : il ne faut pas que tu t'assieds car tu ne pourras pas te relever pour t'occuper du bain

RICHARD LAURAIRE

Ethnologue
Atelier de rencontres et de recherches
comparatives en ethnologie (ARCE)



Aux Archives départementales de l'Hérault, Montpellier.
© R. Lauraire



Aux Archives départementales de l'Hérault. « Pierresvives », cité des savoirs et du sport, Montpellier.

© R. Lauraire



de la petite. C'était épuisant, on n'arrêta pas ; et c'est pareil aujourd'hui. »

Les archivistes affirment aujourd'hui encore qu'il faut aimer son métier pour être un vrai archiviste « sans quoi on n'y résiste pas longtemps ». Ce discours vocationnel explicite identifie facilement une trajectoire psychologique, scolaire et professionnelle qui conduit à la fonction d'archiviste. Cette force de l'ethos est rendue plus visible quand des agents départementaux non archivistes mutés aux archives doivent témoigner de leur sentiment vis-à-vis de leur nouvelle situation professionnelle : « La différence entre l'univers professionnel que j'ai quitté et les archives c'est moins que l'un est aseptisé et propre et l'autre souvent plein de poussière, c'est le fait que les archives sont des lieux d'enfermement : ce que j'ai mal vécu. Quand on arrive ici, on vit tout le temps dans le dépôt et les personnes chargées de la manutention, du reconditionnement, ne sortent jamais ; le travail se fait dans les dépôts. Alors pouvoir sortir, c'est quelque chose qui se mérite, c'est quand on a fait des milliers et des milliers de cotes. »

D'une certaine manière, l'ethos archiviste se construit sur un renoncement, un principe d'abstinence vis-à-vis de la production historiographique vers laquelle pourrait les conduire leur formation universitaire (quand c'est le cas), pour lui substituer une autre socialisation professionnelle. La norme interne, devenue plus impérieuse encore avec la venue d'archives contemporaines, est même de ne pas « rentrer dans les fonds ». Ce qui est sans doute une rupture importante avec les archivistes paléographes du XIX^e siècle qui se définissaient comme des archivistes historiens.

« Quand on est archiviste, on n'est pas là pour faire de la recherche ; on est souvent frustré intellectuellement par les classements, si on aime l'histoire. On n'est pas là pour étudier un fonds, on est là pour rendre le fonds accessible à d'autres ; et vous n'allez pas pouvoir le lire tout, et il faut surtout pas lire tout : il faut trouver la bonne distance. Il faut se brider un peu et les études d'archiviste qui débouchent sur des Masters d'archivistes professionnalisés c'est fait pour ça : apprendre à supporter la frustration ! »

Mais ce renoncement à devenir historien ne signifie pas renoncement au goût pour l'historiographie. Celui-

ci est même d'autant plus encouragé comme valeur qu'il permet d'éviter de sombrer dans une seule approche logistique des archives ; risque d'autant plus encouru qu'il est très souvent renforcé par certains organismes versants publics qui ne voient chez les archivistes que des personnels accompagnant les déménagements des services.

Cette valorisation de l'intérêt et de la passion historiques au sein du personnel des archives est particulièrement identifiable dans l'image que les personnels d'exécution dédiés au seul conditionnement peuvent revêtir auprès de leurs collègues chargés du classement et de compétences plus générales. Ces derniers tentent souvent de réveiller chez eux (par l'exemple ou des discours) un ressort, une motivation et un univers patrimonial qui les arrachent à leur activité logistique et hygiéniste. Chez certains archivistes, notamment chefs de service, l'image de personnels purement manutentionnaires est même quasiment impossible à concevoir.

Les conservateurs chartistes, jusqu'aux années 1990-1995, se sont eux-mêmes largement occupés du travail de classement. Ils en incarnent les figures les plus prestigieuses car ils ont traité les fonds anciens, en très grande partie. Aujourd'hui ce travail est assuré sur des séries plus récentes par des cadres de catégorie B et C, une évolution qui marque un « déclasser social du classement », lui-même soumis à des objectifs quantitatifs de production. Avec la numérisation des inventaires sur les sites internet, leur publication électronique devient socialement moins valorisée. Les inventaires réalisés par ces agents sous les logiciels Arkhéia ou Mnésys sont devenus calibrés et synthétiques, ils n'ont plus la dimension identitaire qu'en donnaient les publications papier des instruments de recherche, diffusés dans tous les établissements de l'hexagone.

Le classement se trouve aujourd'hui concurrencé comme valeur technique légitime par la médiation et l'action culturelle archivistiques : les objectifs d'éducation populaire donnés par l'autorité de tutelle encouragent le développement de ces activités sans que davantage de moyens ne leur soient attribués, la rigueur budgétaire étant devenue une règle commune aux services.

Bibliographie

Avril Ch., Cartier M., Serre D., *Enquête sur le travail*, Paris, éd. La découverte, 2010 (coll. Grands Repères Guides).

Both A., Dans les petits papiers des archivistes. Le cas d'un service d'archives municipales. Rapport sur les métiers du patrimoine, Mission ethnologie, Ministère de la Culture-CNRS, 2009.

Champy F., *La sociologie des professions*, Paris, PUF, 2009 (coll. Quadrige).

Dubois V., *La vie au guichet*, Paris, éd. Economica, 1999.

Henry O., Pierru F. « Les consultants et la réforme de l'Etat », in : *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 193, 2012, Paris, Le Seuil.

Heinich N., *La Fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère*, Paris, éd. Maison des sciences de l'homme, 2009 (coll. Ethnologie de la France).

Provost G., *De la « sergote » à la femme flic. Une autre histoire de l'institution policière (1935-2005)*, Paris, La Découverte, 2008.

Classer et inventorier

Gestes et techniques intellectuelles de la pratique des archives

L'archiviste classe les documents dans le respect de règles strictes. Julie Lauvernier analyse cet acte décisif qui allie organisation intellectuelle et rangement matériel.

Définies comme contenu et contenant, les archives sont une production organique qui elle-même a une histoire et suscite des pratiques. Pourtant, l'évocation du métier d'archiviste est rarement l'occasion de présenter l'ordonnancement matériel à l'intérieur duquel se déploie un savoir-faire. L'étude des gestes impliqués dans la production et la transmission du savoir archivistique prend corps au sein de corpus documentaires et archivistiques particuliers : les brouillons, les bulletins archivistiques. L'organisation de ces bulletins, couplés aux indications laconiques de l'archiviste, permet de reconstituer l'opération de classement. C'est ici porter un regard nouveau sur ce registre archivistique peu ou mal conservé, souvent laissé pour compte. Hétérogènes, hétéroclites, difficilement maniables, ces fichiers qui semblent un millefeuille de papier et une compilation de notes abstraites forment l'ordinaire de l'activité archivistique, témoins d'un ensemble de pratiques et d'une série de gestes routiniers du savoir au XIX^e siècle.

Classer et inventorier sont les figures d'un projet de connaissance particulier à la fois pratique et cognitif. L'acte de classer se déroule de manière presque rituelle, selon un ordre prédéfini et immuable. Les archivistes se plient à ces règles strictes qui fixent les rythmes, disciplinent leurs gestes, formalisent les modes opératoires. Classer est quasiment un « art de faire », dessinant un emboîtement d'opérations allant du général au particulier. Il apparaît alors une série de rouages organisant des circuits d'inscription : rassembler, diviser, trier, faire des tas, les ficeler, rédiger un bulletin archivistique. Se joue une réaction quasi chimique entre le classement et sa fixation matérielle, offrant une réflexion préalable sur l'ordre et l'objet des documents, sur l'alliance de l'organisation intellectuelle et de la distribution matérielle. Les gestes de classement se lient au rangement matériel des documents, à leur organisation d'une part, à leur répartition dans l'espace et dans le mobilier d'autre part, et synthétisent dans l'espace l'adéquation de l'unité matérielle et de l'unité intellectuelle.

Le XIX^e siècle érige un véritable code de la pratique au travers d'instructions et de circulaires. Les textes

normatifs créèrent un ensemble indissociable de gestes et d'outils permettant aux archivistes d'adapter leurs pratiques empiriques en véritables techniques intellectuelles, une passerelle intellectuelle et conceptuelle entre le geste qui forme les liasses d'archives et la transmission du savoir archivistique au sein de l'inventaire. De supports pour l'inscription et le stockage de l'information, les bulletins archivistiques évoluent en instrument de savoir, se constituant comme un véritable

JULIE LAUVERNIER

Docteure en histoire
Chercheuse associée au CERHIO (UMR
CNRS 6258-PRES UNAM, site Angers)

« L'acte de classer se déroule de manière presque rituelle, selon un ordre prédéfini et immuable.

facsimilé de la charte ou du dossier. Simple fiche de prime abord, ces bulletins ont un double usage qui confèrerait à la classification une nouvelle dimension. Ils servent à préparer le classement systématique et définitif sans toucher aux documents eux-mêmes, en embrassant l'ensemble des matières, en en saisissant les différences ou les analogies. En développant une méthodologie de distribution et d'organisation autour du bulletin archivistique, le classement devient un projet cognitif. Il permet de classer les liasses sans les manier, et par le truchement des bulletins, eux-mêmes différemment classés, d'établir les tables et les index des inventaires.

En déployant une médiation plus ou moins complexe entre le chercheur et les documents par la mise en espace, les principes de rangement, les inventaires et l'indexation, les archivistes ont élaboré une ergonomie sophistiquée dans leur travail et développé un savoir-faire unique.

Cet article est issu d'un travail de thèse : J. Lauvernier, *Classer et inventorier au XIX^e siècle. Administration des fonds et écriture de l'histoire locale dijonnaise par l'archiviste Joseph-François Garnier (1815-1903)* [Ressource numérique], Université de Bourgogne, Dijon, 2012, 835 p. Consultable et téléchargeable : <http://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00808073>

Les archivistes et l'émotion

Les réponses au questionnaire que Sandy Guibert a diffusé auprès de professionnels des archives mettent en évidence une dimension particulière : les émotions ressenties au contact des documents, à la lecture de leur contenu informationnel, ou même lors de leur traitement intellectuel et de leur valorisation.

SANDY GUIBERT

Étudiante en master Métier des archives
à l'université d'Angers

Si certains ont affirmé leur goût de l'archive et revendiqué l'émotion tactile et sensorielle de la découverte (Arlette Farge, *Le goût de l'archive*, 1989), si d'autres ont mis en lumière le mélange de sentiments soulevés par la contemplation du document (Sylvie Sagnes, « Faire saigner ses racines : archives et généalogie », 2009¹), peu d'archivistes ont spontanément évoqué les émotions contradictoires qui les saisissent au contact des fonds (Caroline Piketty, « *Je cherche les traces de ma mère* ». *Chroniques des archives*, 2006).

En prenant la suite des démarches d'enquête débutées par Sabine Mas, Louise Gagnon-Arguin et Anne Klein (université de Montréal) en 2010² et 2012, nous avons interrogé le rapport que l'archiviste entretient avec son objet³ : les émotions entrent-elles en jeu au moment de la collecte, de la sélection ou du traitement ? Les changements de supports, l'apparition d'archives numériques natives, la dématérialisation modifient-ils profondément la relation et peut-être la professionnalité ?

Nous avons administré une enquête par voie de questionnaire, diffusée en ligne par le biais de la liste de discussion de l'AAF. Elle se distingue des enquêtes précédentes par un volet plus important de questions et des espaces de réponses libres autorisant la comparaison de données statistiques et de témoignages. En ciblant des professionnels des archives, en activité ou non, des étudiants et des retraités, nous voulions croiser les points de vue. L'enquête, de type prosopographique, avait pour but d'analyser les carrières, le parcours professionnel et scolaire des personnes interrogées pour pouvoir distinguer des divergences (ou non) dans le rapport aux archives. Des questions concernaient aussi l'origine sociale ou encore les pratiques culturelles : quelle influence des goûts personnels sur le rapport aux archives ?

D'après les réponses recueillies (86 répondants), les archives posséderaient bel et bien une dimension émotive particulière. Ces émotions se partagent peu, elles restent dans le domaine de l'intime, même si le travail en équipe favorise les échanges. L'état matériel des documents suscite des réactions spécifiques, qui se distinguent des émotions liées aux informations et de celles concernant le contact physique avec les archives papier. Les émotions suscitées par le contact

sensoriel avec les documents se produisent exclusivement avec des originaux. Même avec les moyens techniques actuels, comme les capacités de zoom sur des documents numérisés, les archivistes ne disent pas être particulièrement émus par ces derniers.

En revanche, le lien entre émotion et contenu informationnel est revendiqué. Paradoxalement, les enquêtes affirment faire peu de différences entre l'original et sa copie numérique. Ils sont davantage touchés par des histoires personnelles, qui les font entrer dans l'intimité des individus et des familles. Ainsi, de nombreux répondants citent, comme archives déclenchant des émotions, celles produites pendant la Seconde Guerre mondiale, l'Occupation et le génocide juif. Les émotions à leur contact sont ambivalentes : joie, peine, malaise... Ce sont donc le lien avec l'histoire et l'incarnation de faits historiques majeurs essentiellement contemporains dans un parcours individuel ou familial qui sont déterminants et qui provoquent empathie et sympathie.

Nombre de personnes interrogées insistent sur d'autres types d'émotions, celles ressenties au cours de rencontres avec des lecteurs mais aussi avec tous les acteurs en lien avec les archives (producteurs, services versants, donateurs, etc.). Les documents d'archives sont alors facteurs d'émotions par leur capacité à assurer la médiation entre l'archiviste et ses interlocuteurs.

La formation initiale de l'archiviste conditionne profondément son rapport aux archives. Pour les archivistes issus de formations initiales à dominante historique, la valeur émotionnelle des archives est directement liée à leur valeur historique et aux évolutions historiographiques.

Les missions assurées par l'archiviste ont aussi une influence notable : le traitement intellectuel des fonds, tous les types de valorisation autour des documents d'archives sont propices à l'émergence de l'émotion, probablement parce qu'elles permettent un contact prolongé avec le document et une intimité plus grande.

Nous pensions au début de cette enquête que les années d'expérience auraient sans doute raison des émotions au contact des archives. Il n'en est rien. On peut même constater que la fréquentation des archives, loin de désensibiliser, multiplie les émotions. ■

1. Dans : Patrice Marcilloux dir., *À l'écoute du public des archives : identités, attentes, réponses*, Presses de l'université d'Angers, Angers, 2009, p. 69-79.

2. Sur les conclusions de l'enquête de 2010, L. Gagnon-Arguin et S. Mas, « Considérations sur la dimension émotive des documents d'archives dans la pratique archivistique : la perception des archivistes », *Archives*, vol. 42, n° 2, 2010-2011, Sainte-Foy (Québec), Association des archivistes du Québec (AAQ), p. 53-64.

3. Dans le cadre d'un mémoire de master 1 de l'université d'Angers : *Les archives, support d'émotions ? Le point de vue des archivistes à l'ère du numérique*, 2013.

Au risque de l'Inventaire

Des institutions culturelles face à leurs archives

Les Archives nationales, l'école nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy et le Centre national des arts plastiques se sont rapprochés autour du projet « Patrimoine des Archives nationales et de la création artistique en mouvement », afin de partager un travail réflexif sur leurs archives et de concevoir ensemble de nouvelles formes de médiation.

Le projet « Patrimoine des Archives nationales et de la création artistique en mouvement » (PACAEM) associe trois institutions appartenant à des univers professionnels a priori fort éloignés et sans correspondance spontanée : le Centre national des arts plastiques (CNAP), l'école nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy (ENSAPC) et les Archives nationales (AN). Il s'agit pour ces trois établissements d'interroger leur propre production archivistique, tant sur le plan matériel, immatériel que poétique. Le projet se compose de deux axes principaux conjuguant la recherche scientifique et le développement d'actions de diffusion culturelle.

Le premier axe, de nature introspective, invite chaque institution à provoquer « en ses murs » un questionnement sur son rapport à ses propres archives et à son environnement. Ainsi, le CNAP se saisit du statut du document d'archives dans le processus de fabrication d'une œuvre d'art, comme objet d'une collection qui s'accroît selon une politique d'achat fondée sur l'aide publique à la création. L'école nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy trouve, quant à elle, dans le projet PACAEM le moment opportun pour identifier et « fouiller » dans ses archives, alors qu'elle est sur le point de célébrer, en 2015, ses quarante ans d'existence et que la conservation de sa mémoire institutionnelle n'a pas véritablement fait l'objet d'une étude rétrospective. Enfin, dans le cadre de leur déménagement, les Archives nationales ont poursuivi et approfondi un vaste travail de classement et de versement de leurs archives internes et décidé, en parallèle, de procéder à l'inventaire général et collectif de leur patrimoine professionnel : dans les deux cas, il s'agit de révéler, par les objets matériels et les savoir-faire présents et passés, comment s'est constitué et se construit le service public des Archives nationales dans ses évolutions et ses permanences.

En son second axe, PACAEM s'inscrit dans une démarche prospective, en vue de créer des espaces et des outils de médiation favorisant une appropriation publique de la richesse du monde des archives bien souvent méconnue. Si l'accès aux archives constitue le point focal du service public d'archives et forme sa

principale raison d'être politique et sociale, il s'agit d'explorer et d'éprouver conjointement, avec l'aide et le regard d'étudiants de l'école de Cergy, dans quelle mesure la consultation, la lecture et « le dépouillement » ne représentent qu'une part du pouvoir de médiation des traces et des « lieux d'archives ».

Des réflexions croisées sur les modalités de production des archives

S'il va de soi que collecter, traiter et communiquer les documents émanant des administrations de l'État relèvent des missions premières des Archives nationales, l'objectif du projet PACAEM est d'interroger cette mécanique séculaire en s'intéressant à ce qui fonde les métiers et les savoir-faire d'un service public créé en 1790. Ce questionnement intervient à un moment charnière de la vie d'une institution qui connaît une profonde mutation, au lendemain de l'ouverture du nouveau site de Pierrefitte-sur-Seine et face au défi de la dématérialisation de l'activité administrative. Dans ce contexte, les Archives nationales se sont engagées à partir de l'automne 2013 dans une démarche d'inventaire général des objets, du mobilier et des instruments de travail sur lesquels reposent les modalités de traitement, de classement et de communication des fonds qu'elles conservent, en manière de prolongement de l'expérience « Métamorphoses et innovations » (cf. p. 58). Selon une approche originale d'implication du personnel des Archives nationales, sept équipes d'une trentaine de volontaires ont été constituées, en favorisant la mixité professionnelle, générationnelle et géographique. Acteurs tout autant qu'observateurs, les agents procèdent à l'inventaire de corpus d'objets matériels et immatériels recouvrant des activités propres à certains services ou communs à l'ensemble des missions des Archives nationales, selon six chantiers thématiques et transversaux : protéger, analyser, authentifier, transmettre, reproduire, et représenter les archives. Cette démarche de « participation observante » s'appuie sur la mise en œuvre d'une méthode inspirée de l'inventaire général du patrimoine, avec le soutien scientifique du service régional de l'inventaire

**AUDE BODET, FRANÇOISE COHEN,
XAVIER-PHILIPPE GUIOCHON**

Centre national des arts plastiques

CORINNE LE NEÛN, SYLVAIN LIZON

École nationale supérieure d'arts
de Paris-Cergy

GAÏD PITROU, YANN POTIN

Archives nationales



Le patrimoine professionnel des archives : un objet, l'estampille des Archives nationales.
© AN

de la région Ile-de-France et de la Mission inventaire de la Direction générale des patrimoines.

Le premier axe qui sous-tend PACAEM est l'occasion pour le CNAP d'approfondir l'analyse et le traitement de l'information archivistique relative à la constitution et à la documentation des collections du Fonds national d'art contemporain (FNAC). La (re)constitution des inventaires par la documentation afférente des œuvres déposées depuis le XIX^e siècle nécessite un regard rétrospectif pour réidentifier et reconstruire l'identité d'une collection par définition dispersée et dont les seules traces tangibles ne sont souvent que les éléments d'archives et les dossiers d'œuvres avant l'éventuel récolement *in situ* de l'item en question. En effet, le document d'archives est aussi un enjeu de la mémoire matérielle de l'œuvre d'art : si celle-ci n'est pas retrouvée, sa seule trace ou matérialité sera le dossier d'archives et sa documentation.

Pour sa part, l'ENSACP est amenée à faire le constat d'une amnésie partielle sur ces conditions d'apparition comme établissement d'expérimentations pédagogiques intégré dans un projet urbain global de ville nouvelle. Or, à la veille de son quarantième anniversaire en 2015, l'inventaire des éléments constitutifs de son histoire conduit l'école à devoir se concentrer sur la mise au jour et l'identification de ses archives, afin de pouvoir reconstituer son histoire et sa genèse, en vue de mettre en perspective les continuités et les ruptures pédagogiques mises en œuvre depuis 40 ans. En parallèle, l'usage récent des outils multimédias a augmenté la production et la sédimentation d'une profusion de données à l'échelle de l'individu comme de l'institution. Pour l'étudiant en art, il y a là une matière première, au service de l'élaboration de son projet, qu'il se doit de documenter en termes de genèse créatrice, jusqu'à en constituer « l'archive ». En quoi cette archive peut-elle être coalescente avec la pratique de l'art elle-même ? C'est la question qui est posée en cheminant dans un double effet de miroir : l'œuvre d'art révélée par l'archive / l'archive, fictionnelle ou dans sa réalité historique et documentaire, pensée en tant que composante organique de l'œuvre d'art.

Ce travail réflexif mené en parallèle par les trois institutions depuis l'automne 2013 se poursuivra durant toute l'année 2014. Il fera l'objet de restitutions sous forme de séminaires et d'ateliers. L'enjeu de ces rapprochements réguliers est de parvenir à provoquer un regard distancié sur la manière dont chaque institution se construit en ses archives, tout en déployant par ce biais des modalités de dialogue inédites, et de convergence inattendue entre des institutions si différentes par leurs traditions et leur position au sein du monde de l'art et de la culture.

Objets, lieux, voix des archives : une exploration des formes possibles de médiation

En janvier 2013, l'expérience des journées portes ouvertes, pour l'inauguration du site des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine, a confirmé combien

la présence, même en partie invisible, de la masse des archives suscitait de nombreuses attentes et interrogations de la part des publics. Au-delà de cette présence même, le circuit de production et de traitement des archives jusqu'à leur lieu de dépôt définitif est au centre d'un imaginaire contemporain, préoccupé simultanément par l'accumulation d'informations et la perte de mémoire. Autant que le passé qu'elles évoquent, les archives intriguent par leur survie dans le présent. Si les archives de l'État touchent au devenir du bien commun et à la propriété publique, leur pouvoir d'identification personnelle demeure : par jeu d'échelle, la question de la trace se transporte tour à tour de l'individuel au collectif. Il y a une spécificité à la fois émotionnelle et savante, contenue à la surface et par-delà les documents, qu'il s'agit de faire ressortir, de travailler de l'intérieur : il est ainsi d'usage d'admettre que la plupart des historiens, à la suite de l'inspiration première de Michelet au XIX^e siècle, entendent des « voix » dans les archives. D'autres y croisent des regards et peut-être aussi des sons.

Au regard de cette forte dimension poétique et sensorielle, les archives sont perçues comme un matériau privilégié du travail artistique contemporain. Les collections du CNAP en témoignent par la présence d'œuvres traversées par des problématiques qui s'inspirent tout autant du monde des archives que des questionnements qui lui sont associés. L'accumulation, l'oubli, la trace, la disparition, la destruction, le visible, l'invisible, la reconstitution ou encore la preuve, sont autant de champs explorés par la création contemporaine. On perçoit alors de façon prégnante comment le matériau archivistique peut jouer un rôle essentiel dans la formation des jeunes artistes.

Dans cette perspective, les trois institutions partenaires se proposent de développer des expérimentations de médiation afin d'explorer cette dimension poétique, pour rechercher les pistes de renouvellement possible de ses appropriations. Au cours de l'année universitaire 2014-2015, les étudiants de l'école d'art de Cergy seront ainsi invités à travailler sur les matériaux produits par les archives, en parallèle d'une confrontation avec les œuvres présentes au sein des collections du CNAP. Et tout au long de 2015, un programme de manifestations sera organisé au sein des institutions partenaires et dans d'autres lieux afin de présenter de nouvelles formes de médiation des archives, élaborées collectivement par les artistes, les conservateurs d'œuvres d'art et les archivistes. Ces présentations se feront par le biais d'expositions, de débats publics et de publications. En alimentant la base Palissy¹ au gré de son déploiement, l'inventaire général mené par les Archives nationales constituera ainsi une source privilégiée et simultanée pour connaître et découvrir l'institution et donner à voir l'intimité et la variété des métiers des archives, partie invisible et méconnue d'un univers professionnel et d'un espace culturel singulier, qui ne peut se résumer à un seul lieu de consultation. ■

1. La base du Mobilier-Palissy :
www.culture.gouv.fr/culture/inventaire/patrimoine/

Art de l'archive, archives de l'Art Le regard du CNAP

Quelle idéologie sous-tend la constitution d'une collection d'art contemporain soutenue par l'État ? Et comment penser l'archive en lien avec les pratiques artistiques contemporaines ? Deux axes de réflexion du Centre national des arts plastiques face à ses propres archives écrites et orales.

L'intérêt des artistes tant pour des faits d'histoires que pour l'esthétique des « vieux papiers » a fait entrer l'archive au nombre des matériaux artistiques, de même que le passage du temps sur certains assemblages des années 1960, sur l'art conceptuel « tapé machine » des mêmes années, dote d'une mesure de temps les œuvres les plus contemporaines de l'époque, ou que des expositions récentes promeuvent au rang d'œuvres la duplication de l'archive (Les Fleurs américaines¹). Ce mouvement est certainement l'un de ceux qui, dans notre institution, nous rend conscients et de l'usage et de la production d'archives, les principales étant tout ce qui a trait à l'inventaire et au répertoire des œuvres de la collection, également significatives à côté des œuvres qu'elles accompagnent. L'élaboration des bases de données sur les quinze dernières années a permis la mise au point d'un métalangage en parallèle à l'œuvre, né de la pratique même d'inventaire et de conservation. Au-delà de ces pratiques de conservation, c'est à un véritable regard de l'archive que le Centre national des arts plastiques (CNAP) doit s'attacher.

Dans le cas de la collection du Fonds national d'art contemporain (FNAC), ce regard est celui qui constitue la collection. Constituée pièce à pièce par commande et acquisition, elle trouve dans une correspondance administrative comme dans les enregistrements réalisés lors des débats des commissions, la trace, à défaut de la cause, de la décision, inaugurant un jeu d'enquête et de reflets qui permettent d'éclairer la collection d'autres points de vue que la stricte esthétique et histoire des auteurs, et où toutes les phases des pratiques et des outils qu'elle génère apprennent à être considérées. Les archives conservées au CNAP offrent la possibilité d'identifier le discours portant sur la démarche de la constitution d'une collection d'État, sur la question de l'idéologie d'un art soutenu, promu par l'État et diffusé sur le territoire national et à l'étranger, des pratiques de l'achat et de la commande de l'État tout au long du XIX^e et du XX^e siècle. Cette démarche est aussi celle de l'identification des différents acteurs à l'œuvre.

L'un des aspects nouveaux que souhaite étudier le CNAP, outre le recensement et la numérisation des archives écrites, est de pouvoir exploiter et de mettre en avant la place des sources orales et l'enregistrement des débats liés aux commissions d'achat du FNAC depuis les années 1980, débats reflétant les enjeux esthétiques et historiques entre les différents membres de ces commissions. Cette problématique de la collecte de ce type inédit d'archives, de cette trace orale et mémorielle auprès d'acteurs encore vivants, accompagne la constitution de la collection de l'État. L'analyse de ces éléments permettrait aussi de pointer que les

**FRANÇOISE COHEN et
XAVIER-PHILIPPE GUIOCHON**
Centre national des arts plastiques

1. Exposition du Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France, décembre 2012-février 2013.

« Les archives de la constitution de la collection indiquent aussi en creux une archive de ce qui n'a pas été acheté.

archives de la constitution de la collection indiquent aussi en creux une archive de ce qui n'a pas été acheté, comme des archives de la prospective effective et/ou non réalisée.

Archive et performance

Enfin le CNAP souhaite mettre l'accent sur une thématique à ses yeux centrale pour la période contemporaine : la dialectique archives de l'art – art de l'archive, entendue comme des archives de la création, mais aussi des archives de la performance. Comment penser l'archive comme un socle expérimental pour rejouer l'installation, en liaison avec les pratiques artistiques les plus contemporaines. Ainsi le CNAP souhaiterait mettre en place une restitution par le biais d'une exposition d'œuvres ou des interventions artistiques, prenant comme matériaux la problématique des archives volontaires et involontaires, des archives orales et performances (Walid Raad, Tino Sehgal), et de la figure de l'artiste comme chercheur. ■

« MÉTAMORPHOSES ET INNOVATIONS »

SYLVIE LE CLECH

Ancienne directrice de l'appui scientifique des Archives nationales
Directrice régionale des affaires culturelles de la région Centre

Les photographes :

Hervé Jezequel, Carole Bauer,
Laurence Clivet, Marc Paturange,
Joël Thomas, Alain Ollier, Pierre Grand,
Vincent Hildebert (Paris) ;
Jean-Claude Bauchart, Marius Roselet,
Serge Reby (Fontainebleau)

Entendre et photographier les Archives nationales, Paris-Fontainebleau-Pierrefitte, 2010-2012

Les Archives nationales, de 2010 à 2012, ont poursuivi la réalisation d'une enquête confiée à l'ethnologue Anne Montjaret, directrice de recherche au CNRS (alors au CERLIS), associée à un travail de création photographique confiée à onze photographes du pôle image de l'institution. Cette démarche originale est née d'un constat effectué collectivement très tôt. L'institution se préparait, depuis son unification sous une même appellation à la fin de l'année 2007 et sa structuration en 2008, à la plus grande opération de transformation jamais vécue depuis ses deux cents ans d'existence (1808) : construction du nouveau site de Pierrefitte-sur-Seine ; chantiers des fonds ; refonte du système d'information ; dématérialisation des instruments de recherche ; déménagement.

De ces transformations à l'œuvre, que dire et comment faire partager sans donner à voir, par qui, pour qui ? Telle fut la question qui réunit un groupe de travail dont l'objectif fut de définir et de suivre un projet, volontairement axé sur un regard d'observateur participant, celui des photographes des deux sites de Paris et Fontainebleau, associés à Anne Montjaret. Les Archives nationales souhaitaient, sans narcissisme, interroger la nature des changements dans leur espace de travail selon trois axes et échelles qui furent identifiés

comme correspondant aux grandes interrogations en cours : les lieux du travail ; les objets dans ces lieux ; les gestes du travail, dans la répétition ou dans le caractère exceptionnel de l'évènement.

Concilier approche esthétique et approche ethnologique fut fécond. On notera plus particulièrement l'habitude prise par les photographes de produire un autre discours que celui des missions habituelles, où ils interviennent au service d'une démarche soit de conservation soit d'exposition ou de publication. Ces photographies de documents d'archives révèlent une qualité esthétique indéniable, mais davantage liée au désir d'exactitude et de rigueur, à l'œuvre dans toutes les professions patrimoniales des institutions. C'est même avec une forme de réserve et de pudeur que les photographes ont abordé cette démarche de création où le groupe de travail a délibérément placé en retrait les notions connotées de commande ou de communication, qui auraient pu se révéler inhibitrices pour une démarche créatrice de sens, dans laquelle un regard individualisé, celui du photographe, se trouve accompagné par un autre regard, celui de l'ethnologue, et appréhendé par les regards des publics destinataires.

C'est cette rencontre d'univers que l'institution a souhaité favoriser, dans un souci de paradoxes fructueux : comment représenter le mouvement, le geste qui change ou perdure par tradition par une image fixe ? Comment cet arrêt sur image

peut-il rendre compte du transport de biens, de personnes, vers d'autres lieux ?

Ce discours fondé en partie sur l'expérience esthétique provoquée par l'acte performatif de création, aurait été amputé d'une dimension essentielle si les agents n'avaient pas aussi envisagé, sans doute par déformation professionnelle totalement assumée, que les six mille photographies des onze photographes constitueraient de droit comme de fait une nouvelle source d'archives, un patrimoine créé « tout exprès » et dont personne ne pourrait fermer les utilisations ultérieures. Par cette opération, les Archives nationales ont fait un clin d'œil à leur patrimonialisation. Le corpus des photos rejoint un ensemble plus vaste, un fonds, qui comprend le rapport de mission et une série d'entretiens réalisés au cours de l'enquête. Anne Montjaret s'est prise au jeu en procédant elle-même au classement d'une sélection des photos du corpus, qui suit le plan de son rapport d'enquête. ■

© Archives nationales C. Bauer



© Archives nationales M. Paturange



© Archives nationales R. Lacharte



© Archives nationales H. Jézéquel



© Archives nationales R. Lacharte



Archives nationales, « Métamorphoses et innovations, Paris, Fontainebleau, Pierrefitte-sur-Seine » :

Conservation préventive, dépoussiérage d'un document au micro-aspirateur.

Atelier de restauration, restauration d'un plan.

Atelier de restauration, couture sur nerfs d'un registre.

Régie des fonds, récolement des registres F/17.

Conservation préventive, prélèvement de micro-organismes sur un registre à l'aide d'un écouvillon.

© Archives nationales J.-C. Bauchart



© Archives nationales S. Reby



Intérieur du bâtiment dit « Le Transitoire », site de Fontainebleau : intérieur et magasin B16.

Chantier du site de Pierrefitte-sur-Seine (architecte : Massimiliano Fuksas), mai 2011.

Sculpture de Antony Gormley, réalisée dans le cadre du 1% artistique, site de Pierrefitte-sur-Seine.

Magasin d'archives, rayonnages mobiles, site de Pierrefitte-sur-Seine.

© Archives nationales M. Paturange



© Archives nationales M. Roselet



© Archives nationales S. Reby





Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine (architecte : Massimiliano Fuksas). À la veille de l'ouverture au public en janvier 2013.
© Archives nationales, Pôle image, Marc Paturange

Pascal Convert, 1% artistique, Archives nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine. Dalles de verre lumineuses encastrees dans la pelouse près de l'entrée du bâtiment (détail).
© ADAGP, Paris 2014

Au-delà de l'histoire : les usages des archives dans la société contemporaine

Qui s'intéresse aux archives aujourd'hui ? Quelles structures, quels groupes, quels individus se préoccupent de constituer et de valoriser leurs archives ? De nouvelles logiques d'usage sont mises en évidence par des études récentes.

Rapidement considérée, la question des usages des archives peut paraître simple et comme atemporelle ou presque. L'image immuable qui s'impose immédiatement à l'esprit est celle d'usages majoritairement centrés sur l'histoire, complétés par quelques sollicitations administratives. Les statistiques officielles confirment cette impression, du moins si l'on accepte d'assimiler la généalogie à une forme amateur d'histoire. Pourtant, à y regarder de plus près, l'idée d'invariance se dissipe, la diachronie s'installe et les concepts de la sociologie de la culture et des pratiques culturelles s'invitent dans l'analyse. Publics, usagers, usages, logiques d'usages, pratiques de consultation, buts des recherches ne sont pas des réalités équivalentes. La généalogie est désormais suffisamment bien étudiée pour que l'on puisse affirmer que ce qui s'y joue a plus à voir avec la connaissance de soi, la définition de parentés électives, l'écriture d'un roman familial et sa transmission qu'avec la connaissance historique du passé¹.

Portant le regard plus en amont, il importe aussi de rappeler que l'orientation quasi exclusive des usages des archives vers l'histoire est un phénomène historiquement construit et daté. Cette configuration des usages s'opère au milieu du XIX^e siècle, dans un contexte d'affirmation des identités nationales² et comme rouage de la machinerie historico-patrimoniale, selon des modalités assez circonstanciées et non dépourvues d'ambiguïtés³.

Et aujourd'hui : si tout était en train à nouveau de changer ? Les professionnels en ont eu l'intuition, eux qui multiplient les journées d'étude et les réflexions sur les nouveaux usages des archives⁴. L'enquête conduite par le département des études et de la prospective du ministère de la Culture sur les publics des archives communales et départementales en 1999-2000⁵ a eu le grand mérite de révéler combien la production d'histoire est une finalité secondaire dans un lectorat

qui déclare s'adonner avant tout à une activité de loisir, où se mêlent agréement et épanouissement personnels. À dix années d'intervalle et sur un seul département, une étude menée par un groupe d'étudiants du master Métiers des archives de l'université d'Angers a confirmé la prégnance du goût et du plaisir dans les procédures d'affiliation aux archives⁶. Il conviendrait de relancer des enquêtes fondées sur des déclarations de pratiques en les axant sur les usages en ligne.

Pour peu que l'on accepte de ne pas se limiter au seul réseau institutionnalisé des services d'archives et de faire porter le regard sur tous les lieux de conservation et toutes les voies d'accès aux archives, en donnant une dimension internationale à la réflexion, le sentiment est bien celui d'une floraison bourgeonnante de nouvelles logiques d'usage. Dans le sillage ou à côté de la généalogie, on note d'abord la diffusion des pratiques d'exploitation du matériau archivistique au service de formes d'histoire dépourvues de toute ambition académique mais tendues vers un réinvestissement individuel, personnel, voire intime de l'histoire. Les approches non historiques du matériau archivistique se développent : psycho-généalogie, accès aux origines personnelles, partage d'images d'archives en ligne, archivages militants, identitaires voire communautaires, archivages autobiographiques, *lifelogging* et archivages de soi, affirmation des archives des droits de l'homme, sollicitation des archives de police dans les processus de transitions démocratiques, insertion dans des démarches de création artistique. Tous ces usages admettent selon nous un principe d'organisation qui leur confère une cohérence et une signification : une personnalisation du rapport aux archives qui deviennent un espace de construction des individualités et de fabrication sociale des individus offrant au sujet un moyen de se comprendre et de se situer par rapport aux autres⁷.

BÉNÉDICTE GRAILLES

Maîtresse de conférences en archivistique
Université d'Angers
CERHIO UMR-CNRS 6258

1. S. Sagnes, « Faire saigner ses racines : archives et généalogie », dans : Patrice Marcilloux dir., *À l'écoute du public des archives : identités, attentes, réponses*, Presses de l'université d'Angers, Angers, 2009, p. 69-79.

2. B. Delmas, C. Nougaret, *Archives et nations dans l'Europe du XIX^e siècle*, Paris, 2004.

3. J. Lauvernier, *Classer et inventorier au XIX^e siècle, administration des fonds et écriture de l'histoire locale dijonnaise par l'archiviste Joseph-François Garnier*, thèse, université de Bourgogne, 2012.

4. *La Gazette des archives*, n° 227, 2012, *Nouveaux usages, nouveaux usagers : quels contenus, quels services allons-nous offrir ?*

5. *Les Publics des archives départementales et communales : profil et pratiques*, 2003, (Travaux du DEP, 32). En ligne :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Les-publications/Collections-d-archives/Travaux-du-DEP-1992-2006/Les-publics-des-archives-departementales-et-communales-Id032

6. « Publics et archives : comprenons-nous ! Résultats de l'enquête menée auprès des usagers des archives départementales de Maine-et-Loire », *À l'écoute des publics des archives, identités, attentes, réponses*, Angers, 2009, p. 33-63.

7. P. Marcilloux, *Les Égo-archives, traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, 2013.

Les historiens face aux archives : vers une redéfinition des pratiques de la recherche ?

Quels rapports les historiens du XXI^e siècle, et en particulier les plus jeunes d'entre eux – ceux qui apprennent aujourd'hui le « métier d'historien » – entretiennent-ils avec les archives ? Comment la formation à la recherche et la pratique quotidienne des enseignants-chercheurs ont-elles été modifiées par les réformes administratives et les technologies de l'information ?

MATTHIEU DE OLIVEIRA

Université Lille Nord de France (Lille3) et
IRHiS (UMR 8529)
Responsable du master Archivistique et
monde du travail

L'adoption puis la mise en œuvre de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD, ou Processus de Bologne) au milieu des années 2000 ont eu des effets profonds sur l'organisation, l'apprentissage et les résultats de la recherche sur archives.

Jusqu'au dernier avatar de cette réforme, on distinguait en master les parcours « professionnel », « enseignement » et « recherche », ayant chacun un objectif clairement défini : la formation pratique à un métier, en liaison étroite avec les acteurs du domaine en question (par exemple les formations en archivistique qui sollicitent très largement les services d'archives de leur ressort) ; la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement ; la formation à et par la recherche. Aujourd'hui, cette tripartition n'existe plus, dès lors que l'on considère que toutes les formations de niveau master ont une vocation professionnelle : l'Université forme des archivistes, des enseignants et des chercheurs qui tous ont des compétences professionnelles applicables dans leur champ d'expertise. Dans les faits et en raison même des buts et des modalités de formation de chacune des trois filières, il est parfois difficile d'exiger un véritable travail de recherche, mobilisant sources d'archives et réflexion problématisée, d'étudiants qui ne se destinent pas explicitement à la recherche. Alors même que les passerelles entre filières, si elles existent nominalement, ne sont que peu empruntées par les étudiants.

En somme, seuls ceux inscrits en master Recherche sont effectivement amenés à rédiger un véritable mémoire. Il leur revient donc de mobiliser des sources, pour partie conservées dans les services d'archives. Ils n'en sont pas moins, pour certains, freinés par leurs propres lacunes en paléographie et/ou en latin, leur faible appétence pour les sources sérielles ou, de façon plus prosaïque, par le silence de la salle de lecture et

la solitude du chercheur, autant d'éléments qui les éloignent des sources de première main et des sujets portant sur des périodes anciennes.

Comme en regard, les sujets (très) contemporains, injustement considérés comme plus faciles et mobilisant d'autres types de sources, sont surreprésentés parmi les travaux soutenus. De même, le primat actuel de l'histoire politique et culturelle fait la part belle aux sources imprimées et/ou orales, introduisant dans la recherche un rapport différent au document et à ses conditions de production et de conservation. Et si l'on peut se réjouir d'une plus grande sensibilisation des étudiants aux sources non textuelles, comme les images fixes et animées dont ils font un réel usage historique, loin de la simple illustration qui a longtemps prévalu, le recours à ce type de sources nouvelles tend à les détourner des services traditionnels, qui n'en conservent le plus souvent pas (ou peu).

Parallèlement, le temps dévolu aux dépouillements est bien souvent limité en raison de l'importance des enseignements prévus en master : les étudiants découvrant la recherche sous le régime du LMD ont entre 15 et 20 heures de cours, souvent réparties sur l'ensemble de la semaine. Si bien qu'il arrive parfois que certains se bornent, en première année (M1) à délimiter leur sujet et à acquérir les outils matériels et conceptuels nécessaires à sa mise en œuvre, pour finalement repousser la rédaction à la deuxième année (M2). Et encore, le volume des mémoires tend progressivement à diminuer, même si la qualité d'un travail ne se mesure pas au nombre de pages.

C'est ensuite sur le versant des pratiques de la recherche que la réflexion se poursuit : en à peine deux décennies, la façon d'aller aux archives et d'en tirer le matériau nécessaire à une étude approfondie s'est profondément modifiée. Les historiens qui peuvent consacrer de façon répétée et *a fortiori* consécutive des



Salle de lecture du Centre d'accueil et de recherche des Archives nationales (Caran), site de Paris.
© Archives nationales/C. Bauer

matinées ou des journées à leurs dépouillements sont trop peu nombreux. La démultiplication des obligations (pédagogiques, administratives...) qui incombent aux enseignants-chercheurs en est la cause principale. Les modalités de collecte des éléments archivistiques sont également à prendre en compte.

Parce que le temps presse, les historiens ont certes pris l'habitude de préparer plus encore que dans le passé ce qui s'apparente désormais à une « descente », voire à une « razzia » dans les archives. La mise à disposition, éminemment bienvenue, des instruments de recherche sous forme dématérialisée (on pense en particulier à la salle des inventaires virtuelle des Archives nationales) permet de cibler le(s) carton(s) recherchés, de les commander dans la foulée, d'en disposer dès son arrivée pour enfin en commencer le dépouillement, son ordinateur ouvert à côté de soi. Dans les faits, beaucoup n'ont pas/plus le temps (ne prennent plus le temps) de se plonger dans le carton, de butiner d'un dossier à l'autre ou de lire les documents qui encadrent ceux que l'on est venu consulter. Vient alors le moment de sortir son appareil numérique et de photographier de façon parfois frénétique toutes les pages du dossier, tous les documents du carton, renvoyant l'analyse critique de chaque pièce à plus tard. Et de stocker dans son ordinateur ou son disque dur quelques centaines à milliers de photos – pas toujours exploitables d'ailleurs –, en attendant d'en tirer les informations qui viendront nourrir articles, communications et autres ouvrages. Le lieu de dépouillement effectif, de travail sur archives, s'est ainsi déplacé du service d'archives au bureau (diurne et/ou nocturne) du chercheur, grâce aux ou à cause des facilités offertes par la technologie.

Le recours massif aux sources imprimées, pour les périodes les plus récentes comme pour d'autres plus anciennes, s'est lui aussi imposé. Pour les premières, c'est d'abord « l'absence » de sources d'archives (de première main) qui pousse doctorants et chercheurs confirmés à se tourner vers ce type de documents : faute de pouvoir attendre que les archives courantes deviennent intermédiaires et plus encore historiques,

ils parent au plus pressé et fondent leurs études sur la documentation produite par les structures et autres organismes étudiés, des ouvrages disponibles en bibliothèque ou encore des articles de presse. Pour les secondes, c'est la difficulté à mettre la main sur des ouvrages selon les cas épuisés, indisponibles, inaccessibles de l'endroit où l'on se trouve, conjuguée à l'extraordinaire offre des bibliothèques numériques, qui modifie les comportements. Gallica et Googlebooks – pour ne citer que les principales – mettent ainsi à disposition des chercheurs une multiplicité de documents anciens, permettant la constitution, chez soi et à moindre frais, d'une banque d'informations constamment disponible, d'une « bibliothèque idéale » de sources imprimées, promues au rang d'« usuels ». Dans le meilleur des cas, elles offrent même la possibilité d'une recherche en plein texte qui facilite l'accès direct et rapide à l'information, et en même temps réduit à sa plus simple expression la lecture du texte dans son intégralité.

Il en est de même avec l'essor des bases de données et autres ressources électroniques, mises à disposition des historiens par les services d'archives eux-mêmes. On pense par exemple à la base Léonore des Archives nationales ou à l'état civil colonial progressivement mis en ligne par les Archives nationales d'outre-mer (ANOM), qui constituent à l'évidence des outils de choix pour les chercheurs. Cette disponibilité immédiate de sources jusque-là difficilement accessibles présente pourtant un revers : dès lors que tout paraît accessible, la tentation est grande de considérer que ce qui n'est pas visible « n'existe pas » ou sera vu « plus tard ». Cette proximité électronique tend également à allonger les distances physiques, renforcées par l'accroissement et parfois l'éparpillement des sources disponibles : vues de Paris ou de Lyon, les Archives nationales du monde du travail, installées à Roubaix, font figure de bout du monde bien peu attractif, et les ANOM installées à Aix-en-Provence sont bien loin des archives diplomatiques conservées à Nantes – et l'on n'évoque ici que deux services à compétence nationale. ■

Les archives électroniques

L'e-administration facilite les démarches des citoyens, est source d'efficacité. Mais qu'en est-il de la bonne gestion des innombrables fichiers informatiques générés ? Le Service interministériel des archives de France et d'autres institutions élaborent référentiels, procédures et outils pour développer une nouvelle « culture documentaire » dans les administrations.

JEAN-FRANÇOIS MOUFFLET

Conservateur du patrimoine, archiviste paléographe
Adjoint au directeur des études,
Institut national du patrimoine /
Département des conservateurs

1. Exemple emblématique de l'administration électronique : la déclaration en ligne des revenus. Mais on peut aussi citer certains processus administratifs : la transmission pour le contrôle de légalité des actes des collectivités aux préfetures, ou encore la procédure d'appel d'offres et de choix de prestataires dans le cadre des marchés publics.
2. Le service interministériel des archives de France (SIAF) a veillé à s'associer aux promoteurs de l'e-administration pour que l'archivage des données soit pris en compte. Cela s'est notamment traduit par l'élaboration du Standard d'échange de données pour l'archivage, protocole en cours de normalisation permettant de transférer des données depuis une entité de production vers une entité d'archivage, et intégré dans le *Référentiel général d'interopérabilité* de l'administration française. Le SIAF, aux côtés d'autres ministères, a aussi participé à la rédaction de référentiels et de guides de bonnes pratiques (<http://references.modernisation.gouv.fr/archivage-numerique/>), en réponse à une commande de la DISIC, entité en charge du pilotage des systèmes d'information de l'État.
3. La BNF (SPAR) et le CINES (PAC) notamment ont mis en place des solutions destinées à pérenniser et à conserver sur un temps long les données. Dans le monde des archives, des solutions émergent (M@rine, As@lae...), qui permettent de collecter des données, mais sont pour l'instant plus orientées vers un archivage à valeur probante que la pérennisation. Citons aussi VITAM, porté par les ministères de la Culture, des Affaires étrangères et de la Défense, actuellement en phase de projet.

Avant même de constituer les sources de la recherche historique, les archives ont une utilité fondamentalement administrative : elles permettent aux producteurs de documents de garder la trace écrite d'informations en les fixant sur un support d'enregistrement ; ce support permet en outre de s'échanger l'information pour divers besoins.

Pendant des siècles le support s'est incarné dans le parchemin et le papier. Mais au cours du XX^e siècle, on a mis au point des procédés permettant de consigner l'information non pas sous une forme accessible directement à l'homme, mais sous une forme numérique, en la décomposant dans un mode binaire (seulement deux signaux possibles pour représenter de l'information). Aux ordinateurs d'interpréter ces signaux pour les restituer à l'homme sous une forme lisible.

Liasses et registres ont cédé la place aux fichiers texte et image et aux bases de données. L'administration d'aujourd'hui génère des brouillons de traitements de texte, des PDF validés, des fiches saisies en bases de données et numérise sa documentation pour la rechercher et la consulter directement à l'écran. Surtout, elle envoie et reçoit constamment des documents sous cette forme, de manière informelle avec les courriels, ou bien dans le cadre de protocoles de l'e-administration, pour permettre aux gouvernés et aux gouvernants de s'échanger des informations par les réseaux, sans passer par la matérialisation du papier¹. Processus amplifiés par les effets d'une législation ayant accordé la même valeur probante que le papier aux écrits numériques et autorisant la réalisation de processus par la transmission de données.

Un réel choc de simplification ?

Pour paraphraser les promoteurs de l'e-administration, on comprend bien que le support numérique est là pour faciliter la vie des administrés et gagner en efficacité : information générée rapidement, modifiable aisément, transmise instantanément... Au-delà de supposés avantages économiques, discutables, on sait aussi combien cette facilité est contrebalancée par d'autres inconvénients.

Le plus facilement identifiable est le risque pesant sur l'accessibilité de l'information numérique, qui repose sur des technologies de support et de matériel, de formats et de logiciels, par essence fragiles ou vouées à l'éphémère : la logique des industriels de l'informatique n'a rien à voir avec le temps long de l'archiviste

qui a pour objectif de maintenir la stabilité des documents fondamentaux.

À cela s'ajoute l'absence quasi totale dans les administrations du souci de la bonne gestion documentaire : la facilité à créer de l'information se traduit par une inflation de fichiers bureautiques. Or les outils grand public utilisés n'imposent pas de les qualifier un tant soit peu. Qui se soucie lorsqu'il crée un fichier de renseigner les informations de titre, d'auteur, de description du sujet, de mots-clés ? Comment savoir si les fichiers que l'on récupère quelques années plus tard sont des versions valides et fidèles de ce qui a été produit ? Si la récupération de données structurées des applications métier est complexe mais faisable, en revanche, cette non-documentation du contexte de création aboutit à des « vracs bureautiques » qui sont le calvaire de l'archiviste.

Que faire ?

Des préconisations et des référentiels ont été élaborés, des solutions techniques émergent : il est possible aujourd'hui de s'adosser à des cadres communs pour récupérer de l'information, la qualifier et la maintenir dans le temps. Le service interministériel des archives de France travaille depuis dix ans à la mise en place de référentiels pour les administrations², et plusieurs institutions spécialisées dans la pérennisation du numérique ont élaboré un ensemble d'outils et de procédures *ad hoc*³.

Ce que le numérique met cependant en évidence, c'est le manque de culture documentaire de l'administration française et les faibles moyens d'action – humains et financiers – des archivistes, souvent placés en bout de course pour récupérer ce dont on n'a plus besoin. Or, la conservation du numérique n'en sera que plus simplifiée si les archivistes sont associés à l'ensemble du processus de création de l'information, s'ils participent à la conception d'applications ou s'ils sont sollicités pour mettre en place des outils de gestion documentaire au quotidien.

On a commencé par concevoir des systèmes d'archivage pour récupérer et conserver le numérique ; il faudrait aussi mieux les adosser à des procédures de gestion documentaire chez les producteurs. Tâche difficile car reposant sur l'acculturation et le changement des habitudes de l'humain, mais nécessaire pour limiter le risque de passer pour un siècle obscur. ■

Les ressources archivistes sur Internet : bilan et enjeux pour la recherche

Si inventaires et archives numérisées sont de plus en plus disponibles sur la Toile, l'accès direct à ces ressources à partir des moteurs de recherche qu'utilise le public est quasi inexistant. Renforcer leur visibilité nécessitera des évolutions technologiques, exploitant entre autres les possibilités du Web sémantique.

N'avez-vous pas remarqué ce réflexe chez un nombre croissant de vos contemporains, qui consiste à lancer son navigateur Internet ou à saisir dans sa poche son téléphone portable dès lors qu'il s'agit de vérifier un nom ou un fait, de retrouver un lieu ou de chercher une image ? Cette évolution ne fait que souligner la nécessité d'être présent, et surtout visible, sur l'espace Internet pour faire connaître et mettre en valeur des ressources. Les services d'archives ont proposé des contenus sur la Toile assez tôt et font figure de pionniers sur bien des usages du Web 2.0, mais il est aussi salutaire de s'interroger sur les défis qu'il reste à relever au regard de l'évolution de l'environnement technologique.

C'est au début des années 2000 que furent mises à disposition sur Internet des ressources pour la recherche historique, réparties en deux catégories : d'une part des informations sur les contenus (les « instruments de recherche » ou inventaires) ; d'autre part les contenus eux-mêmes (les documents consultables sous forme d'images numériques, issues des campagnes de numérisation). C'était avant tout, semble-t-il, une réponse à des questions pratiques : aider les chercheurs à préparer leur venue en salle de lecture en repérant dans les inventaires les cotes utiles ; faciliter la consultation des documents les plus demandés à domicile, sur une tranche horaire élargie.

L'analyse des contenus montre que l'on a essentiellement donné une place de choix aux « archives en ligne » au détriment des inventaires électroniques et en premier lieu pour satisfaire des exigences d'ordre généalogique : 71 % des pages d'archives en ligne sont issues des registres paroissiaux et d'état civil¹. L'arbre de la généalogie ne doit pas pour autant masquer la luxuriante forêt des sources archivistes consultables sur le Web (matricules militaires, sources notariées, registres de délibérations des mairies, terriers, documents cartographiques et cadastraux, affiches, cartes postales, photographies, corpus oraux, presse ancienne, sources médiévales).

Des modes de consultation adaptés ?

Pour des chercheurs habitués aux outils de recherche documentaire, il est aisé d'avoir un accès immédiat aux contenus, en interrogeant des listes de

mots-clés conçues par les archivistes lors de leur travail de classement.

Mais le public, envisagé au sens large, est habitué par l'utilisation des grands moteurs de recherche à débiter sa recherche à un niveau microscopique, en saisissant n'importe quelle information dans un champ de recherche unique, sans se soucier de sa nature, et avec l'assurance de retrouver le terme dans le contenu même des pages Web, interrogées en mode plein texte. Ce qui est irréalisable pour des archives en majorité manuscrites, donc non interrogeables en plein texte, et dans une volumétrie telle que l'indexation des archivistes reste macroscopique : indexer au nom plusieurs millions de pages, quand bien même ce serait le réflexe premier, est utopique.

Cette impasse a néanmoins créé de nouvelles relations avec le public : s'inspirant de la mouvance du Web 2.0, les services d'archives n'ont pas hésité à associer les lecteurs à l'enrichissement des contenus. L'indexation nominative de l'état civil par des particuliers² ou l'aide à l'identification de documents iconographiques ont contribué à complètement renverser les rapports entre archivistes et utilisateurs, qui de verticaux sont devenus horizontaux³.

Pistes de recherches pour l'avenir

Pour autant, demeure le problème de la visibilité. Il est exceptionnel, lorsque l'on entre un nom de lieu ou de personne sur les moteurs de recherche, d'être redirigé vers un inventaire d'archives ou la notice d'un document numérisé.

Il faudra faire évoluer les standards informatiques des archivistes et leurs outils logiciels. Une piste prometteuse réside dans l'exploitation des technologies du Web sémantique qui consiste précisément à décloisonner et interroger des ensembles de données conçus isolément en les reliant ensemble autour de référentiels communs⁴.

Par ailleurs, quel autre mode d'accès proposer que celui d'un écran d'ordinateur ? Là encore, des applications innovantes, qui exploitent principalement la cartographie numérique, laissent entrevoir d'autres modes d'accès via des appareils mobiles et l'espoir de toucher un public encore plus large. ■

JEAN-FRANÇOIS MOUFFLET

Conservateur du patrimoine, archiviste paléographe
Adjoint au directeur des études,
Institut national du patrimoine /
Département des conservateurs

1. Rapports annuels 2012 des services territoriaux d'archives (départements et municipalités) : 355 millions de pages numérisées, 281 millions en ligne. Les chiffres des Archives nationales (5,5 millions de pages d'après le rapport 2011-2012) ne rentrent pas dans le détail des typologies documentaires en ligne.

2. Le site des Archives départementales du Cantal proposent ainsi aux lecteurs d'indexer nominativement les actes des registres paroissiaux et d'état civil de manière totalement libre (http://archives.cantal.fr/?id=recherche_guidee_etat_civil).

3. Voir par exemple le L@boratoire des internautes, des Archives départementales de la Vendée, site créé à l'attention des lecteurs, où les archivistes soumettent régulièrement aux particuliers des images à identifier (<http://laboratoire-archives.vendee.fr/identifiez-les>).

4. À cet égard l'alignement du thésaurus des Archives de France avec le thésaurus Rameau constitue un premier pas, tout comme la constitution, dans le cadre du projet HADOQ, d'un référentiel commun issu de l'alignement des différents thésaurus métier (archives, musées, patrimoine). Pour un exemple des possibilités du Web sémantique, voir la réalisation d'Antidot qui a constitué un moteur de recherche reliant la liste des monuments historiques déposée par le ministère sur Étalab aux photographies de Wikimedia, aux coordonnées des gares SNCF et stations de métro de Paris, ainsi que d'autres ensembles de données (<http://blog.antidot.net/2011/12/19/decouvrez-les-monuments-historiques-grace-a-lopen-data/>).

L'édition collaborative de manuscrits sur Wikisource

Depuis 2012, les Archives départementales des Alpes-Maritimes ont initié la transcription collaborative de manuscrits des XVI^e-XVIII^e siècle dans le cadre d'un partenariat avec Wikisource, la bibliothèque libre de Wikimedia. Hélène Cavalié dresse un premier bilan de cette expérience.

HÉLÈNE CAVALIÉ

Archiviste-paléographe, docteur en histoire de l'art, conservateur du Patrimoine
Directrice adjointe des Archives départementales des Alpes-Maritimes

L'édition de corpus importants : un point faible de la recherche

Ces dernières années, les Archives ont multiplié les possibilités d'indexation collaborative d'état civil ; certains services proposent aussi aux internautes d'identifier des photographies mystérieuses, à l'instar de la Bibliothèque du Congrès. Le pari d'inviter les internautes à collaborer entre eux et avec les institutions est en pleine expansion. Pourquoi alors ne pas favoriser des éditions intégrales sur Internet de grands corpus riches d'informations pour les chercheurs ?

L'édition traditionnelle de sources demeure cantonnée aux textes les plus importants (diplomatie, correspondances), mais aussi et surtout aux plus minces. Dès lors qu'il s'agit de publier des corpus de plus de 5 000 pages en plusieurs volumes, les manuscrits sont consultés, cités, partiellement transcrits par des générations de chercheurs qui viennent y puiser des ressources diverses mais ils demeurent très rarement publiés en intégralité, faute de forces et de finances. Ainsi, les 124 années passionnantes de correspondance des directeurs de l'École française de Rome sous l'Ancien Régime auront mis à l'épreuve 25 ans de travail et de ténacité d'Anatole de Montaiglon et Jules Guiffrey pour parvenir à l'année 1790 et au 18^e tome.

À l'École des chartes, depuis quelques années, tout élève transcrit dans sa scolarité quelques feuillets du vaste cartulaire blanc de Saint-Denis pour pouvoir un jour offrir aux chercheurs un travail qu'une vie ne suffirait à publier. Et quand achèvera-t-on la publication du *Journal du garde-meuble de la couronne* détaillant tout le mobilier royal d'Ancien Régime, ou quand entreprendra-t-on l'édition des passionnants *Dons du roi* permettant certainement d'identifier quantité d'objets des musées européens et américains ?

Un partenariat avec Wikisource

Dans cet esprit d'édition, depuis janvier 2012, un premier essai de transcription collaborative de manuscrits est mené sur Wikisource, la bibliothèque libre de Wikimedia, par les Archives départementales des

Alpes-Maritimes, autour de visites pastorales d'évêques (XVI^e-XVIII^e siècle) : le corpus qui représente en tout 86 petits cahiers ou registres soit 7 885 images (15 770 pages environ) est riche à bien des points de vue. Dans les contrées méridionales, peuplées de petits évêchés, les visites des évêques sont d'autant plus fréquentes et les comptes rendus d'autant plus détaillés que l'évêque administre peu de clochers et dispose donc de plus de temps pour chaque village. On y trouve par conséquent une mine d'informations sociales, religieuses, artistiques, météorologiques, démographiques, anthropologiques, etc. : les cataclysmes sont mentionnés, le patrimoine religieux énuméré et parfois daté. L'évêque félicite les réfections de toitures, les agrandissements, signale les problèmes et manques, fait des présents. On est immédiatement plongé dans un rythme de vie agreste, à dos-d'âne pour les trajets, ralenti lors des pluies et débordements, et lors des faiblesses de santé du prélat. On goûte aux mets détaillés et aux cérémonies d'accueil des évêques, aux processions de confirmands ou de pénitents, on découvre à chaque étape chapes et objets précieux, monuments en mal de toiture fraîche ou de cloches.

Pourquoi le choix de Wikisource ? Comment mettre en place un tel projet et quel coût cela induit-il pour une institution ? Wikisource est au départ un projet de publication en ligne de textes libres de droits, saisis à la main ou ocrés, donc remplis de coquilles, auxquels les Wikisourciens rendent orthographe, typographie, etc. pour les rendre téléchargeables, lisibles et interrogeables en plein texte. Wikisource offre, à y regarder de plus près, toutes les fonctionnalités adaptées pour les éditions de manuscrits.

– l'affichage côte à côte de l'image (donc de la source) et du texte retranscrit ;

– la gestion des étapes du travail permettant d'indiquer si une page est transcrite, corrigée ou validée (stade ultime) ; on peut jusqu'au dernier stade apporter des modifications ;

– l'historique des modifications ;

– la possibilité de commenter et de discuter les points litigieux ;

En savoir plus

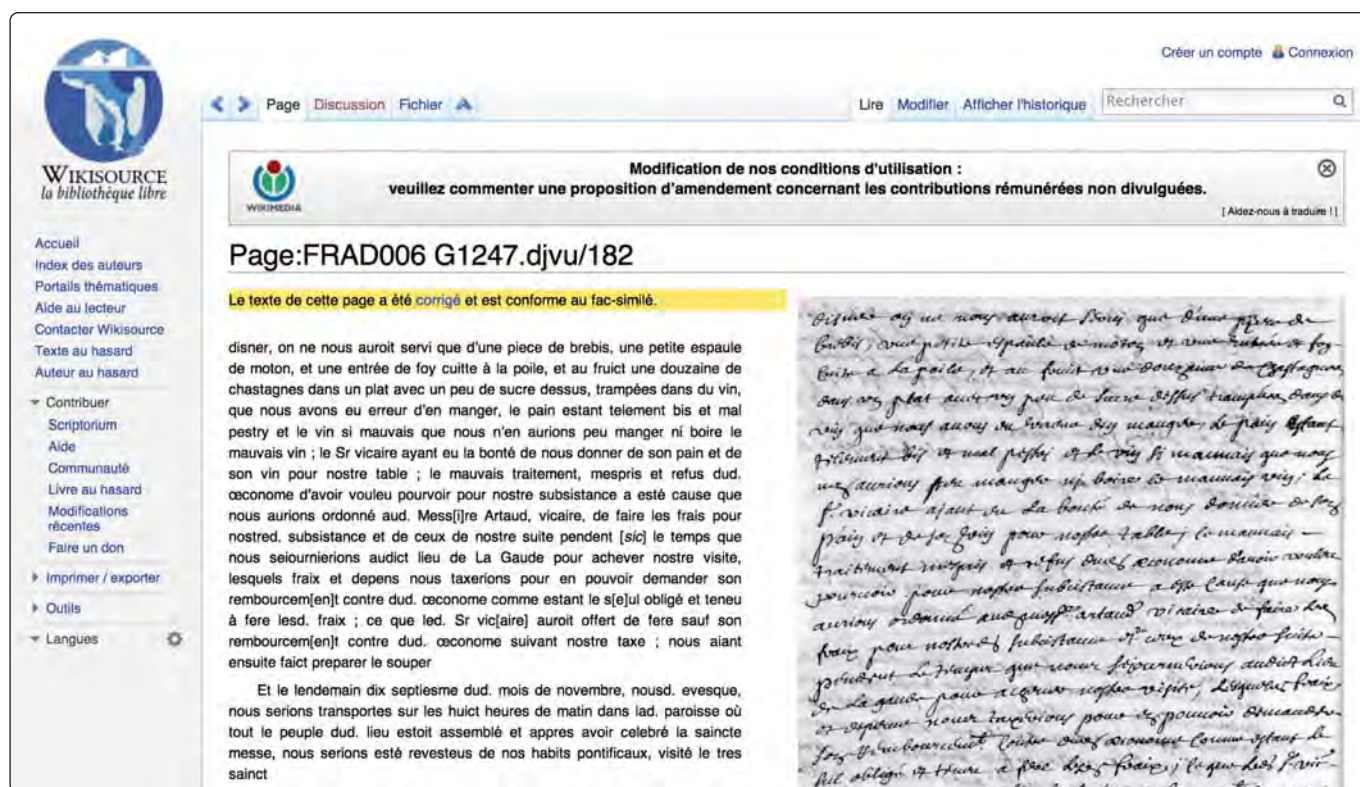
La page de partenariat des Archives départementales des Alpes-Maritimes et de Wikisource, page de ralliement permanent des transcrip-teurs :

http://fr.wikisource.org/wiki/Wikisource:Partenariats/Archives_D%C3%A9partementales_des_Alpes-Maritimes

Le mode d'emploi simplifié du contributeur :

<http://atribunedesarchives.blogspot.fr/2012/06/edition-collaborative-de-manuscrits-sur.html>

Quelle que soit l'ampleur de votre contribution, les Archives départementales des Alpes-Maritimes vous convient à venir tenter l'expérience et à retranscrire un passage de votre choix avec correction sous huitaine !



Créer un compte Connexion

Page Discussion Fichier Lire Modifier Afficher l'historique Rechercher

Modification de nos conditions d'utilisation :
veuillez commenter une proposition d'amendement concernant les contributions rémunérées non divulguées.

[Aidez-nous à traduire !]

Page:FRAD006 G1247.djvu/182

Le texte de cette page a été corrigé et est conforme au fac-similé.

disner, on ne nous auroit servi que d'une piece de brebis, une petite espaule de moton, et une entrée de foy cuite à la poile, et au fruit une douzaine de chastagnes dans un plat avec un peu de sucre dessus, trappées dans du vin, que nous avons eu erreur d'en manger, le pain estant tellement bis et mal pestre et le vin si mauvais que nous n'en aurions peu manger ni boire le mauvais vin ; le Sr vicaire ayant eu la bonté de nous donner de son pain et de son vin pour nostre table ; le mauvais traitement, mespris et refus dud. œconome d'avoir voulu pourvoir pour nostre subsistance a esté cause que nous aurions ordonné aud. Mess[ie]re Artaud, vicaire, de faire les frais pour nostred. subsistance et de ceux de nostre suite pendant [sic] le temps que nous sejournerions audit lieu de La Gaude pour achever nostre visite, lesquels fraix et depens nous taxerions pour en pouvoir demander son remboursement[en]t contre dud. œconome comme estant le s[eu]l obligé et teneu à fere lesd. fraix ; ce que led. Sr vic[aire] auroit offert de fere sauf son remboursement[en]t contre dud. œconome suivant nostre taxe ; nous aiant ensuite fait preparer le souper

Et le lendemain dix septiesme dud. mois de novembre, nousd. evesque, nous serions transportes sur les huit heures de matin dans lad. paroisse où tout le peuple dud. lieu estoit assemblé et apres avoir celebré la sainte messe, nous serions esté revestus de nos habits pontificaux, visité le tres saint

Transcription dans Wikisource d'une page d'un cahier de visite pastorale d'évêque conservé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes (où l'évêque mal reçu rapporte le détail de la mauvaise pitance qu'on lui a donnée).

– l'édition offre une version texte / image et une version d'édition seule ;
– le site est très bien référencé par les moteurs de recherche.

Wikisource présente plusieurs atouts précieux, notamment pour des institutions aux moyens limités : il est déjà en place et prêt à l'emploi (rien à commander, inventer, maintenir, administrer). Il n'induit aucun cout de fonctionnement et est davantage gage de pérennité qu'un produit acquis. Nul besoin de logiciel à faire télécharger à des internautes, de mots de passe obligatoires à leur infliger. Seuls suffisent une solide volonté et un noyau dur de quelques collaborateurs internes et externes à l'institution, prêts à consacrer du temps à ce projet ou à une partie qui les intéresse. Le cout est nul si l'on excepte le temps humain réparti entre collaborateurs bénévoles et un pilote au sein de l'établissement.

Dans l'expérience des Archives départementales des Alpes-Maritimes, comme dans les autres projets de Wikisource, les transcripteurs sont restreints et liés via divers groupes :

- un petit noyau invité à des exercices mensuels l'hiver (de novembre jusqu'à la fin avril), composé surtout de professionnels dédiés au patrimoine local et d'internautes ou de Wikisourciens en visite de curiosité ; ils retranscrivent plus volontiers les écritures de la fin du XVII^e siècle et du XVIII^e siècle et ont édité 53 pages en 2012 ; ils trouvent en cette saison leur page corrigée sous 8 jours au plus tard ;
- des élèves de l'université de Nice Sophia Antipolis mis à contribution pour des exercices notés ;

– des universitaires ou érudits qui utilisent ces sources pour leurs travaux, acceptent de les partager et trouvent en échange auprès de l'archiviste un soutien pour des relectures ou des corrections ; à même de braver la barrière des écritures du XVI^e siècle, ils ont apporté 83 pages d'édition en 2012 ; ils éditent des passages

« En 2012, le petit groupe réuni pour déchiffrer ces textes anciens a offert 136 pages d'édition.

liés à leur centre d'intérêt : un monument, un évêque, un village ; ce sont les plus féconds, ils aiment parachever leur transcription et préfèrent en général confier le soin de les mettre en ligne en bloc.

En 2012, pour la première année de partenariat avec Wikisource, le petit groupe réuni pour déchiffrer ces textes anciens a ainsi offert 136 pages d'édition. À ce rythme, il faudrait encore 114 ans pour aboutir ! Mais nous suivons en cela les entreprises démesurées d'Anatole de Montaiglon et Jules Guiffrey, sans leurs soucis de financement, en sachant que quelle que soit la masse publiée, elle ne reste plus à 1 000 kilomètres de certains chercheurs : les originaux et éditions réunis servent enfin largement la recherche.

Les archives des réseaux numériques : périmètres, enjeux, défis

Les initiatives privées de conservation des contenus échangés via l'Internet suscitent nombre de critiques. De leur côté, institutions et chercheurs travaillent ensemble pour concevoir et mettre en place une bonne gestion et une exploitation partagée des archives des nouvelles formes de communication.

CAMILLE PALOQUE-BERGES

Ingénieure de recherche
Laboratoire Histoire des technosciences
en société (HT2S), CNAM
Associée du LabEx HASTEC

VALÉRIE SCHAFER

Chargée de recherche
Institut des sciences de la
communication, CNRS

Cet article émane d'une recherche effectuée par Camille Paloque-Berges dans le cadre d'un post-doctorat du LabEx HASTEC et en partenariat avec le laboratoire Dispositif d'information et de communication à l'ère du numérique (DICEN, CNAM).

Les chercheurs qui fréquentent assidument les archives du Web à la Bibliothèque nationale de France (BNF) et à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) sont encore peu nombreux. Cela peut s'expliquer par le caractère récent (dans l'établissement mais aussi dans la période conservée) de ces archives, qui n'attirent par exemple que quelques rares historiens. Mais ces derniers devraient, à terme, devenir des utilisateurs attentifs de la mémoire du Web et de ses traces. Les historiens des médias et des techniques bien sûr, mais aussi ceux des religions qui chercheront à saisir, par exemple, l'impact de l'abdication de Benoît XVI sur le Web, ou ceux du politique qui voudraient retracer l'histoire de la campagne présidentielle de 2012 aux États-Unis ou en France.

L'archivage du Web n'est d'ailleurs qu'une archive du numérique parmi d'autres, même s'il est essentiel. Il faut également penser à l'importance du courrier électronique dans les organisations, qui pourrait devenir une source ou une lacune de premier ordre pour l'historien des entreprises, aux listes de diffusion du monde de la recherche pour celui des sciences, ou aux archives de jeux vidéo de la BNF, conservées avec leur documentation technique, leurs emballages, etc., pour les historiens des pratiques culturelles. L'archivage par la *Library of Congress* des billets de Twitter ou encore celui du contenu des réseaux sociaux numériques par les entreprises qui les développent, avec en filigrane la question du droit à l'oubli, témoignent des statuts, périmètres et enjeux très divers d'un patrimoine numérique « natif », à distinguer des archives et des sources documentaires numérisées.

Individus, communautés, organisations : des initiateurs d'archives

L'histoire de l'Internet est dès son origine jalonnée d'initiatives d'archivage, de conservation, de patrimonialisation. Dès 1968 les chercheurs qui œuvrent au réseau Arpanet développent, d'abord sur papier puis

en ligne, une extraordinaire mémoire du réseau : les *Request for comments* (RFCs), mode d'échange de documentation et de spécifications techniques ouvert, dédié à la mise au point de normes consensuelles pour le bon fonctionnement d'Internet, sont à ce jour plus de 6 000, archivées et consultables en ligne. D'autres acteurs ont engagé des initiatives notables, de manière parfois assez individuelle, à l'instar de la démarche originale de Gordon Bell « d'archivage total d'une vie » avec *MyLifeBits*¹, ou marginale par rapport aux institutions d'archivage établies. C'est le cas de la fondation *Internet Archive* (créée et dirigée par Brewster Kahle depuis 1996), guidée à la fois par une volonté de rassemblement hégémonique des collections numériques d'individus et de groupes, et par le souci de développer une nouvelle archivistique à tendance participative. Sa tentative de sauvegarder l'ensemble du Web² a fait date. Des organisations spécialisées (*Internet Memory Foundation* en France³) ou incorporant les archives dans leur stratégie technologique et culturelle de développement (Google et son archivage des groupes de discussion Usenet) ont aussi été à l'avant-garde.

Ces initiatives sont certes pionnières mais se heurtent à des critiques en termes de gestion du droit d'auteur ou des données personnelles et l'évocation de ces grands conservateurs de traces numériques que sont Google et Facebook suffit à faire comprendre les enjeux des archives numériques et de leur statut juridique.

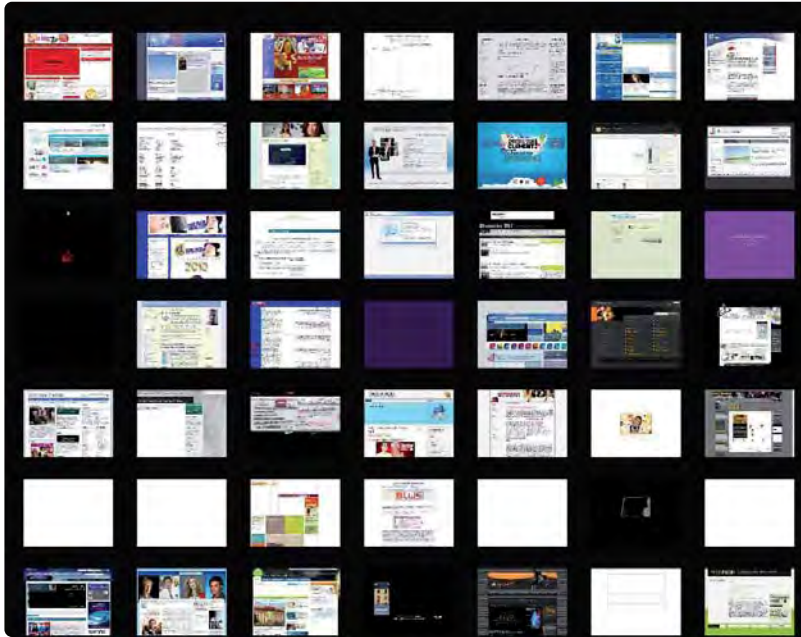
Des initiatives publiques, institutionnelles et transnationales

L'archivage du Web a aussi pris place au milieu des années 2000 au rang des initiatives institutionnelles nationales, qui proposent des visions plus formalisées des archives numériques. Elles sont soutenues par un consortium mondial, l'*International Internet Preservation Consortium* (IIPC) qui réunit une quarantaine d'institutions travaillant ensemble à la préservation

1. <http://research.microsoft.com/en-us/projects/mylifebits/>

2. Les collections de versions passées de pages Web, disparues ou encore actives, sont consultables via le moteur de recherche au nom évocateur *Way Back Machine*.

3. <http://internetmemory.org/fr/>



Mosaïque de sites morts dont la mémoire est conservée à l'INA

du Web mondial. En France, la BNF a depuis 2006 pour mission de collecter, conserver et communiquer les sites Internet du domaine français au titre du dépôt légal⁵ et fin 2011 ces archives contiennent 16,5 milliards de fichiers. Quant à l'INA, il collecte les sites de médias audiovisuels, ceux qui enrichissent ou documentent les contenus de ces médias – les sites officiels de programmes mais aussi les blogs ou sites de fans consacrés aux programmes de la radio ou de la télévision –, et des sites des services de médias audiovisuels à la demande. La collecte représente, en avril 2012, 9 254 sites et plus de 13 milliards de versions d'URL⁶.

Une articulation constante entre professionnels de l'archivage et de la recherche

Ces institutions travaillent avec les milieux de la recherche universitaire⁷, dont la réflexion sur les archives numériques peut s'inscrire dans la lignée de travaux épistémologiques et méthodologiques sur les corpus pour les sciences. Les sciences de l'information et de la communication s'intéressent à ces nouvelles archives, mais aussi la science historique, tout comme le courant des Humanités numériques. L'infrastructure de recherche CORPUS (en cours de fusion avec TGE Adonis) abrite un groupe de travail sur les archives liées aux nouvelles formes de communication sur réseaux numériques. De nombreux travaux ont lieu sur les protocoles de préservation, formalisation et partage de ces archives, privilégiant des standards comme l'OAI-PMH⁸, afin de mieux faire circuler et exploiter les métadonnées associées aux documents archivés. Ces problématiques n'échappent ni aux chercheurs investis dans les grandes masses de données et dans leur stockage, ni à ceux qui en sciences de l'information et de la communication se penchent sur des questions de traitement méthodologique et éthique des corpus créés, et des collaborations sur le plan européen (projet LiWA, DARIAH, RESAW), voire interna-

« La réflexion sur les archives numériques peut s'inscrire dans la lignée de travaux épistémologiques et méthodologiques sur les corpus pour les sciences. »

tional (IIPC), ont été initiées depuis plusieurs années. Outre les enjeux juridiques majeurs que posent les archives du numérique, avec sous-jacente la question de leur accessibilité ou de leur reproduction⁹, celles-ci posent aussi des problèmes d'échantillonnage, de datation, de lecture de formats d'affichage, de collecte plus ou moins ponctuelle ou/et profonde au sein du Web, qui doivent être pris en compte par le chercheur. Au-delà de la préservation des contenus se posent aussi l'enjeu de l'accès à des archives internationales à la taille de la mondialisation du réseau (et celle des barrières linguistiques ou institutionnelles) ou encore celui de la préservation des matériels, compléments indispensables aux émulateurs. Autant de pistes de recherche profondément interdisciplinaires pour pleinement maintenir, valoriser, exploiter un patrimoine dont les potentialités sont loin d'être virtuelles... ■

5. Code du patrimoine, articles L131-1 à L133-1 et R131-1 à R133-1.

6. www.ina-expert.com/e-dossier-de-l-audiovisuel-sciences-humaines-et-sociales-et-patrimoine-numerique/et-le-web-devint-archiver-enjeux-et-defis.html

7. P. Chevallier, G. Illien, « Les Archives de l'Internet. Une étude prospective sur les représentations et les attentes des utilisateurs potentiels », enquête de la Délégation à la stratégie et à la recherche de la BNF, 2011. Voir également les Ateliers du dépôt légal Web de l'INA qui mêlent professionnels de l'archivage et chercheurs depuis plusieurs années.

8. Open Archives Initiative Protocol for Metadata Harvesting.

9. M. Dulong de Rosnay, F. Musiani, « The preservation of digital heritage: epistemological and legal reflections », in *ESSACHESS. Journal for Communication Studies*, vol. 5, n° 2(10), 2012, p. 81-94.

La présentation des archives au grand public, un enjeu de la démocratie culturelle

L'intérêt du public pour les traces du passé est de plus en plus manifeste. Expositions, conférences, actions pédagogiques... sont proposées par les services d'archives nationaux et territoriaux afin de répondre à cette forte attente.

BRUNO GALLAND

Directeur des publics,
Archives nationales

Lorsqu'on évoque le public des archives, on pense, tout naturellement, d'abord à ceux qui fréquentent les salles de lecture. Ils ne représentent en réalité qu'une faible partie de ceux qui s'intéressent aux documents d'archives et qui fréquentent ces établissements.

L'accès aux archives, entendu dans sa pleine acception, ne saurait en effet se limiter aux salles de consultation des documents originaux, réservées de fait, compte tenu des exigences méthodologiques de la recherche, à un groupe assez restreint de chercheurs formés aux différentes disciplines nécessaires pour préciser et identifier les documents qui répondent à une problématique, si sommaire soit-elle. L'appropriation par le plus grand nombre des documents d'archives – qui constitue le véritable enjeu de la démocratisation culturelle dans ce secteur – exige d'autres formes de médiations.

Telle était déjà l'intuition du directeur général des Archives de l'Empire, lorsqu'en 1867 il décida d'instituer le musée des Archives nationales, pour assurer la présentation permanente des documents considérés comme les plus remarquables de l'institution. Si le choix documentaire qui fut alors fait – privilégiant l'histoire politique ou les signatures de personnages célèbres – ne répond plus totalement à nos interrogations, l'ambition initiale demeure toujours d'actualité.

L'exposition de documents au grand public relève ainsi des missions fondamentales des Archives nationales, au même titre que la communication des documents en salle de lecture. Disposant de l'écrin prestigieux de l'hôtel de Soubise, le musée des Archives nationales présente tout à la fois, de manière permanente, une sélection de documents (généralement présentés sous forme de facsimilés pour d'évidentes raisons de conservation) et des expositions aux problématiques variées, soucieuses de faire écho aux commémorations nationales (Jaurès, en 2014), aux grandes interrogations de notre société (l'utilisation de la photographie individuelle par l'administration : exposition « Fichés » en 2012, distinguée par le prix de la revue

Historia et par la faveur du public, cf. p. 74 ; le pouvoir des actes et la symbolique de l'État, 2013) ou à ses évolutions (« Plaine d'histoire », sur l'évolution du territoire de Plaine-Commune où sont désormais installés les fonds contemporains des Archives nationales, 2013).

Les services d'archives – de manière générale, car les expositions organisées par les autres services nationaux ou territoriaux sont également très nombreuses et extrêmement diversifiées, témoignant d'une remarquable vitalité – disposent d'une expertise singulière en la matière qui fonde leur légitimité. La connaissance des fonds induite par la collecte et le classement permet en effet d'identifier les documents récurrents ou singuliers, d'apprécier leur contexte de production et leur véritable portée. L'exposition « Fichés » faisait connaître une catégorie de documents massive dans les services d'archives, et cette masse elle-même, parfaitement rendue dans l'exposition où le visiteur se trouvait comme pris lui-même au cœur des fiches et des fichiers, justifiait l'exposition. D'autres opérations permettent de rendre compte au public de travaux minutieux d'identification et de classement : « Chartes ornées » (2009) présentait un point d'étape de la campagne de repérage des initiales ornées du Trésor des chartes, ornementation très éclairante sur la conception du pouvoir royal ; « Les Menus Plaisirs » (2010) offraient, au-delà de l'enchantement visuel des décors et des machineries des spectacles du règne de Louis XIV, le résultat de quelque dix années d'identification de ces dessins extraordinaires.

Les conférences qui accompagnent ou complètent ces expositions, aux Archives même ou à l'extérieur (par exemple le cycle « Trésors du patrimoine écrit » à l'Institut national du patrimoine) et les nombreuses actions pédagogiques qui les relaient auprès du jeune public composent une offre large qui s'efforce ainsi de répondre aux attentes du public, de plus en plus soucieux d'interroger les traces du passé pour interpréter le monde contemporain.

À lire

*Les archives dans la cité.
Architecture d'archives
2004-2012*

Paris, Service interministériel des
archives de France, 2013.
238 p., 24 €
Diffusion : La Documentation
française



L'État, les départements, les municipalités ont fait édifier depuis des décennies nombre de bâtiments d'archives à la qualité architecturale certaine. Ce livre rassemble des textes généraux présentant les spécificités de ces édifices, ainsi que des notices détaillées de bâtiments neufs ou de réhabilitations ou extensions de bâtiments existants.

PLAINE D'HISTOIRE, LES TERRITOIRES DE PLAINE COMMUNE DEPUIS LE MOYEN ÂGE

Hommage aux collectivités territoriales qui ont généreusement accueilli une institution au service de la démocratie et du patrimoine, l'exposition « Plaine d'histoire » s'est tenue du 13 septembre au 20 décembre 2013, sur le site pierrefittois des Archives nationales.

L'exposition s'est inscrite dans la suite des partenariats conclus par les Archives nationales avec les acteurs locaux. Les documents d'archives présentés illustrent l'évolution des territoires qui composent la communauté d'agglomération de Plaine Commune, depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Ils appartiennent non seulement aux

fonds et collections des Archives nationales, mais aussi à ceux des services d'archives territoriaux avoisinants. Au sein de l'exposition, les « Trésors d'archives » forment une introduction au propos. L'histoire de Plaine Commune commence avec la formation, en 1985, du syndicat « Plaine Renaissance ». Neuf communes ont à ce jour rejoint la communauté d'agglomération, créée en 2001 : Aubervilliers, La Courneuve, Épinay-sur-Seine, L'Île-Saint-Denis, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Saint-Ouen, Stains et Villetaneuse. Mais le passé de ces territoires remonte aux temps les plus reculés, comme en témoignent les documents

d'archives de toutes formes et sur tous supports réunis à l'occasion de l'exposition. Des dispositifs de médiation ont été imaginés pour accompagner le visiteur dans la découverte des territoires de Plaine Commune. Les doléances de la paroisse d'Aubervilliers, à l'aube de la Révolution, sont par exemple proposées au feuilletage sur un écran tactile, et partiellement transcrites. Le service éducatif, qui propose une déclinaison de l'exposition en trois ateliers, s'est associé à un projet pédagogique autour de la cartographie, conçu par des enseignants du lycée Suger, à Saint-Denis, en lien avec le magazine *Géo*.

JEAN-PIERRE BRUNTERC'H

Conservateur général du patrimoine, responsable du département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime, Archives nationales

MARIE CHOULEUR

Conservateur du patrimoine, département de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture, Archives nationales

Projet de canal d'enceinte commençant à l'Arsenal et finissant au bas de Chaillot, 1629.

Carte, 59 x 45 cm. Arch. nat., F/14/188.

© Archives nationales de France – Pôle image/Jeanne Dubois.



HARKIS. AU CAMP DES INVISIBLES

JACQUELINE URSCH

Directrice des Archives départementales
des Bouches-du-Rhône

La place des harkis est toujours considérée comme une question socialement vive. Pourtant les récents travaux historiques, universitaires, fondés notamment sur l'étude des archives désormais accessibles, permettent d'appréhender plus sereinement la complexité de ce groupe social, de faire entrer dans l'histoire nationale la mémoire de ces migrants. Marseille fut la porte d'entrée naturelle des familles d'anciens « supplétifs » en provenance d'Algérie, et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur compte le plus grand nombre de hameaux de forestage mis en place pour « reclasser » ces familles. La présence des harkis dans les Bouches-du-Rhône s'affirme dès fin 1962 et en 1963.

Quatre hameaux forestiers ont alors été construits. À l'occasion du 50^e anniversaire de la fin de la Guerre d'indépendance algérienne, les Archives départementales (AD) des Bouches-du-Rhône ont rencontré Elisa Cornu, artiste-photographe, qui a partagé pendant plus d'une année le quotidien des harkis du camp de Fuveau. Son témoignage est une approche humaine, artistique et esthétique autour de la mémoire, de l'exil. Les AD ont présenté son travail (septembre 2011-janvier 2012), avec un premier volet construit sur une année à la cité du Brogyllum, seul camp où, aujourd'hui encore, des familles sont toujours présentes : portraits d'hommes, en noir et blanc, sur trois générations ; puis, à la

demande des AD, portraits de femmes, en couleur, sur deux générations. Un second volet, au camp du logis d'Anne à Jouques, traitait du paysage et de l'exil : photographies du camp abandonné, poétique de la trace, dialogue entre présence et absence. En résonance, des documents d'archives des Bouches-du-Rhône étaient présentés dans des meubles à tiroirs, révélant l'histoire et l'identité de ces hommes et femmes placés en dehors des villes, cachés, « invisibles » aux autres. Photographies et documents d'archives furent ainsi exposés au public avec la volonté de redonner à ces exilés leur place dans notre histoire commune, de les soustraire à l'insignifiance et à l'oubli. ■

DES AIGLES ET DES HOMMES. SUR LES TRACES DE LA GRANDE ARMÉE

BERTRAND FONCK

Conservateur
Service historique de la Défense
(département des archives définitives)

L'exposition *Des aigles et des hommes. Sur les traces de la Grande Armée*, organisée par le Service historique de la Défense (SHD) avec le soutien de la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives, s'est tenue au château de Vincennes du 29 novembre 2012 au 24 février 2013. Il s'agissait, au moment du bicentenaire de la campagne de Russie, de dévoiler et de mettre en valeur la richesse des fonds et des collections du SHD sur l'Empire, en confrontant le mythe de la Grande Armée à ce que les archives montrent du quotidien du grognard et aux recherches les plus récentes. Cette exposition a bénéficié d'une étroite collaboration avec le musée de l'Armée, et de prêts du musée

Carnavalet et de la Fondation Napoléon¹. Quelque 150 documents, œuvres et objets ont été présentés, la plupart pour la première fois. Le parcours a été résolument construit autour des archives de la Guerre – des pièces emblématiques aux documents sériels illustrant l'expérience du combattant, en passant par les cartes et plans – mais aussi autour des collections qui font la spécificité du SHD : emblèmes et insignes de symbolique militaire, tableaux et dessins de la collection du ministre de la Défense, ouvrages imprimés. Grâce à la scénographie de Pierre Combes, la mise en relation des archives avec les uniformes, armes et objets prêtés par le musée de l'Armée a servi une alternance visuelle et un équilibre que des

reproductions de grand format venaient renforcer, le tout permettant de faciliter une approche sensible par le grand public. Deux bornes interactives et une carte animée complétaient un dispositif comprenant également une salle de projection donnant la parole à Hervé Drévilhon, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'exposition était accompagnée de la publication d'un portfolio et d'une édition de témoignages sur la campagne de Russie issus des fonds du SHD, ainsi que d'une programmation scientifique et culturelle scandée par un colloque, un cycle de conférences faisant dialoguer historiens et archivistes, et une soirée de lecture de témoignages de la campagne de 1812. ■

1. Commissariat scientifique : François Houdecek (Fondation Napoléon), Michel Roucaud et Bertrand Fonck (SHD).



Elisa Cornu, *Portrait au camp des invisibles*. Exposition aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (septembre 2011-janvier 2012).
© Elisa Cornu

DE LA LIGURIE AU LANGUEDOC, LE NOTAIRE À L'ÉTUDE (XII^e-XVI^e SIÈCLE)

Albi, Archives départementales du Tarn, 2 juillet-5 octobre 2012

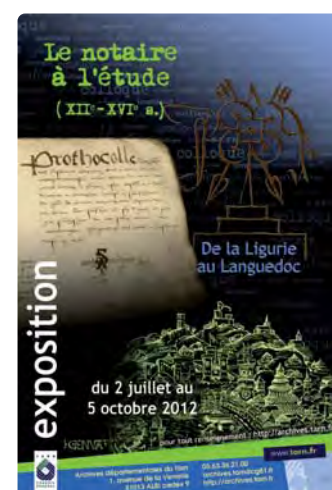
S'il est un élément incontournable de l'histoire de la France méridionale, c'est bien la figure du notaire. En effet, « petite main » de l'écrit et du droit, c'est par lui ou grâce à lui que nous sont parvenues ces centaines de milliers de pages contenues dans tous ces registres encore conservés aujourd'hui dans les dépôts d'archives. À la fois juriste, écrivain public, greffier et bien sûr garant des actes privés, le notaire médiéval, ancêtre de nos notaires contemporains, a rendu tangible la notion de « pays de droit écrit » dont s'enorgueillit encore le sud de la France. L'apparition du notariat et la présence en nombre des notaires dès le XII^e siècle ont donc marqué durablement l'histoire institutionnelle et sociale du Midi et ont permis la constitution d'un patrimoine écrit particulièrement riche, largement sollicité par les chercheurs.

Les Archives départementales du Tarn ont proposé, dans le cadre d'une démarche archivistique globale, une mise en lumière des archives notariales à travers une exposition (du 2 juillet au 5 octobre 2012) qui présentait pour la première fois en France les documents fondateurs ou représentatifs de l'histoire du notariat méridional et français, résumant l'histoire originale du notariat du Midi, du XII^e siècle jusqu'aux grandes réformes du XVI^e siècle. L'accent a été mis sur l'apparition du notariat dans le Midi, et plus particulièrement dans le Languedoc. Les documents présentés à Albi témoignent de cette histoire. Ce sont des actes précieux, jamais ou rarement montrés en France : le registre de Giovanni Scriba, plus ancien registre notarié conservé au monde (1154), prêté exceptionnellement par les Archives d'État de Gênes, les plus anciens actes notariés de France (Saint-Gilles, 1172, Archives

départementales du Gard et des Bouches-du-Rhône), le plus ancien registre notarié de France (Marseille, 1248, Archives municipales de Marseille)... mais aussi les prestigieux registres matricules toulousains (Archives municipales de Toulouse), un exemplaire du *Codi* (médiathèque d'Albi), la fameuse ordonnance de 1304 (Bibliothèque nationale de France) ou différentes versions de l'*Ars notarie* de Rolandino (bibliothèques municipales de Clermont-Ferrand et de Châlons-en-Champagne)... Cette exposition s'est accompagnée d'un important travail scientifique, publié dans l'ouvrage qui l'accompagne¹ mais aussi dans l'inventaire en ligne des archives notariales du Tarn², point de départ de toute cette opération de valorisation. Enfin, un colloque international, organisé en partenariat avec l'École nationale des Chartes, qui assurera la publication des actes en 2014, a clos l'exposition. ■

SYLVIE DESACHY

Directrice des Archives départementales du Tarn



1. *De la Ligurie au Languedoc, le notaire à l'étude*, Albi, éditions Un Autre Reg'Art, 2012.

2. <http://archivesnotaires.tarn.fr/>



Pages intérieures du carnet anthropométrique collectif d'une famille de nomades, délivré par la préfecture de Haute-Garonne en 1932. Ce carnet a été retrouvé dans les archives du camp d'internement de Saliers (Bouches-du-

Rhône, 1941-1944). Archives départementales des Bouches-du-Rhône, Marseille. (Détails des pages 100 et 101 de l'ouvrage publié à l'occasion de l'exposition Fichés, cf. ci-dessous.)

FICHÉS ? PHOTOGRAPHIE ET IDENTIFICATION DU SECOND EMPIRE AUX ANNÉES 1960

PIERRE FOURNIÉ

Responsable de l'action culturelle
et éducative,
Archives nationales

1. Commissariat scientifique : Jean-Marc Berlière, professeur émérite de l'université de Bourgogne, historien de la police, et Pierre Fournié.

2. GIS Ipapic, initié et animé par le ministère de la Culture et de la Communication.

De septembre 2011 à janvier 2012, l'exposition « Fichés » aux Archives nationales invitait à découvrir l'histoire de l'identité citoyenne et du fichage policier en France à travers l'usage du portrait photographique. Un parcours parmi des centaines de fiches et de visages extraits des ensembles innombrables qui constituent les fichiers d'identification conservés par les services publics d'archives et les archives d'entreprises.

Retraçant les étapes marquantes de l'usage du portrait photographique dans l'histoire de l'identification, l'exposition présentée aux Archives nationales¹ a montré plus de 2 300 documents illustrant les conséquences de la Commune de Paris, l'invention de la photographie judiciaire par Alphonse Bertillon, les fichiers de la police judiciaire, de la sûreté de l'État et de l'administration pénitentiaire, les fichiers des passeports et des cartes d'identité. Au sein de la multitude de visages photographiés, aux regards tantôt

inquiets, tantôt stupéfaits, séducteurs, insolents, parfois bouleversants, c'est toute la complexité des rapports entre l'État et les citoyens que l'on pouvait déceler, entre résistance et consentement, protection et répression, indulgence et violence douce.

Pour montrer, de façon la plus didactique possible, les développements de ces procédés, il a été fait appel aux ressources de l'ensemble des services d'archives publics, nationaux et territoriaux, et aux archives d'entreprises. De véritables « monuments » tels que gigantesques bancs de reproduction et appareils de prise de vue, malles anthropométriques, assemblages de plaques de verre rétro-éclairées destinées à la promotion du système Bertillon, cabines de Photomaton, etc. ont été présentés en contrepoint de l'accumulation voulue des fiches. Les commissaires n'ont pas hésité en effet à faire réaliser de véritables « murs » de fiches pour évoquer le caractère abyssal de certains fichiers, comme celui de la Sûreté nationale (1880-1940). Un effort tout particulier a été porté sur la scénographie, la

signalétique, les outils de médiation (présentation des processus sur écran, défilement d'images fixes et animées, etc.). Pour alléger quelque peu le propos, une cabine de Photomaton offrait aux visiteurs la possibilité de repartir avec un souvenir : une fiche factice d'identification portant, à proximité du portrait, la mention au choix de « terroriste », « suspect », « fille soumise », etc. Un programme de visites guidées a été mis en place grâce à un partenariat inédit entre les Archives nationales et la Ligue des droits de l'homme. De même, la très active participation du groupement d'intérêt scientifique Institutions patrimoniales et pratiques interculturelles² a permis la programmation d'un cycle de conférences hebdomadaires sur les multiples enjeux actuels que soulevait le thème de l'exposition. Cette exposition, par l'originalité du sujet, son succès populaire (60 000 visiteurs), le sérieux du propos scientifique et la qualité du parcours scénographique et didactique, a été récompensée par le prix Historia 2012.



Fichés. Photographie et identification 1850-1960, J.-M. Berlière et P. Fournié dir. Perrin, Archives nationales, 2011. 335 p. 28 €

Une nuit aux Archives

Un spectacle vivant pour des archives vivantes

Les Archives départementales du Nord ont choisi de faire découvrir au public un important fonds d'archives judiciaires d'Ancien Régime par le biais d'une pièce de théâtre conçue par la compagnie Le Bout de la langue, avec la collaboration du Centre d'histoire judiciaire de l'université Lille 2.

Depuis quelques années et au-delà de leurs missions traditionnelles, les Archives départementales (AD) du Nord mènent une politique active de valorisation de leurs fonds d'archives en réponse à une demande de citoyens de plus en plus avides de connaissances historiques. Mais qu'en est-il de ceux que l'on ne rencontre jamais dans une salle de lecture d'archives ? Nous tentons de les croiser, de les sensibiliser à l'occasion de projets particuliers, comme le spectacle *Une nuit aux Archives*.

Les AD du Nord ont lancé, auprès des compagnies théâtrales de la région Nord-Pas-de-Calais, un appel à projets dont l'objet était d'engager une équipe artistique professionnelle pour la conception et la représentation d'un spectacle théâtral à partir d'une sélection de documents d'archives.

Pour la réalisation de ce projet, les AD ont bénéficié de l'appui scientifique du Centre d'histoire judiciaire (CHJ) de l'université Lille 2 dont une équipe procède au dépouillement des dossiers de procédure du parlement de Flandre, l'un des fonds d'archives judiciaires d'Ancien Régime les plus riches du nord de la France. Le CHJ a apporté son expertise en histoire du droit, tant pour la sélection des dossiers constituant le corpus d'archives à utiliser par l'auteur qui serait retenu, que pour le décodage des mécanismes de la justice d'Ancien Régime.

Pour répondre à l'appel à projets, les professionnels disposaient d'un dossier composé du contexte historico-judiciaire d'Ancien Régime dans les Flandres, des transcriptions des textes sélectionnés et de quelques documents iconographiques.

Les différentes affaires, civiles et criminelles, proposées comme point de départ, touchaient à tous les domaines de la société : violence, honneur, morale, santé, argent, amour et sexe, pouvoir... Un homicide, un conflit de préséance, une demande de pension, une saignée qui tourne mal, un conflit en milieu universitaire, autant d'entrées possibles dans une société d'Ancien Régime qui semble bien éloignée de notre quotidien, mais se révèle pourtant comme un reflet de notre société contemporaine.

Cinq propositions sont parvenues aux AD du Nord : de la reconstitution fidèle aux propositions plus contemporaines. Les archives devenaient un matériau de création artistique.

La capacité de l'équipe artistique à s'approprier ces histoires tout en respectant les exigences scientifiques et les intentions pédagogiques des AD du Nord a déterminé le choix du projet. C'est la compagnie Le Bout de la langue et son spectacle *Une nuit aux Archives* qui ont été retenus. Par des éléments de dramaturgie et de scénographie particuliers, l'auteur, Pierre-Yves Hurtevent, a su valoriser et mettre en perspective un fonds d'archives, le travail des archivistes et des chercheurs à travers des situations théâtrales compréhensibles par tous, entre imagination et identification.

L'action se situe aux AD du Nord, tard dans la soirée. Bérénice, conservateur aux Archives, craignant la présence d'un voleur, alerte la police. Mais l'intrus n'est autre qu'un étudiant, Adrien, qui s'est laissé enfermer pour passer la nuit à consulter les archives du parlement de Flandre. L'archiviste tentera de convaincre le commissaire de police Gabineau, venu procéder à l'interpellation du voleur, de l'innocence du jeune homme.

La situation des trois protagonistes repose sur les codes d'un huis clos policier tels qu'on peut les trouver dans les romans d'Agatha Christie ou de Georges Simenon. Le commissaire est un candide auquel les spectateurs peuvent s'identifier, car il ne connaît rien ou presque aux archives judiciaires. Il apporte en revanche sa connaissance des procédures judiciaires actuelles. Pour prouver son innocence quant à l'accusation d'effraction dont il fait l'objet, Adrien puise ses exemples dans les archives du parlement de Flandre. Bérénice fait œuvre de médiation : à travers les questions du commissaire à l'archiviste, c'est le public qui interroge les Archives. Adrien permet aux plus jeunes de s'identifier : il ne se censure pas et traduit avec humour, en des termes simples, directs et accessibles, le vocabulaire des XVII^e et XVIII^e siècles. La scénographie dépouillée facilite l'imagination des spectateurs qui doivent pouvoir voyager à travers les époques et les situations.

Une nuit aux Archives a été jouée à quatre reprises en 2011, et deux fois en 2013. À chaque représentation, un public nombreux est venu vivre cette nuit particulière : étudiants, lecteurs des archives, amateurs d'histoire(s) et/ou de théâtre.

Loin d'être ténébreux, obscur, ce spectacle révèle au grand jour une envie commune de partager la passion des archives.

MARINE VASSEUR

Responsable du service Action culturelle et éducative
Archives départementales du Nord

Des témoignages des différents protagonistes et des extraits de la pièce sont accessibles sur le site internet des AD du Nord : www.archivesdepartementales.lenord.fr/?id=582



Une nuit aux archives, compagnie Le bout de la langue, écrit et conçu par Pierre-Yves Hurtevent d'après les archives du parlement de Flandre, mise en scène Julien Ion, avec Floriane Potiez, Éric Bleuzé et Stéphane Ropa. Spectacle théâtral présenté en 2011 à l'Antre-2, à Lille.

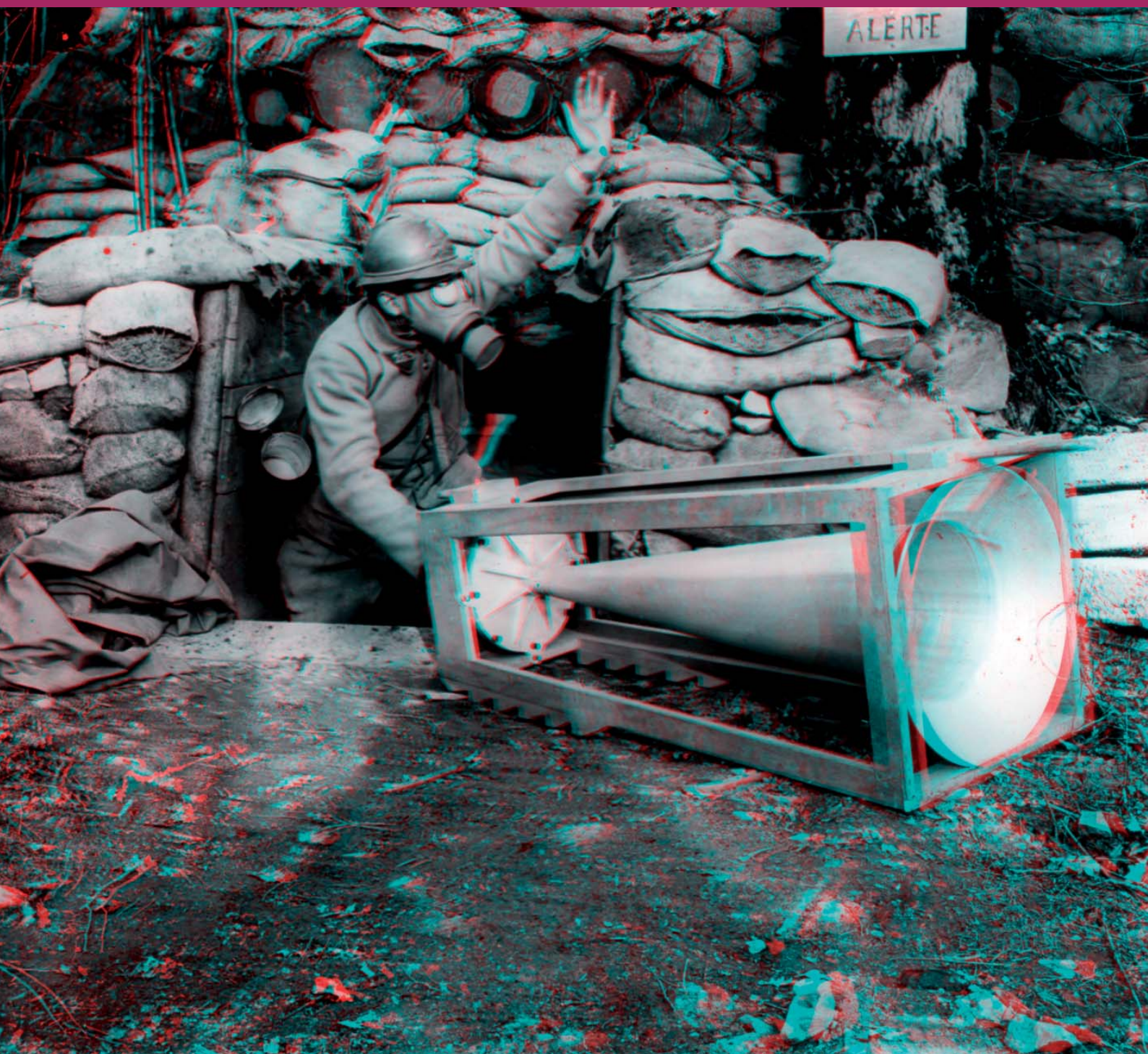
Les yeux de la guerre, vues stéréoscopiques



14-18, une guerre photographique
(www.uneguerrephotographique.eu)

Vue stéréoscopique.

musée Nicéphore-Niépce / Ville de Chalon-sur-Saône



Le programme européen Horizon 2020

Le nouveau programme européen de financement pour la recherche et l'innovation de l'Union européenne a débuté le 1^{er} janvier 2014 pour une durée de sept ans (2014-2020).

Avec ce programme, l'Union européenne soutiendra des projets tout au long de la chaîne de l'innovation, depuis l'idée pour la recherche fondamentale jusqu'au nouveau produit, service ou procédé pour le marché et la société. Horizon 2020 contribue à réaliser l'Espace européen de la recherche ainsi qu'à mettre en œuvre la Stratégie Europe 2020 et son initiative phare, Union pour l'innovation. Il s'agit de stimuler la croissance et la création d'emplois en rendant l'économie européenne plus compétitive grâce à l'innovation. Son budget est de 79 milliards d'euros. Horizon 2020 repose sur trois priorités : 1) l'excellence scientifique, 2) la primauté industrielle, 3) les défis sociétaux.

Les nouveautés du programme

Horizon 2020 regroupe les programmes cadres de recherche et développement technologique (PCRD), Euratom, le programme cadre pour la compétitivité et l'innovation (CIP), ainsi que l'Institut européen d'innovation technologique (IET).

Horizon 2020 est présenté en termes de « défis » et non plus par champ disciplinaire, avec un fort accent mis sur l'interdisciplinarité et la complémentarité entre les sciences expérimentales, les sciences humaines et sociales et les humanités. L'accent est aussi mis sur l'impact des projets, avec l'importance de réintégrer le discours scientifique dans la vie politique et sociale.

Les procédures sont simplifiées et plus rapides. Enfin, la participation des PME est un aspect important du programme.

La recherche culturelle dans Horizon 2020

La recherche culturelle a toute sa place dans Horizon 2020, dans chacune des trois priorités.

- La priorité 1, « excellence scientifique », offre aux chercheurs de tous les domaines la possibilité d'obtenir des bourses, tandis que le soutien aux infrastructures de recherche d'intérêt européen concerne, entre autres, la restauration et la conservation du patrimoine.
- La priorité 2, « primauté industrielle », inclut des thématiques sur les technologies de contenu, la gestion de l'information et l'Internet du futur.
- La priorité 3, « défis sociétaux », se structure en plusieurs défis qui peuvent accueillir de toute

évidence des projets de recherche du secteur culturel. Le défi 6 « société inclusives, innovantes et réflexives » apparaît une entrée privilégiée, avec plusieurs thématiques intéressant la recherche culturelle, mais des projets peuvent également être soutenus dans le cadre du défi 3 « énergies sûres, propres et efficaces » (thématique bâtiments et consommateurs), du défi 5 « action pour le climat, environnement, utilisation efficace des ressources et matières premières » (thématique sur le patrimoine culturel), ou encore du défi 7 « sécurité : protéger la liberté et la sécurité de l'Europe et de ses citoyens » (thématique dimension éthique et sociale, thématique changement climatique).

Un portail français pour Horizon 2020

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a ouvert un portail dédié à Horizon 2020, pour accompagner les chercheurs et porteurs de projets tout au long des sept années du programme. Ce portail présente les priorités de Horizon 2020, les enjeux pour la recherche publique et les entreprises, les actualités de la Commission européenne... Il doit faciliter l'accès à l'information sur les programmes européens, recenser toutes les ressources disponibles sur Horizon 2020 et les actualités sur les appels à projets, accompagner les scientifiques et les industriels français vers ce nouveau programme, diffuser des informations pratiques pour faciliter leur participation aux appels. Il propose la recherche de partenaires, des alertes par domaine, un moteur de recherche spécifique pour des recherches thématiques et par programme, etc. Il permet de se renseigner auprès des 20 nouveaux points de contact nationaux (PCN), et de mettre en valeur les manifestations organisées en France dans tous les axes d'Horizon 2020.

Le portail français dédié à Horizon 2020 :

www.horizon2020.gouv.fr/

Les points de contact nationaux :

www.horizon2020.gouv.fr/cid/74103/le-reseau-des-pcn.html

Horizon 2020 sur le site de la Commission européenne :

http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index_en.cfm

Pratiques interculturelles dans les processus de patrimonialisation

Appel à projets 2014

Cet appel à projets de recherche lancé par le ministère de la Culture et de la Communication le 4 février 2014 vise à mieux connaître la façon dont les institutions patrimoniales (musées, centres d'archives, bibliothèques, services patrimoniaux de collectivités locales) et les autres acteurs concernés par des proces-

sus de patrimonialisation (musées, centres culturels scientifiques et techniques, centres culturels de rencontre...) prennent en compte la complexité des sociétés contemporaines et les changements culturels mondiaux.

L'interculturel ne fait pas ici référence à la seule prise en compte de la diversité. Il est un moyen de s'interroger sur la manière dont les processus de patrimonialisation et les pratiques patrimoniales élaborent, à partir de cette diversité, des interactions, des convergences, se confrontent aux dissensus, construisent du commun.

Cet appel a également pour objectif de favoriser une démarche partagée entre institutions, laboratoires de recherche et associations.

Quatre axes sont proposés : la collecte et la valorisation des fonds ; le territoire, la territorialisation ; les acteurs, ou qui fait patrimoine ? ; la langue, les langues, la traduction. Pour traiter ces axes, deux entrées prioritaires sont privilégiées : les pratiques interculturelles et l'éducation artistique et culturelle dans les processus de patrimonialisation ; les cultures patrimoniale, scientifique, technique et industrielle dans les processus de patrimonialisation : outils d'interculturalité ?

Voir le texte de l'appel et les modalités de participation :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Tech-nologies/La-recherche/Dialogue-interculturel/Appel-a-projets-de-recherche-2014-Pratiques-interculturelles-dans-les-processus-de-patrimonialisation

Cet appel sera clos le 31 mars 2014.

Les projets soutenus en 2013-2014

Sept projets de recherche ont été sélectionnés par le ministère de la Culture et de la Communication en réponse à l'appel à projets « Pratiques interculturelles dans les institutions patrimoniales 2013 ».

● **Pratiques transverses de patrimonialisation. Bibliothèques, art et patrimoine. De la construction des savoirs, des faits et des objets culturels en patrimoine graphique.**

Participants : Association Transversité, Bibliothèque départementale des Bouches-du-Rhône, Laboratoire d'études en sciences des arts (LESA, CNRS - Université d'Aix-Marseille), Association En Itaque, mairies des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille, et un artiste indépendant et auteur.

● **Reconnaissance, conservation et transmission de la diversité des témoignages sur les objets du patrimoine sensible en contexte interculturel : pratiques collaboratives et médiation numérique en musée.** Participants : laboratoire GERICO (Université Lille Nord de France Lille3), musée naval de Québec (Canada), In Flanders Fields Museum (Ypres, Belgique), Département du Nord (Direction de la culture), laboratoire De Visu (Université Lille Nord de France-UVHC), musée de la Résistance (Bondoues, France).

● **La place de la création contemporaine dans la patrimonialisation de l'immigration à la CNHI, ses effets sur les pratiques interculturelles (équipes du musée, artistes,**

visiteurs) et sa façon d'interroger les liens entre art et interculturel au musée. Participants : Association Pavages, Cité nationale de l'histoire de l'immigration, laboratoire IIAC-LAHIC CNRS.

● **Présences de la culture : le renouveau du « folklore » ? Patrimoine culturel immatériel, reconnaissance et transmission de la culture occitane.** Participants : Centre Georges-Chevrier (Université de Bourgogne), Centre inter-régional de développement de l'occitan (CIRDOC), Collectif Patrimoines et créations.

● **L'atelier numérique de l'histoire et des mémoires des migrations en Méditerranée.** Participants : Association Ancrages, laboratoire TELEMME (CNRS - Université d'Aix Marseille), IIAC-CEM (CNRS), Villa Méditerranée (Marseille).

● **Lieux de mémoire(s), lieux d'urbanité. L'ancienne gare de déportation de Bobigny : Penser l'institution patrimoniale comme espace d'interactions dans la ville mobile.** Participants : Association Polimorph, Ville de Bobigny (mission patrimoine mémoriel), laboratoire MRTE (CNRS - Université de Cergy-Pontoise).

● **L'Enfant d'éléphant, une histoire de l'histoire de l'univers.** Participants : Centre d'art et de recherche Bétonsalon (Paris), Muséum national d'histoire naturelle (département Hommes Natures Sociétés).

Plus d'informations :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologies/La-recherche/Dialogue-interculturel/Pratiques-interculturelles-dans-les-institutions-patrimoniales-projets-de-recherche-2013

Chercheurs en danse

www.chercheurs-en-danse.com

L'association des chercheurs en danse a mis en ligne son nouveau site internet, réalisé avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale de la création artistique).

Fondée en 2007, l'association des chercheurs en danse (ACD) a été créée par et pour les chercheurs en danse. Elle s'est donnée pour objectifs de rassembler les chercheurs ayant la danse pour objet d'étude, de développer la recherche universitaire en danse dans les sciences humaines et sociales, avec des approches à la fois disciplinaires et transdisciplinaires, de promouvoir la reconnaissance de la recherche en danse dans les milieux universitaire, artistique, culturel et institutionnel, enfin de contribuer à la diffusion des recherches en danse vers un large public. L'ACD lance l'édition d'une revue numérique : *Recherches en danse*.

On trouve sur le nouveau site de l'ACD : un inventaire international des structures universitaires, culturelles, patrimoniales (médiathèques, fonds d'archives) et associatives permettant d'étudier et d'échanger sur la

recherche en danse ; un inventaire régulier des publications, rencontres, tables rondes, appels à projets, postes ouverts à l'emploi... ; un annuaire des membres et un forum qui leur est réservé.

Toile de Jouy : la manufacture virtuelle d'Oberkampf



Une application numérique innovante pour découvrir les collections du musée de la Toile de Jouy (Jouy-en-Josas, Yvelines), les techniques de fabrication de cette célèbre Toile et la vie de son créateur Christophe-Philippe Oberkampf.

La Toile de Jouy est connue dans le monde entier mais sa richesse historique et culturelle est insuffisamment mise en valeur. Elle est née en 1760 avec l'arrivée à Jouy-en-Josas (Yvelines) de son créateur Christophe-Philippe Oberkampf. Il y fonde une manufacture d'impression devenue au début du XIX^e siècle la troisième entreprise de France par le nombre d'employés et un modèle pour les manufactures de l'époque en raison de la qualité du produit et de sa réussite commerciale. Oberkampf est, à bien des égards, un entrepreneur d'avant-garde sur le plan social et économique. Il a joué un rôle pionnier dans la genèse de la grande industrie française. Il personnifie à travers la manufacture de Jouy-en-Josas une formidable aventure humaine, artistique et industrielle.

Le musée de la Toile de Jouy, établissement municipal classé musée de France, rassemble plus de 7000 pièces et souvenirs. L'application numérique « Toiles de Jouy : la manufacture virtuelle d'Oberkampf » vise à mieux faire connaître le musée grâce aux techniques numériques, en partant d'une reconstitution virtuelle de la manufacture aujourd'hui disparue. Cette application est gratuite, accessible sur tablettes et téléphones portables Ios ou Android, en français et en anglais. Elle permet de découvrir l'histoire de la manufacture, les

différentes étapes de l'impression des motifs, la vie d'Oberkampf ainsi qu'une sélection élargie des toiles exposées au musée. Elle intègre différentes innovations : géolocalisation fine via GPS, avec gyroscope et accéléromètre ; représentation immersive (en projection cubique), mixant la 3D illustrée avec les vues actuelles ; système Wi-Fi spécifique à l'intérieur du musée ; accès sans mot de passe, sécurisé et restreint à l'App Store et à Google Play ; processus exclusif d'accélération du télé-

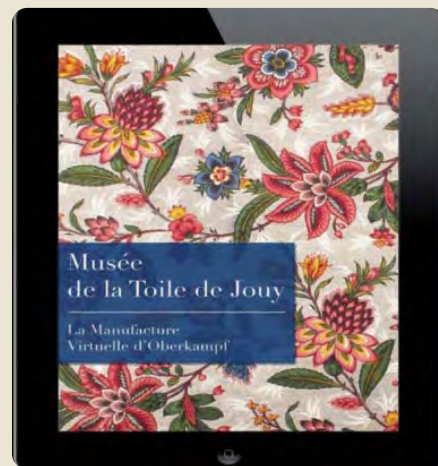
chargement (x 5 par rapport à une borne Wi-Fi classique) sur place au musée ; surcharge négligeable de la bande passante (divisée par 100 par rapport à une solution Wi-Fi classique) ; téléchargement sans surcoût pour les visiteurs étrangers (*roaming data*).

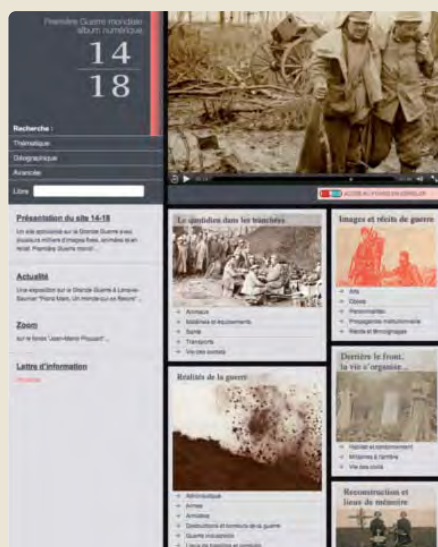
Un parcours dans les rues de la ville permet de reconnaître les lieux historiques de la manufacture via la réalité reconstituée. L'application prévoit une immersion à 360° sur huit lieux avec une interaction en temps réel et un passage d'une époque à l'autre via un curseur mixant par transparence les vues actuelles et celles du passé.

Télécharger l'application :

www.museedelatoiledejouy.fr/applidumusee.html

Cette application a été réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre de l'appel à projets Services numériques culturels innovants.





Images de 14-18

www.imagesde14-18.eu

Le Centre Image Lorraine (CIL) a souhaité sensibiliser les publics à un devoir de mémoire, encourager la transmission aux générations futures d'un patrimoine sur la Grande Guerre.

Ce site Internet rassemble plusieurs milliers d'images fixes, animées et en relief, numérisées avec le soutien du plan national de numérisation du ministère de la Culture et de la Communication et celui des départements de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de la Moselle, du conseil régional de Lorraine, de la communauté urbaine du Grand Nancy, de la Mission du centenaire de la Grande Guerre et du Souvenir français. Accessible à tous, notamment au public scolaire, le site a été créé sur la base des plaques stéréoscopiques en possession du CIL et de ses partenaires, dont le musée de la Grande Guerre du pays de Meaux et de nombreux donateurs et prêteurs privés. Mis en ligne le 11 novembre 2013 avec 15 000 images, ce site ne cessera d'augmenter ses collections sur la Grande Guerre jusqu'au 11 novembre 2018.

Le cheval et ses patrimoines

www.cheval.culture.fr

Cette publication multimédia est dédiée aux multiples patrimoines matériels et immatériels constitués au fil des siècles autour des cultures équestres en France.

Approche historique, regard anthropologique, apports de l'histoire de l'art se conjuguent dans ce parcours interactif qui se décline en

plusieurs rubriques : l'homme et le cheval, le cheval en action, voitures et attelages, l'équitation de tradition française, patrimoine architectural, patrimoine médical, ressources.

Ainsi sont retracées les grandes étapes de l'histoire des relations entre l'homme et le cheval depuis le Paléolithique. La place privilégiée de cet animal dans l'agriculture, la chasse, la guerre, les transports, l'industrie, la poste, les loisirs, le spectacle..., son omniprésence tant à la campagne qu'à la ville ont induit de nombreux métiers, qu'une abondante documentation rappelle ici. Le patrimoine hippomobile est abordé avec, notamment, des enregistrements d'extraits littéraires, des séquences audiovisuelles sur la méthode de menage traditionnelle, ou encore des extraits cinématographiques montrant des attelages reconstitués. L'équitation de tradition française a été inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco en 2011. Les grands principes de cette tradition fondée sur une relation harmonieuse avec le cheval sont expliqués à travers un exposé historique et technique, complété de séquences audiovisuelles tournées avec la collaboration du Cadre Noir de Saumur, et d'une frise chronologique.

Le site présente aussi des réalisations majeures de l'architecture liée aux chevaux : écuries, manèges, hippodromes, haras, sans oublier les boucheries chevalines.



Enfin, un chapitre s'intéresse à la médecine hippiatrice, décrit les principaux traités depuis les écrits de Xénophon jusqu'aux recueils du début du XX^e siècle, ainsi que les outils utilisés pour soigner les chevaux. Les remarquables collections du musée de l'École vétérinaire de Maisons-Alfort sont présentées, notamment des pièces d'anatomie (dont les célèbres écorchés de Fragonard), ainsi que les objets liés à la téréatologie, la pathologie ou encore la ferrure et la maréchalerie.

Une base de données réunit de nombreuses ressources : 500 visuels, près de 40 extraits vidéos et de films, 20 extraits sonores, des outils pédagogiques, un glossaire, des fonds d'archives, la liste des lieux du patrimoine équestre, la liste des voitures hippomobiles classées monuments historiques.

Ce site est l'œuvre collective du comité scientifique « Le cheval et ses patrimoines », comité chargé de définir et valider les actions d'un programme de recherche lancé sur ce thème

en 2011 par la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication.

Disponible en français et en anglais, le site s'inscrit dans la collection Recherches ethnologiques (www.culture.fr/Multimedias/Recherches-ethnologiques) produite par le MCC. Il a été réalisé en partenariat avec l'Institut français du cheval et de l'équitation (Cadre Noir de Saumur), la Garde républicaine et l'École nationale vétérinaire d'Alfort (musée Fragonard).

Les abris sculptés de la Préhistoire

www.sculpture.prehistoire.culture.fr

Il y a 15 000 ans, une expression artistique exceptionnelle encore peu connue.

Au Magdalénien moyen, il y a 15 000 ans, des abris sous roche ont été sculptés de frises monumentales, représentant des animaux et des humains baignés par la lumière du jour. Les quatre abris sculptés les plus remarquables découverts en France sont présentés dans ce nouveau parcours de la collection multimédia Grands sites archéologiques éditée par le ministère de la Culture et de la Communication. Des visites virtuelles, élaborées à partir de numérisation 3D, du Roc-aux-Sorciers à Angles-sur-l'Anglin (Vienne), de la Chaire-à-Calvin à Mouthiers-sur-Boëme (Charente), du Cap Blanc à Marquay (Dordogne) et de Reverdit à Sergeac (Dordogne) nous font découvrir ces œuvres méconnues du génie créatif de nos ancêtres chasseurs-collecteurs. Comme les peintures de Lascaux et les dessins de la grotte Chauvet, ces bas-reliefs témoignent d'une grande maîtrise technique et d'une profonde finesse esthétique. Mais ici, art pariétal et habitat sont associés, ces œuvres ont accompagné la vie d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont séjourné au pied des parois sculptées. Alors ces sites ont-ils été des sanctuaires ou des habitats particuliers ? Nombre de questions sur la place et le rôle de ces lieux dans la vie des Magdaléniens suscitent les réflexions des chercheurs.



Le site multimédia intègre aussi un volet plus contemporain, avec une sélection de créations illustrant l'intérêt d'artistes d'aujourd'hui pour l'art paléolithique.

La collection Grands sites archéologiques :

www.culture.fr/Multimedias/Grands-sites-archeologiques

Archéologie

Exotismes

Archéopages, n° 36.

Paris, INRAP, 2013. 80 p., 21,50 €

Au sommaire de ce numéro de la revue de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, le gout pour ce qui provient des contrées lointaines : un *oushebtî* à Bourges, le culte de Mithra à Angers, des amphores orientales en Midi-Pyrénées, boissons et aliments exotiques en Gaule romaine... Et aussi des actualités, et dans la rubrique Pratiques, l'étude des vestiges de bornage antique.

Diffusion : La Documentation française

Danse

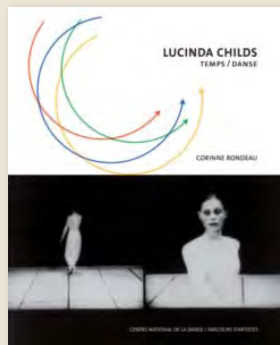
Lucinda Childs. Temps / Danse

Corinne Rondeau

Coll. Parcours d'artistes

Pantin, CND, 2013. 192 p., 27, 50 €

Première monographie consacrée à cette grande chorégraphe américaine qui cultive le minimalisme avec élégance. Lucinda Childs fait ses débuts dans les années 1960 au sein du groupe d'avant-garde new-yorkais du Judson Dance Theatre. Elle y côtoie les grands noms de la scène expérimentale et s'intéresse aux démarches artistiques de Duchamp,



Rauschenberg, John Cage... En 1976, elle signe la chorégraphie de l'opéra révolutionnaire de Robert Wilson, *Einstein on the Beach*. Puis elle crée « Dance », auquel contribuent Philip Glass (musique) et Sol LeWitt (scénographie), un manifeste minimaliste qui marquera l'histoire de la danse. L'ouvrage est enrichi de textes de la chorégraphe ou de ses collaborateurs artistiques (dont certains inédits) et d'un cahier iconographique (photos de pièces ou de partitions chorégraphiques).

Diffusion : edition@cnd.fr

De la douceur

Repères, cahiers de danse, n° 32, novembre 2013.

Vitry-sur-Seine, La briqueterie – Centre de développement chorégraphique du Val-de-Marne, 31 p., 6 €

Qu'est-ce que la douceur ? Dans ce numéro, artistes et chercheurs détournent l'idée qu'elle serait un type de mouvement ou de travail, l'approchent comme processus, comme stratégie pour introduire de subtils

décalages dans les rapports de pouvoir, les habitudes sclérosantes, les préjugés. Les méthodes somatiques dites « douces » (Feldenkrais, yoga...) invitent à déstabiliser les logiques de l'entraînement du danseur. La douceur, dans ces témoignages et ces analyses, est le lieu d'une dérive fondée sur une extrême précision.

Diffusion : www.alabrique.com/index.php/reperes-cahier-de-danse

Ethnologie

Rire

Terrain, n° 61, septembre 2013.

Paris, Éd. de la MSH / MCC, 2013. 184 p., 20 €

Rire, mais comment et pourquoi ? Le rire peut être formel, joyeux, méprisant, nerveux ou embarrassé... Il peut être aussi un moyen de dédramatiser des situations de violence, de prendre contact ou de garder ses distances avec l'autre et, surtout, de



montrer son intégration à une communauté. Universel qui n'appartiendrait qu'aux êtres humains, le rire nécessite de comprendre les intentions de celui qui vous fait face, d'être un acteur social à part entière. Les auteurs de ce numéro s'attachent à décrire cette pratique dans différents contextes culturels, esquisant les contours d'une véritable anthropologie du rire.

<http://terrain.revues.org>

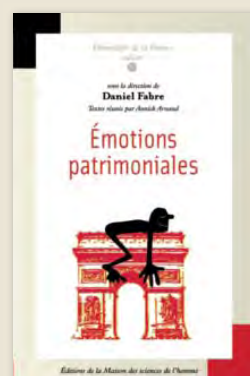
Émotions patrimoniales

Daniel Fabre dir., et Annick Arnaud

Cahier Ethnologie de la France

Paris, Éd. de la MSH/MCC, 2013. 409 p., 26 €

Il y a à peine un demi-siècle que le patrimoine fait partie de ces causes pour lesquelles individus et collectifs se mettent en mouvement. Ce livre analyse cette révolution, la saisit dans la diversité concrète des mobilisations : sobres ou expansives, canalisées par le savoir-faire administratif, ou débordant les cadres et s'épanchant en résistance inattendue, spectaculaire, radicale. Une question anthropologique court dans cette enquête : comment est-on sorti du temps des monuments qui incarnaient la patrie pour entrer dans le temps du patrimoine où se forge un rapport sensible au passé et où s'inventent des engagements inédits ? Et ce régime patrimonial, plus ou moins promu à l'échelle du monde, se heurte à des réactions politiques que la comparaison ethnologique aide à identifier.



L'art de tatouer

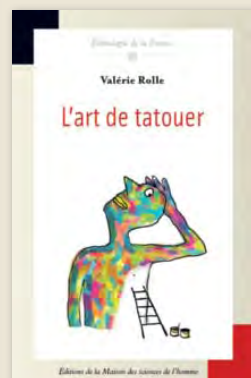
La pratique d'un métier créatif

Valérie Rolfe

Coll. Ethnologie de la France

Paris, Éd. de la MSH, 2013. 440 p., 29 €

Depuis une vingtaine d'années, le tatouage est devenu omniprésent dans les sociétés occidentales : il décore les peaux, défraie la chronique, préoccupe les chercheurs. Qui sont les tatoueurs ? Des artistes ? Des artisans ? Leur travail répond à une double nécessité : satisfaire les désirs de leur clientèle et réaliser les « plus beaux » tatouages. Quels critères, notamment esthétiques, en guident la réalisation et l'exécution ? Cet ouvrage dévoile comment se construit une réputation d'« artiste-tatoueur ».



Le travail de l'Inventaire.

Sept études sur l'administration patrimoniale

Nathalie Heinich

Carnets du Lahic n° 8

Lahic / Ministère de la Culture et de la Communication (DGP/DPRPS), 2013. 121 p.

Ce recueil d'articles, alliant l'observation des pratiques, la théorie et la méthodologie, approfondit certains des thèmes traités dans *La Fabrique du patrimoine* (paru en 2009) : la réflexivité comme méthode d'enquête sur l'Inventaire général ; la construction d'un regard collectif ; le raisonnement typologique mis en œuvre par les chercheurs de l'Inventaire, « désartification » de la notion de patrimoine ; les logiques documentaire et esthétique ; les critères utilisés dans une commission régionale de protection des paysages et des sites ; la différence de statut des valeurs

d'ancienneté et de rareté par rapport aux autres valeurs composant la « grammaire axiologique ».

À télécharger : www.iiaac.cnrs.fr/lahec/les-carnets-du-lahic/



Courbet, peinture et politique

Noël Barbe et Hervé Touboul (dir.)
Coll. Les Cahiers de l'ethnopolé
Besançon, Éditions du Sekoya, 2013. 288 p., 18 €

Les textes réunis dans ce volume des Cahiers de l'ethnopolé Pays de Courbet, pays d'artiste, sont issus d'un colloque organisé à Arc-et-Senans en septembre 2009. Ils analysent la question du lien des tableaux de Courbet avec ses idées et ses combats politiques. Faut-il voir dans sa peinture une défense du peuple, de sa participation au mouvement historique ou de formes d'art qui lui seraient propres ? L'appel à un bouleversement des mœurs ? Une politique de la nature visionnaire à son époque ? Ou bien ce lien entre peinture, politique et morale est-il si difficile à établir qu'il faut séparer le peintre, l'homme et l'acteur politique ?

À lire aussi sur l'œuvre de Gustave Courbet : Klaus Herding, *Le réalisme comme contradiction*, Besançon, Éditions du Sekoya, 2013. Coll. Cahiers de l'ethnopolé.

Langues

Le berbère

Langues et cité, n° 23, août 2013, 12 p.

Les études berbères concentrent questions et faux problèmes qu'on se pose toujours avec les langues bousculées par l'Histoire : y a-t-il une langue ou plusieurs ? Quel nom lui donner, leur donner ? Combien de locuteurs ? Est-ce que ça s'écrit ? etc. Ce numéro présente de manière succincte la réalité du berbère dans différents contextes : en Afrique, en Europe, à l'école, dans les médias...

À télécharger : www.dgiff.fr/culture.gouv.fr/publications/LC_23_Le_berbere.pdf

Féminin, masculin : la langue et le genre

Langues et cité, n° 24, octobre 2013, 12 p.

Les langues comportant les genres féminin et masculin font l'objet de débats articulant langue, sexe, genre et égalité sociale. En indo-européen, le genre opposait l'animé (masculin-féminin) et l'inanimé (neutre) ; cette opposition a perdu son sens dans les langues modernes : un Allemand ne saurait dire aujourd'hui pourquoi *Bank* est féminin, *Boot* neutre,



Berg masculin. Féminin et masculin ont un temps distingué des notions : les arbres étaient du féminin, il en reste des traces en occitan (*la figuiera*, *la platana*). Cette fonction s'est aussi perdue : le pied, masculin, et la main, féminin, ne renvoient à aucune notion saisissable. La répartition entre féminin et masculin fait encore sens cependant là où elle correspond aux sexes, et refuser que le genre grammatical serve à l'expression d'une suprématie sexiste est légitime. Cet objectif passe par des moyens linguistiques contradictoires : accentuer la différence sexuée (féminisation des titres et fonctions), ou l'effacer (innovations englobant masculin et féminin).

À télécharger : www.dgiff.fr/culture.gouv.fr/publications/LC_24_feminin-masculin.pdf

Musique

Le serpent : itinéraires passés et présents

Musique-Images-Instruments, n° 14
C. Davy-Rigaux, F. Gétreau et V. Hostiou dir.
Paris, CNRS Éditions, 2013. 307 p., 35 €

Les recherches sur les instruments de l'époque baroque avaient un peu oublié le serpent. Les premières répliques de serpents ont été réalisées par Christopher Monk dans les années 1970. La mise au jour des répertoires, de travaux historiques, l'étude de l'acoustique de l'instrument, de sa représentation dans les arts visuels et la littérature, la redécouverte des pratiques musicales, le travail des facteurs, la curiosité de chefs d'ensembles de musique ancienne et l'appétit des serpentistes ont permis que le serpent retrouve sa place dans les répertoires anciens. Ce volume se fait l'écho du colloque « Le serpent sans sornettes, itinéraires passés et présents d'un instrument méconnu », organisé par l'Institut de recherche sur le patrimoine musical en France (IRPMF) et le musée de l'Armée en octobre 2011.



Patrimoines

De l'art de bâtir aux champs à la ferme moderne

In situ - revue des patrimoines, n° 21

Ce numéro rassemble les textes issus de deux colloques : « L'art de bâtir aux champs » et « Les campagnes européennes et les territoires coloniaux, entre tradition et innovation », organisés en 2010 et 2012 par la Direction générale des patrimoines et



l'Institut national d'histoire de l'art, sous la responsabilité scientifique de Jean-Philippe Garric, Emilie d'Orgeix, Isabelle Roland, Bernard Toulhier et Pascal Liévaux.

Revue électronique : <http://insitu.revues.org/10012>

1913. Genèse d'une loi sur les monuments historiques

J.-P. Bady, M. Cornu, J. Fromageau, J.-M. Leniaud et V. Négri coord.
Paris, MCC (comité d'histoire) / DILA, 2013.
602 p., 39 €



La loi du 31 décembre 1913, intégrée depuis 2004 dans le Code du patrimoine, est un des textes législatifs les plus importants sur le droit du patrimoine. Publié à l'occasion du centenaire de la loi, l'ouvrage croise les regards d'historiens, de juristes et de conservateurs du patrimoine, mettant en lumière les réflexions et influences, étrangères notamment, qui ont nourri sa conception. Ces travaux de recherche s'inscrivent dans une étude plus large des lois patrimoniales françaises : le projet de recherche Mémoloi, porté par le Centre d'études sur la coopération juridique internationale (CECOJI) et associant l'université de Poitiers, le CNRS, l'École nationale des chartes et le ministère de la Culture et de la Communication. Diffusion : La Documentation française

Numérique

Collections Development

Monika Hagedorn-Saupe ed.

Uncommon Culture, vol. 3, issue 5/6, 2012

Pologne, ICIMSS / ATHENA / Linked Heritage Projects Consortia, 2013, 214 p.

La collection *Uncommon Culture* a été créée en 2011 dans le cadre du projet européen Athena, et se poursuit avec les projets Linked Heritage et AthenaPlus. Chaque numéro aborde un thème en lien avec les projets européens et nationaux concernant le patrimoine numérisé. Ce volume 3 s'intéresse à la gestion des collections, à la structuration et à l'annotation



de textes dans la perspective du Web sémantique. Des projets européens nationaux sur la numérisation du patrimoine culturel et le développement des collections sont aussi présentés, sous forme d'entretiens. Articles courts, rapports de conférences et revues d'ouvrages complètent le numéro.

En anglais. En ligne : <http://uncommonculture.org>

Socioéconomie de la culture

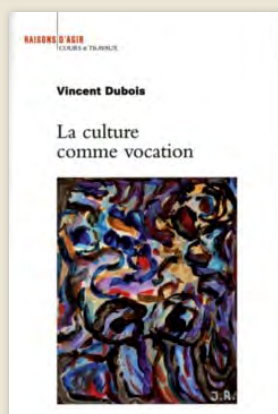
La culture comme vocation

Vincent Dubois

Coll. Cours & Travaux,

Paris, Raisons d'agir éditions, 2013, 199 p., 20 €

Qu'est-ce qui rend les métiers de la culture si attractifs chez les étudiants ? Sur la base d'une enquête sur les formations à l'administration culturelle, Vincent Dubois analyse les transformations de l'espace des



gratifications symboliques associées à ces métiers. Au-delà d'une lecture individualisante et psychologisante, il met en évidence la logique d'un univers de positions sociales construites par la politique culturelle de l'État. Le système universitaire lui-même invite à concevoir les métiers de la culture comme une manière d'optimiser un capital scolaire, notamment littéraire et artistique, dévalué.

Diffusion : Éditions du Seuil

Les galeries d'art contemporain en France en 2012

François Rouet

Coll. Culture études, juin 2013, 12 p.

Les galeries d'art contemporain jouent un rôle essentiel pour l'émergence et la notoriété des artistes, pour la vitalité de la scène artistique française. Pourtant, l'analyse de leur activité est malaisée. L'étude a opté pour une méthodologie inédite afin de dénombrer et caractériser ces galeries. Une typologie et une trajectoire type des galeries complètent l'analyse.

À télécharger : www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Les-publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2013

Quel(s) territoire(s) pour les équipes artistiques de spectacle vivant ?

Jérémy Sinigaglia

Coll. Culture études, octobre 2013, 12 p.

Comment les équipes artistiques de spectacle vivant déploient-elles leurs activités de création et de diffusion sur un territoire ? L'exploitation de données administratives et d'une enquête qualitative en Alsace et en Lorraine a conduit à distinguer différents réseaux de diffusion. Si l'ancrage territorial des équipes artistiques est nécessaire pour solliciter un financement auprès des collectivités territoriales, et peut aussi être le signe d'un attachement positif, la mobilité au-delà du territoire d'implantation permet d'accéder au réseau primaire de diffusion (grandes salles privées et salles labellisées par l'État).

À télécharger : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Les-publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2013>

La presse française en ligne en 2012 :

modèles d'affaires et pratiques de financement

Pierre-Jean Benghozi, Inna Lyubareva

Coll. Culture études, juin 2013, 12 p.

Les connaissances artistiques des Français.

Éléments de comparaison, 1998-2008

Olivier Donnat

Coll. Culture études, octobre 2013, 16 p.

Molière, Beckett, Kandinsky, Pina Bausch, Gainsbourg, Mahler, Dalí... : les noms de 30 artistes ont été proposés dans le cadre de l'enquête « Pratiques culturelles

des Français » en 1988 et en 2008. Chaque personne interrogée devait indiquer si elle les connaissait et quelle était son opinion à leur égard. La comparaison des résultats à vingt ans d'écart montre une double dynamique générationnelle : la connaissance des artistes a progressé parmi les générations nées avant la moitié des années 1960 mais recule parmi les moins de 45 ans. Cette érosion concerne tous les noms relevant de la culture scolaire ou classique, excepté les « grands » du patrimoine artistique (Molière, Mozart, Van Gogh), signe d'un effacement relatif de la légitimité de la culture scolaire ou cultivée.

À télécharger : www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Les-publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2013

Spectacle vivant

Surmarionnettes et mannequins

Craig, Kantor et leurs héritages contemporains

Carole Guidicelli dir.

Montpellier, L'Entretemps/Institut international de la marionnette, 2013, 512 p., 35 €

De nombreux artistes se saisissent aujourd'hui d'un double héritage : celui de E. G. Craig qui, en 1907, propose de remplacer le comédien par son double, la Surmarionnette, et celui de Tadeusz Kantor qui fait entrer l'acteur sur scène en compagnie du mannequin : relations entre corps biologique et corps artificiel, entre représentation de la mort et représentation du vivant. Ce volume rassemble les actes d'un colloque international organisé par l'Institut international de la marionnette en mars 2012, qui a réuni spécialistes, universitaires et artistes. La fascination pour un théâtre d'effigies où signes de la vie et de la mort se redistribuent est examinée d'un point de vue esthétique, poétique, philosophique et anthropologique.

Pour une préhistoire des revues de théâtre

Sophie Lucet dir.

Revue d'histoire du théâtre, juillet-septembre 2013-3, n° 259, 15 €

Ce dossier de la revue trimestrielle de la Société d'histoire du théâtre est le premier acte éditorial d'un projet de recherche sur les revues théâtrales piloté par S. Lucet, M. Consolini et R. Piana. Il se propose d'observer l'émergence des revues de théâtre autour des années 1880, révélant ainsi un pan jusqu'alors méconnu de l'histoire théâtrale.

La *Revue d'histoire du théâtre* est soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication (DG de la création artistique) et la Bibliothèque nationale de France.

www.sht.asso.fr/revue_histoire_theatre

Les archives, enjeux institutionnels et de société, ont été prises dans tous les grands débats mémoriels de ces dernières décennies. Le rapport des archives à la société a profondément évolué, et avec lui la diffusion des sources et de leur interprétation. C'est la cartographie complexe des rapports entre archives et recherche, entre archives et société, que le dossier de ce numéro de *Culture et Recherche* a souhaité dresser.

Sources incontournables pour la recherche historique, les archives ne sont plus seulement « le grenier de l'histoire », ni « l'arsenal de l'administration », pour reprendre le diptyque de Charles Braibant. Elles intéressent les chercheurs de toutes les disciplines, de l'histoire de l'art au droit en passant par les sciences humaines et sociales et les sciences de l'information. Les artistes contemporains, eux, s'en saisissent comme matériau à interroger.

Les archives sont elles-mêmes le produit d'un travail scientifique : des réflexions sur la collecte et le *records management* à la production de normes pour les instruments de recherche et au tout numérique, c'est la mutation d'un métier adossé à une discipline, l'archivistique, que met aussi en évidence ce numéro.



CULTURE ET RECHERCHE informe sur la recherche au ministère de la Culture et de la Communication dans toutes ses composantes : patrimoines, création, médias, industries culturelles, développements technologiques appliqués au secteur culturel.

Dans chaque numéro, un dossier thématique apporte un éclairage sur un axe prioritaire de l'action du ministère. **CULTURE ET RECHERCHE** rend compte de travaux d'équipes de recherche que le ministère ou ses partenaires soutiennent, de projets européens concernant le secteur culturel, d'initiatives aidées par le plan national de numérisation des collections, de sites Internet et publications scientifiques produits par le ministère et ses partenaires.

Pour s'inscrire sur la liste de diffusion, ou pour tout renseignement : culture-et-recherche@culture.gouv.fr

CULTURE ET RECHERCHE est disponible au format pdf sur le site Internet du ministère de la Culture et de la Communication :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologies/La-revue-Culture-et-recherche

numéros récents

N° 128 printemps-été 2013
L'interculturel en actes

N° 127 automne 2012
Les nouveaux terrains et l'ethnologie

N° 126 hiver 2011-2012
Patrimoines des outre-mer

N° 125 automne 2011
Pour des états généraux du multilinguisme en outre-mer

N° 124 hiver 2010-2011
Diversité des langues et plurilinguisme

N° 122-123 printemps-été 2010
1959-2010 La recherche au ministère de la Culture

Directrice de la publication : **LAURENCE ENGEL**,
directrice de cabinet de la ministre de la Culture
et de la Communication

Rédactrice en chef : **ASTRID BRANDT-GRAU**, chef du Département
de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie
(SG / SCPCI / DREST)

COMITÉ ÉDITORIAL

THOMAS AILLAGON, chef de la Délégation à l'information et à la
communication / Secrétariat général

MICHEL ALESSIO, chef de la Mission des langues de France, Délégation
générale à la langue française et aux langues de France

THIERRY CLAERR, chef du bureau de la lecture publique, Direction
générale des médias et des industries culturelles / Service du livre
et de la lecture / Département des bibliothèques

GILLES DESIRE DIT GOSSET, sous-directeur chargé de la sous-direction
de l'accès aux archives et de la coordination du réseau / Direction
générale des patrimoines / Service interministériel des archives de
France

VINCENT LEFEBVRE, sous-directeur des collections, et **ANNE TRICAUD**,
chef du bureau des acquisitions, de la restauration, de la
conservation préventive et de la recherche / Direction générale
des patrimoines / Service des musées de France / sous-direction
des collections

PASCAL LIÉVAUX, chef du Département du pilotage de la recherche et
de la politique scientifique, Direction générale des patrimoines

PANOS MANTZIARAS, chef du bureau de la recherche architecturale,
urbaine et paysagère, Direction générale des patrimoines / Service
de l'architecture / Sous-direction de l'enseignement supérieur et
de la recherche en architecture

XAVIER NIEL, chef du Département des études, de la prospective
et des statistiques / Secrétariat général / SCPCI

NN, chef du Service de la coordination des politiques culturelles
et de l'innovation, Secrétariat général

BRUNO TACKELS, chargé de mission recherche, Direction générale de
la création artistique / Service des arts plastiques / Département
des écoles supérieures d'art et de la recherche

Secrétariat de rédaction : **DOMINIQUE JOURDY**,
SG / SCPCI / DREST
culture-et-recherche@culture.gouv.fr

Conception graphique : **MARC TOUITOU**
marctouitou@wanadoo.fr

Réalisation : **MARIE-CHRISTINE GAFFORY**/Callpage
callpage@orange.fr

Imprimeur : **CORLET ZI** route de Vire BP 86,
14110 Condé-sur-Noireau

ISSN papier : 0765-5991
N° commission paritaire : 0608 B 05120
ISSN en ligne : 1950-6295